

L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT - OMER

Diagnostic agricole



Réalisé dans le cadre du PLUi

Rapport de l'étude



Vu pour être annexé à la délibération d'approbation
du Conseil Communautaire de la CAPSO
en date du 24 Juin 2019

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink.

Francois DECOSTER



Décembre 2013

Sommaire

Sommaire	2
Préambule	4
Introduction.....	8
PARTIE 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-OMER : ELEMENTS DE CONTEXTE	10
1- Situation géographique : la CASO, située au cœur de grandes villes régionales.....	12
2- Un territoire, des paysages diversifiés	13
3- Un territoire agricole hétérogène	14
4- Un pôle urbain et des communes plutôt rurales	16
PARTIE 2: L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT - OMER.....	18
1- Dimension humaine	20
2- Dimension foncière.....	30
3- Dimension économique	40
4- Dimension paysage, eau et environnement	72
5- Le marais audomarois : spécificité sur le territoire	84
6- Difficultés pouvant être rencontrées au cours de l'activité agricole	88
PARTIE 3 : LES ENJEUX AGRICOLES VIS-A-VIS DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.....	96
PARTIE 4: FICHES COMMUNALES	114
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE ARQUES.....	115
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE BAYENGHEM LES EPERLECQUES.....	116
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE BLENDRECQUES	117
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE CAMPAGNE LES WARDRECQUES	118
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE CLAIRMARAIS.....	119
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE D'EPERLECQUES	120
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE HALLINES.....	121
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE HELFAUT.....	122
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE HOULLE	123
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE LONGUENESSE	124
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE MENTQUE NORTBECOURT	125
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE MORINGHEM	126
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE MOULLE	127

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE NORDAUSQUES.....	128
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE NORT LEULINGHEM	129
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN AU LAERT.....	130
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE SAINT-OMER	131
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE SALPERWICK.....	132
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE SERQUES	133
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE TATINGHEM	134
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE TILQUES.....	135
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE TOURNEHEM SUR LA HEM.....	136
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE WARDRECQUES.....	137
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE WIZERNES	138
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE ZOUAFQUES	139
Conclusion	140
Sigles, abréviations et définitions.....	142
Atlas cartographique	144

Préambule

La Communauté d'agglomération de Saint-Omer est une intercommunalité rurale composée de 19 communes. En 2014, avec l'application du schéma départemental de coopération intercommunal, l'agglomération comptera six communes supplémentaires, issues de l'éclatement de la Communauté de communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem (CCRAVH). Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble des 25 communes du périmètre de la CASO, tel que repris au schéma départemental de coopération intercommunal. Dans l'ensemble du document, le terme CASO sera employé pour désigner le périmètre d'étude global, qui comprend le périmètre de la CASO incluant 6 nouvelles communes.

La Communauté d'agglomération de Saint-Omer est un territoire rural avec un pôle urbain. Les espaces agricoles jouent un rôle essentiel dans l'organisation spatiale et fonctionnelle du territoire.

Selon les données de l'Agence d'Urbanisme de Saint Omer, l'agriculture met en valeur un peu plus de **60 %** du territoire.

Le diagnostic agricole s'appuie sur des données actualisées afin de bien appréhender les réalités de cette agriculture. Il précise les spécificités territoriales et permet d'identifier les enjeux agricoles.

Ces travaux ont également permis de mettre en évidence les besoins de l'activité agricole à prendre en compte lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, considéré comme projet de territoire.

La Communauté d'agglomération de Saint-Omer et la Chambre d'agriculture de Région du Nord-Pas de Calais ont signé une convention cadre de partenariat sur laquelle s'appuie une convention opérationnelle pour réaliser ce travail de diagnostic agricole.

Cette dernière vise à développer des actions autour des axes suivants :

- développer un outil de connaissance partagé de l'espace rural et de l'agriculture
- identifier les enjeux de l'activité agricole et mieux appréhender ses besoins dans l'élaboration des documents d'urbanisme
- contribuer au maintien et au développement d'une agriculture dynamique en recherchant des pistes d'actions adaptées au territoire.

Cet outil de connaissance partagé de l'agriculture du territoire intercommunal ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais plutôt comme le début d'une coopération entre la Communauté d'agglomération de Saint Omer, la Chambre d'agriculture et le monde agricole.

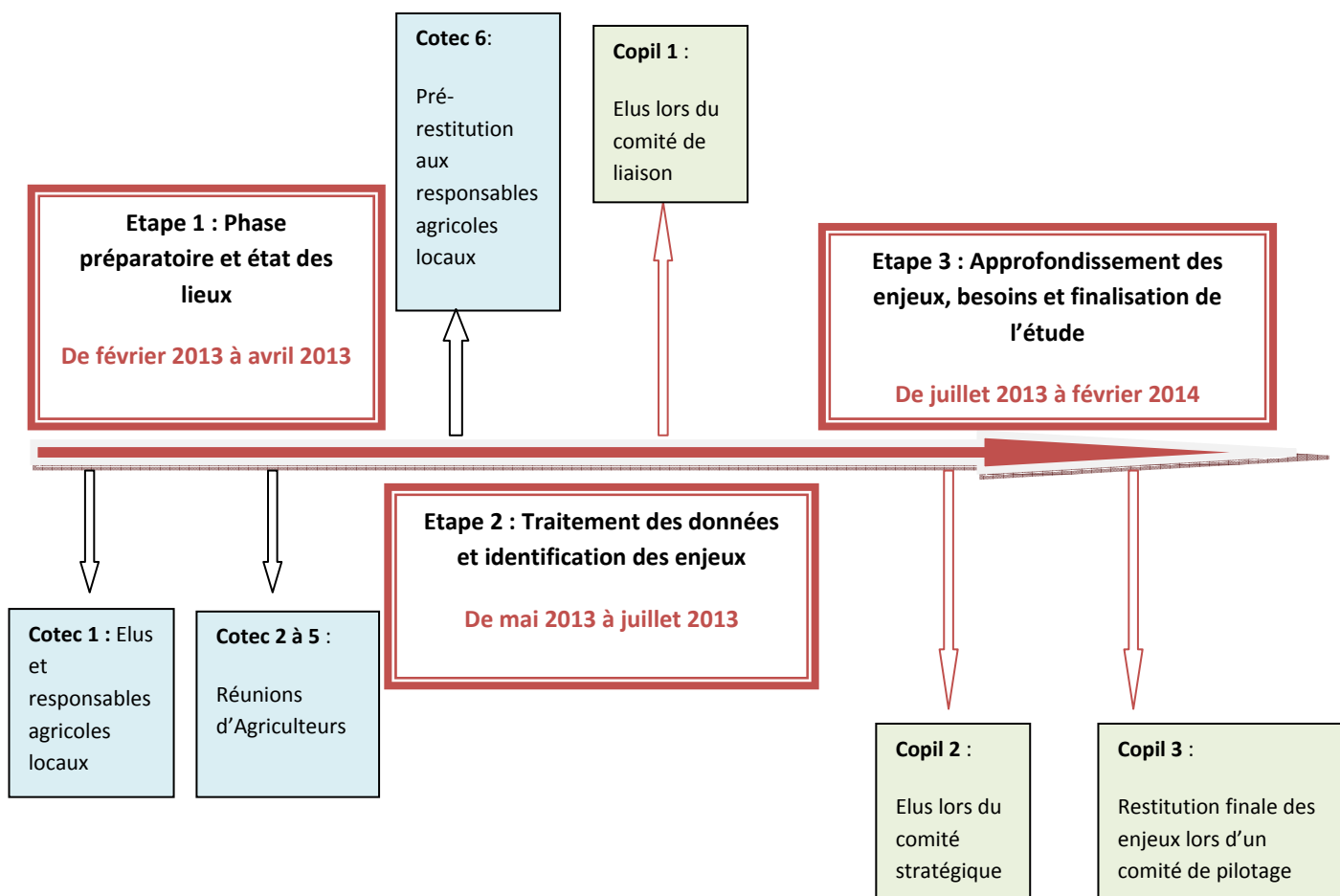
La présente étude se décline en trois parties :

- la première présente le territoire de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer et ses principales caractéristiques,
- la deuxième caractérise l'agriculture du territoire dans toutes ses dimensions : humaines, foncières, économiques, et environnementales,
- la troisième identifie les enjeux, les besoins et préconisations de l'agriculture du territoire.

Le dossier est composé :

- D'un rapport, d'un atlas cartographique de cartes thématiques et descriptives et de cartes à enjeux

Déroulement de l'étude



Pour répondre à la demande, certaines données ont été traitées à l'échelle des pôles définis conjointement par la Communauté d'agglomération de Saint-Omer et la Chambre d'agriculture.



Avertissement :

1- Des sources d'information et de données multiples, mais ne recouvrant pas exactement les mêmes champs ou cibles. Il y a lieu d'être attentif à la différence de définition de l'exploitation agricole qui existe entre celle utilisée dans le cadre du RGA par la DRAAF et celle utilisée par la Chambre d'agriculture pour les enquêtes.

-Définition de la DRAAF pour le RGA :

3 conditions :

*avoir une activité agricole c'est à dire produire des produits agricoles ou maintenir des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales

*l'exploitation doit avoir une dimension supérieure à 1 Ha de SAU ou 0.20 Ha de cultures spécialisées

*l'exploitation est soumise à une gestion courante indépendante c'est-à-dire avoir un numéro SIRET ou pacage.

Cette source d'information exhaustive et non nominative a permis de :

-faire des comparaisons du territoire par rapport à la Région ou à d'autres territoires

-constater des évolutions dans le temps (1979-1988-2000-2010)

D'après cette définition, on recense 240 exploitations

-Définition de la Chambre d'agriculture pour l'enquête agricole :

Sont concernés :

-les exploitations agricoles en activité, (contrairement au RGA, n'ont pas été reprises les exploitations tenues par un retraité ayant gardé une surface en subsistance)

-les centres équestres (relevant de l'activité agricole depuis la loi du 23 février 2005, article L 311-1 du code rural)

-les maraîchers

-les horticulteurs/pépiniéristes

D'après cette définition, on compte 178 exploitations

2- Dans le présent diagnostic agricole: la cartographie du parcellaire des exploitations est basée sur le RPG 2011.

Introduction

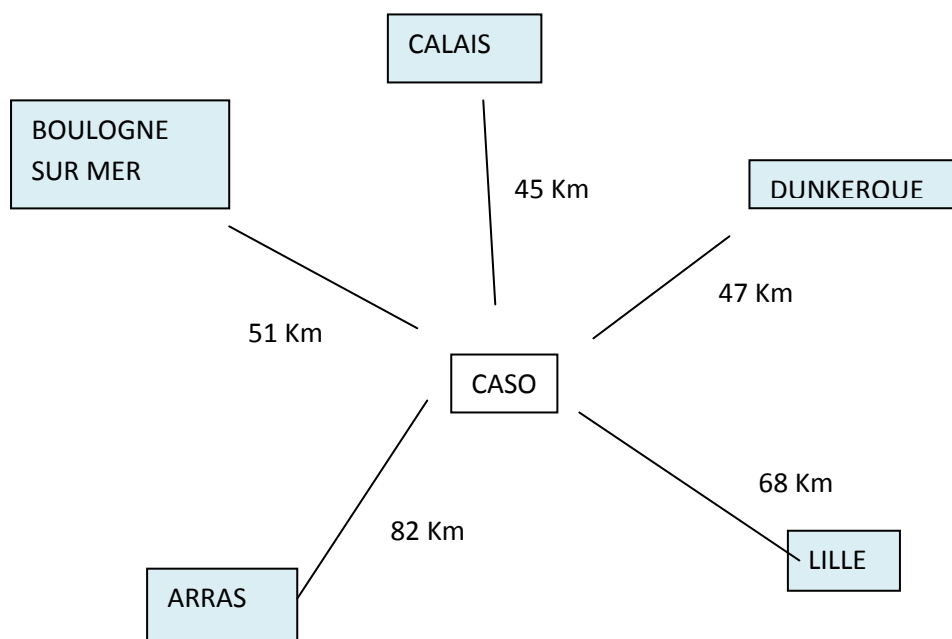
La Communauté d'agglomération de Saint-Omer comptait historiquement 19 communes.

Au 1^{er} janvier 2014, 6 communes plus rurales entrent dans l'intercommunalité.

L'intercommunalité compte 25 communes où résident plus de 68 000 habitants répartis sur 23 195 Hectares, soit une densité de population d'environ **293** habitants/km² (**325** Habitants/km² au niveau régional).

Il s'agit d'un territoire complexe et contrasté :

- des variations de densités de population importantes au sein du territoire
- un pôle urbain et un territoire de marais.
- situé au cœur de grandes villes régionales



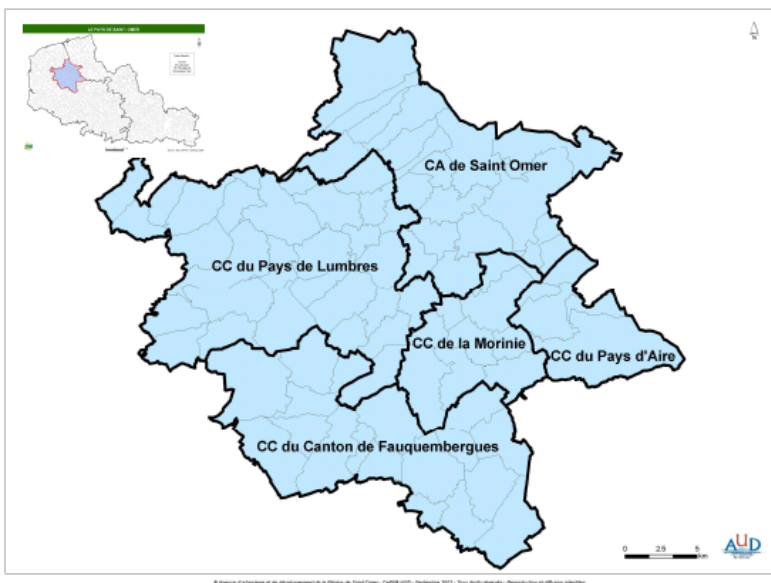
→ **161 exploitations sur 178 soit 90% ont participé à cette étude.**

PARTIE 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-OMER : ELEMENTS DE CONTEXTE

1- Situation géographique : la CASO, située au cœur de grandes villes régionales

Le périmètre du PLUi porte sur la CASO élargie soit sur 25 communes.

Pays de Saint-Omer



Source : Agence d'urbanisme de Saint Omer

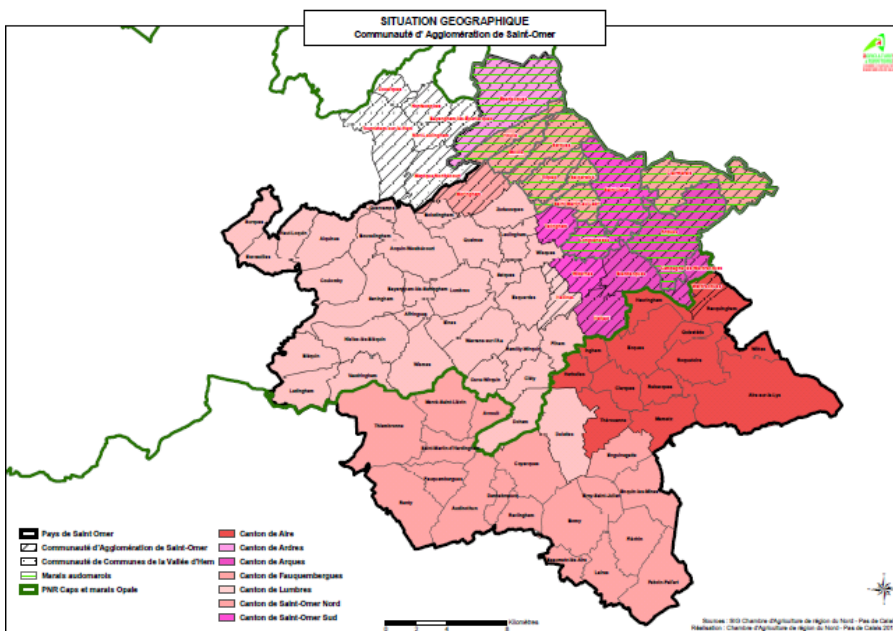
La CASO fait partie de l'arrondissement de Saint-Omer.

La CASO est concernée par 7 cantons : Arques, Ardres, Saint-Omer Nord, Saint-Omer Sud, Aire-sur-la-Lys, Fauquembergues et Lumbres.

La Communauté d'agglomération de Saint Omer se situe :

- dans le Pays de Saint-Omer qui regroupe 5 intercommunalités dont la CASO
- dans le Pays du Calaisis pour les 6 communes intégrant la CASO prochainement.

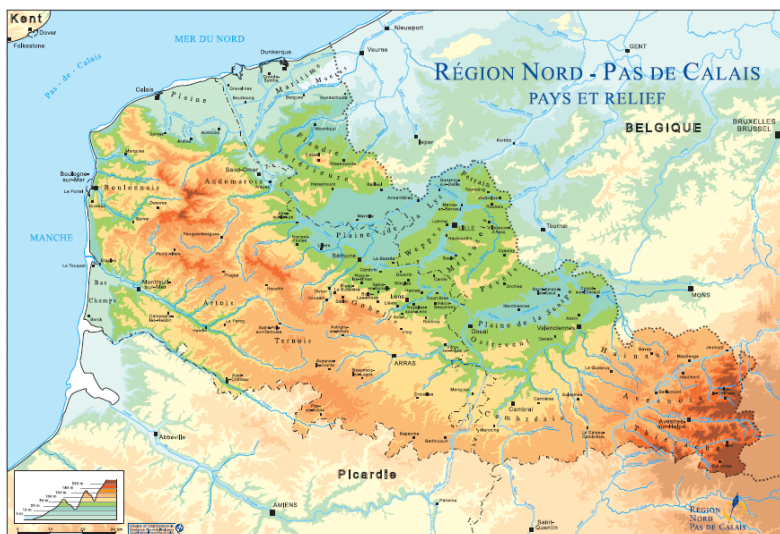
Situation géographique de la CASO (Atlas cartographique, Carte 1)



A la fois périurbaine et rurale, l'intercommunalité s'inscrit au cœur de villes régionales : Boulogne sur mer, Calais, Arras, Lille. Elle occupe une position géographique à mi-distance du littoral et de la métropole lilloise. Parmi les **25** communes, 24 s'inscrivent dans le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale dont la charte est en cours de révision. **11** communes font parties du Marais Audomarois.

Source : Pays de St Omer, CASO et PNR, réalisation Chambre d'agriculture

Relief du territoire



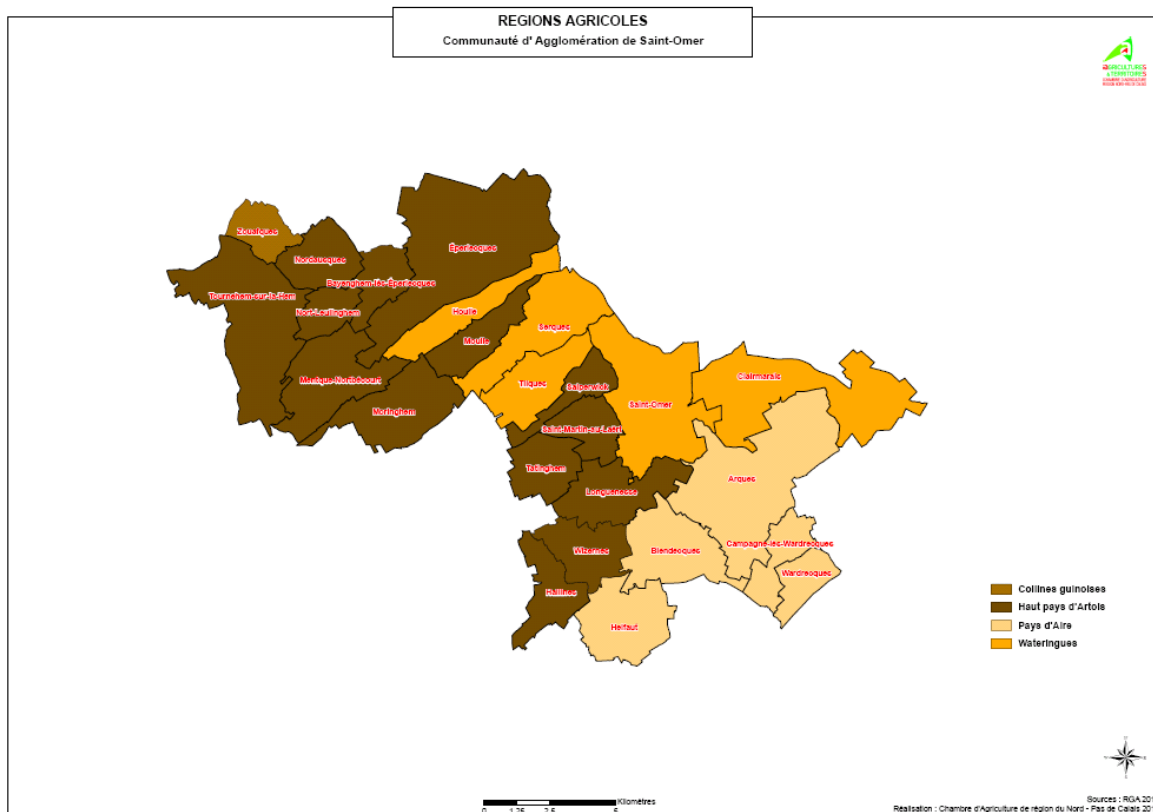
Source : Région Nord Pas de calais, Sigale

Le relief est vallonné avec une topographie comprise entre 0 m et 174 m (commune de Tournehem sur la Hem) au dessus du niveau de la mer.

3- Un territoire agricole hétérogène

Les petites régions agricoles ont été définies en 1946 pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes.

Petites régions agricoles (Atlas cartographique, Carte 3)



Source : PRA, RGA 2010

Collines Guinoises	Haut pays d'Artois	Pays d'Aire	Wateringues
<p>Transition entre le Boulonnais et les Wateringues.</p> <p>Les sols sont en majorité de type limon battant.</p> <p>L'agriculture est dominée par les céréales et les plantes sarclées.</p>	<p>Les sols sont en majorité de type limon battant.</p> <p>Le secteur peut être qualifié de plateau entaillé de nombreuses vallées.</p>	<p>Transition entre le Béthunois et le Haut Pays.</p> <p>Les sols sont de type limons battants.</p> <p>L'agriculture est dominée par l'élevage.</p>	<p>Les sols sont à texture variable : dominance de sols sableux.</p> <p>L'agriculture est dominée par les cultures industrielles (betteraves sucrières...) et des cultures légumières (choux fleurs).</p>
1 commune	14 communes	5 communes	5 communes

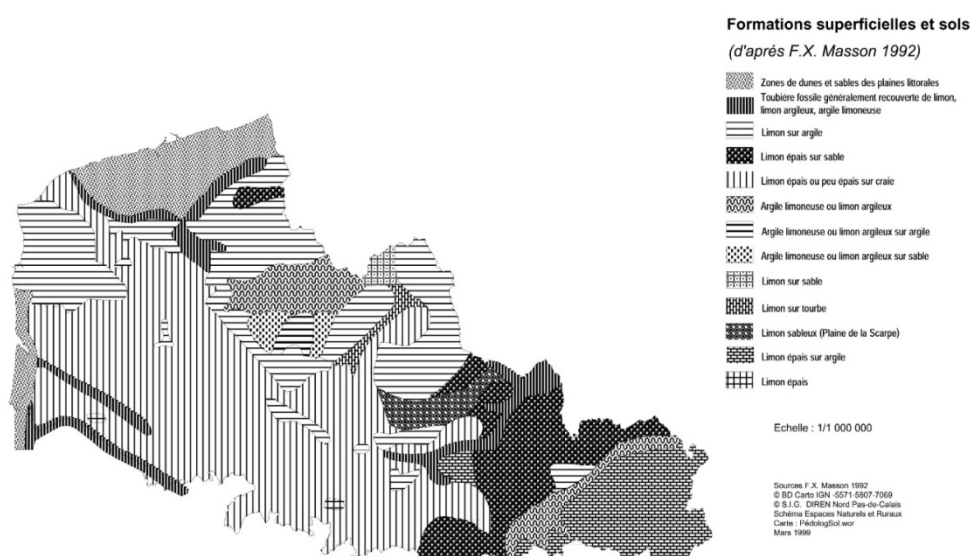
UN BON POTENTIEL AGRONOMIQUE QUI CONSTITUE UN ATOUT POUR L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE

Globalement, les sols sont de type limoneux avec présence d'un phénomène de battance.

Cela est signe de la bonne fertilité des sols, même si ceux-ci sont sensibles aux phénomènes d'érosion pour certaines communes (Par exemple, Moringhem, Helfaut...).

Suite à des études sur le phénomène d'érosion, des ouvrages d'hydraulique douce ont été réalisés ponctuellement, sur les communes de Hallines et Moringhem par exemple. Le service Développement agricole durable et sociétal de la Chambre d'agriculture intervient sur des ouvrages sur Moringhem ainsi que sur des propositions d'aménagements complémentaires sur le bassin versant de Moule.

Carte simplifiée des types de sols

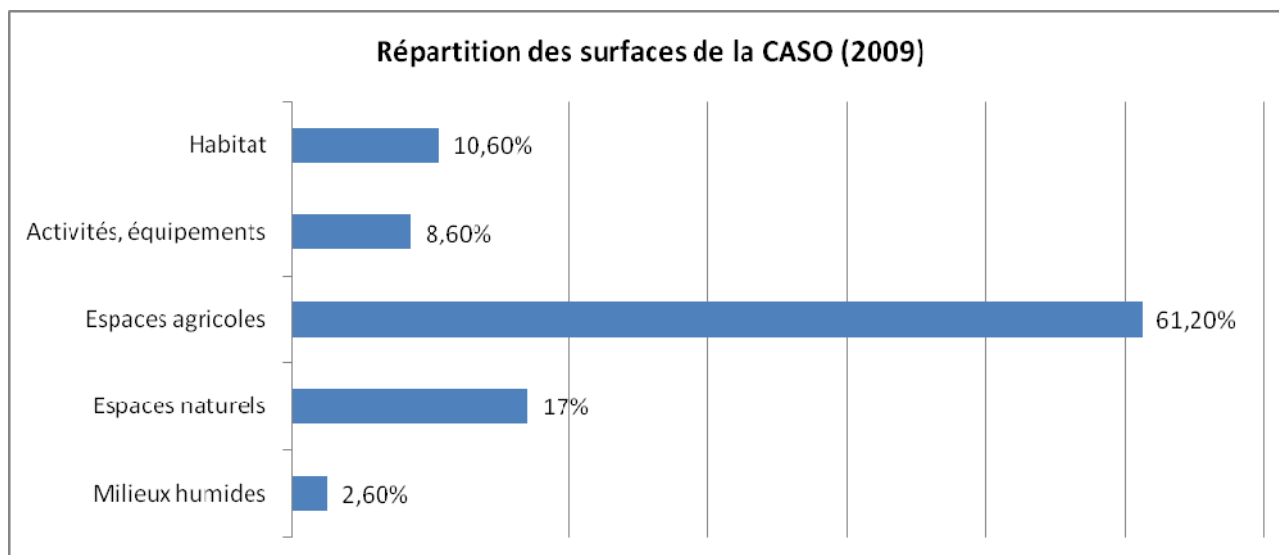


Source : DREAL 2007

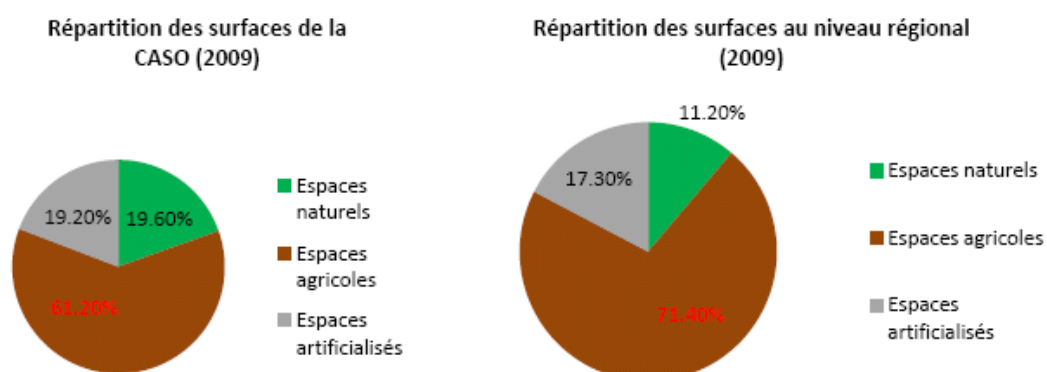
4- Un pôle urbain et des communes plutôt rurales

→ Occupation du sol : la part de l'agriculture dans l'occupation du sol et son évolution

61% du sol est mis en valeur par des espaces agricoles (terres labourables et prairies).

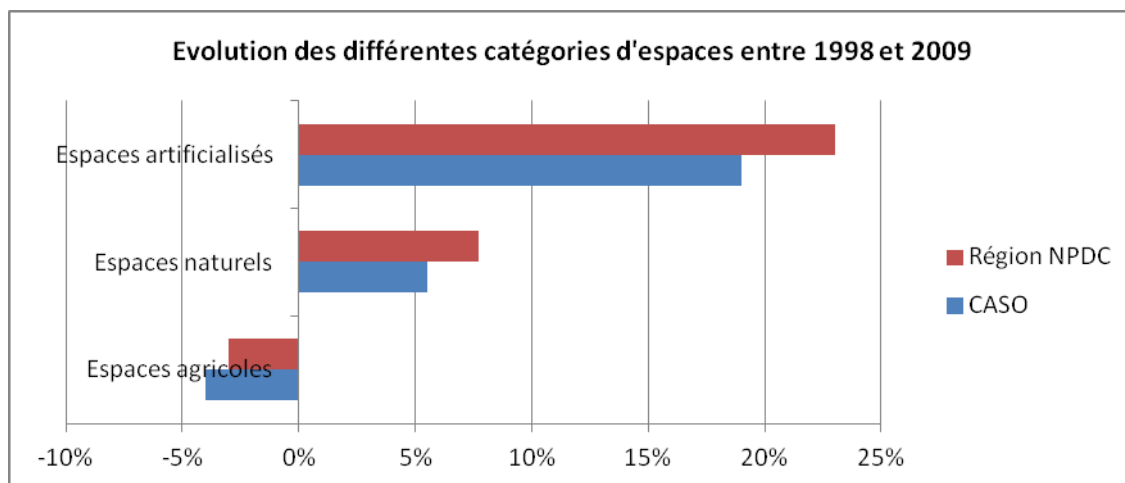


Source : Agence d'urbanisme de Saint-Omer



Source : Agence d'urbanisme de Saint-Omer

Si l'on compare les données du secteur aux données régionales, on peut constater une part en espaces agricoles nettement inférieure sur le territoire de la CASO.



Source : Agence d'urbanisme de la Région de Saint Omer

Si l'on s'intéresse à l'évolution de l'occupation du sol entre 1998 et 2009, on constate tant au niveau de l'intercommunalité qu'au niveau régional, une augmentation des espaces artificialisés ainsi que des espaces naturels.

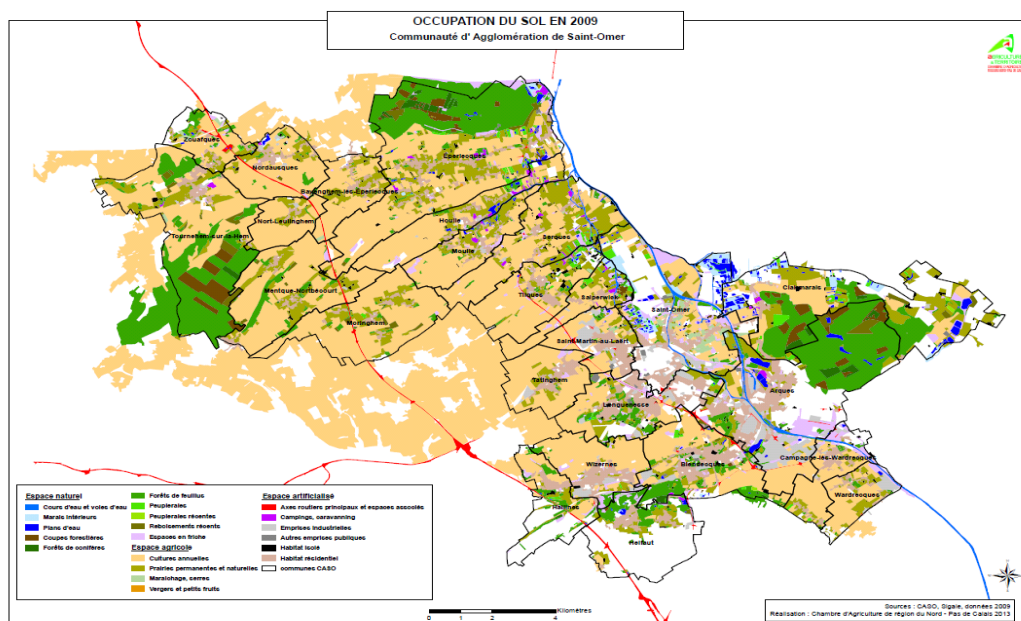
Quelques massifs boisés se distinguent : Forêt de Eperlecques, Forêt de Tournehem, Forêt de Clairmarais.

Un paradoxe sur les % présentés : un prélèvement des espaces agricoles plus important au niveau de la CASO qu'au niveau régional alors que les espaces artificialisés sont moins importants qu'au niveau régional.

Cette consommation de l'espace induit une perte directe de foncier disponible pour l'activité agricole, elle entraîne également des risques de destructuration du parcellaire agricole, d'allongement des parcours agricoles et par la même une diminution de la compétitivité des entreprises agricoles.

Les espaces agricoles eux, ont diminué plus fortement sur l'intercommunalité.

Occupation du sol en 2009 (Atlas cartographique, Carte 4)

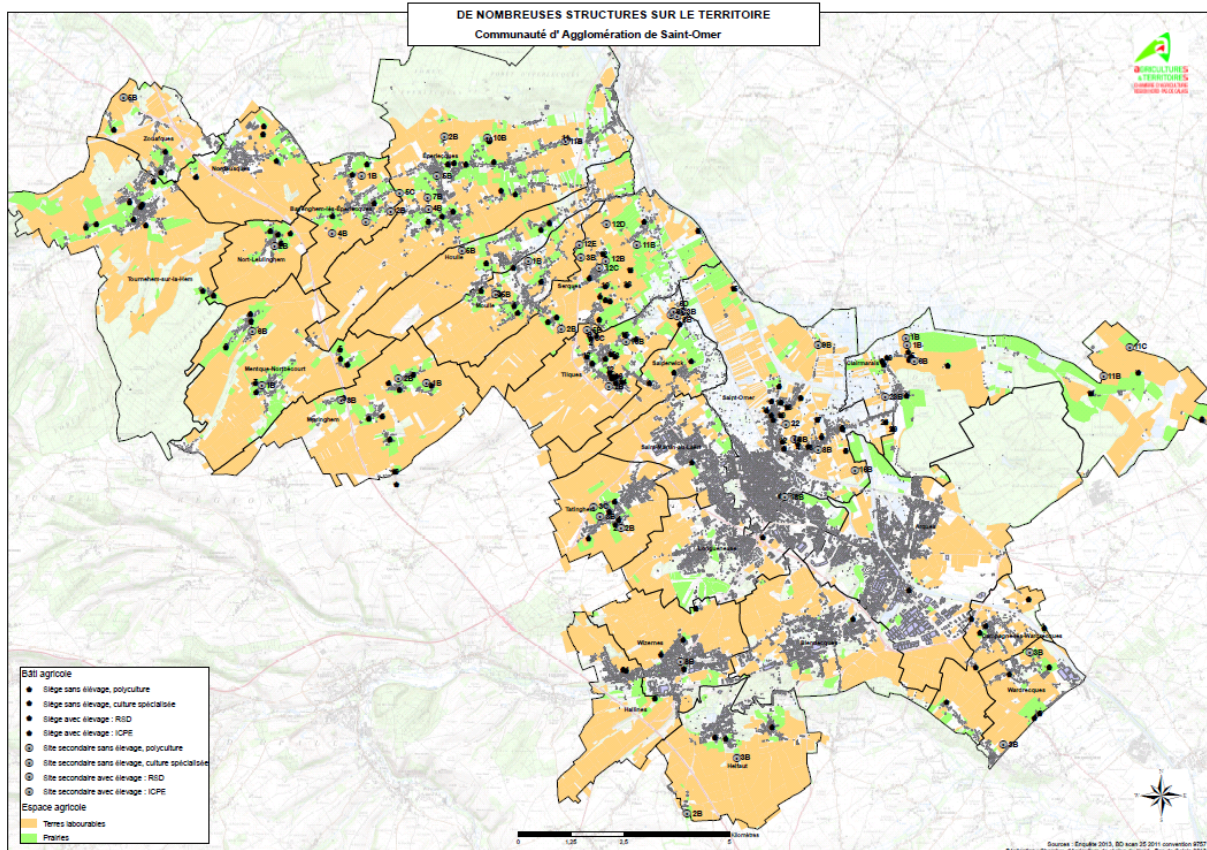


Source : Sigale données 2009

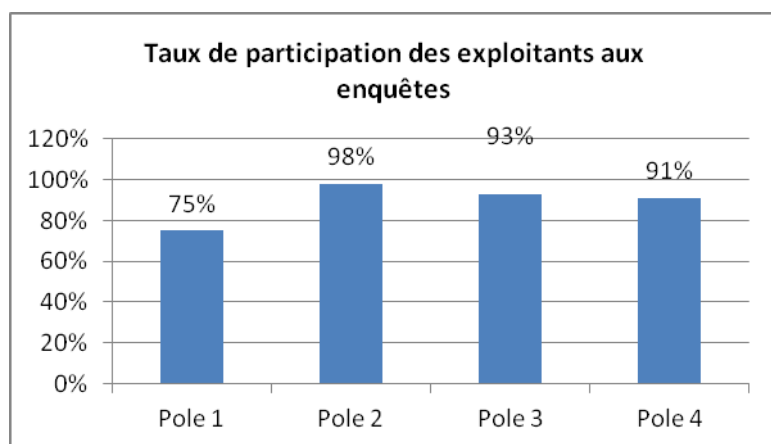
PARTIE 2: L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT - OMER

161 exploitations ont été enquêtées sur 178 recensées, ce bon taux de participation montre le réel intérêt porté par les agriculteurs au travail engagé. A noter que la démarche d’anticipation a été appréciée par certains d’entre eux.

De nombreuses structures sur le territoire (Atlas cartographique, Carte 5)



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013



Source : Enquêtes Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

On peut noter que les agriculteurs du pôle 1 (Helfaut et Blendecques notamment) ont été moins réceptifs à l’intérêt à porter à ce travail collectif de mise en exergue des enjeux et des besoins agricoles du territoire.

1- Dimension humaine

Les **161** exploitations enquêtées dans le cadre de ce diagnostic agricole comptent **206 chefs d'exploitation**.

1.1 Une activité agricole, parfois gérée en pluriactivité

22 chefs d'exploitation pluriactifs ont été recensés (soit **14 %** des exploitations et **11 %** des chefs d'exploitation).

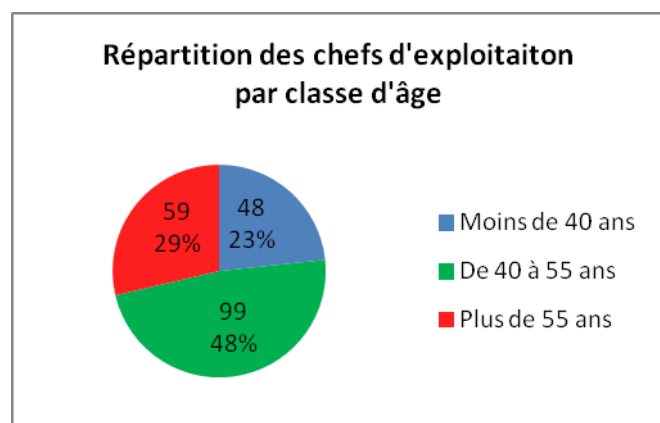
La majorité des exploitants pluriactifs se situent dans le pôle 3.

Il y a plusieurs explications possibles à la pluriactivité :

- La Surface Agricole Utile de l'exploitation est insuffisante
- L'exploitation est sous forme sociétaire avec au moins une personne à temps plein, donc un associé travaille partiellement à l'extérieur.
- L'exploitant a un autre métier mais souhaite aussi conserver le patrimoine de l'exploitation.

A titre de comparaison, 7% des chefs d'exploitation sur la Communauté de communes du Canton de Fruges et 12% sur la Communauté de communes du canton de Fauquembergues sont pluriactifs.

1.2 L'âge des chefs d'exploitation



Moins de 40 ans	48
De 40 à 55 ans	99
Plus de 55 ans	59

Source : Enquêtes Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

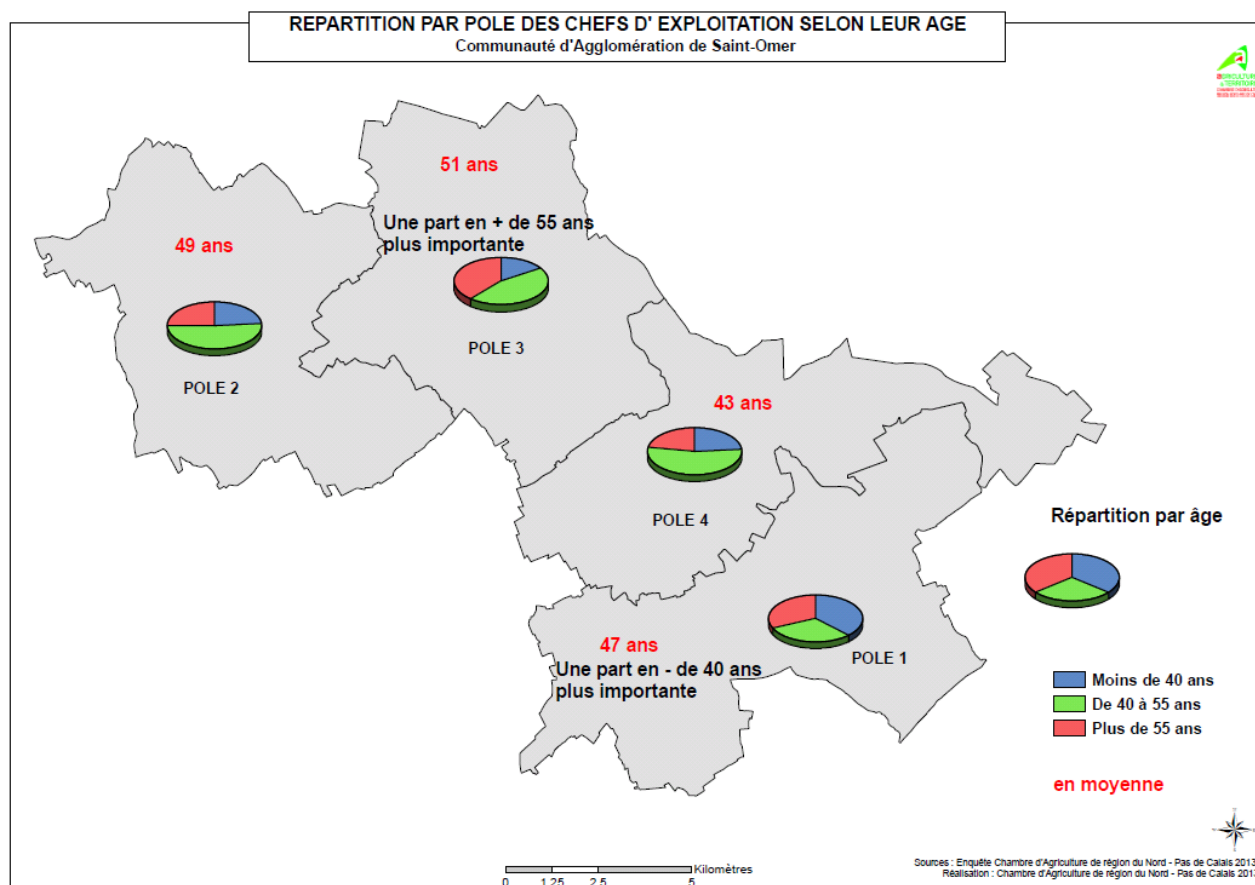
23% des chefs d'exploitation sont âgés de moins de 40 ans et entrent donc dans la catégorie des « jeunes agriculteurs », pourcentage qui est similaire à la part régionale.

La part de jeunes agriculteurs présents sur le secteur est signe d'une bonne dynamique agricole et des perspectives d'avenir sur le secteur à ne pas négliger.

L'âge moyen des agriculteurs est de **46** ans, ce qui est inférieur à la moyenne d'âge régionale (**48 ans**).

On constate une certaine hétérogénéité dans les différents pôles en ce qui concerne l'âge allant de 43 à 51 ans en moyenne. Les jeunes agriculteurs sont globalement davantage présents dans les pôles 3 et 4.

Répartition par pôle des chefs d'exploitation selon leur âge (Atlas cartographique, Carte 6)



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

A titre de comparaison, l'âge moyen est de 45 ans sur le territoire de la Communauté de communes du Canton de Fruges et 47 ans sur le territoire de la Communauté de communes du Canton de Fauquembergues.

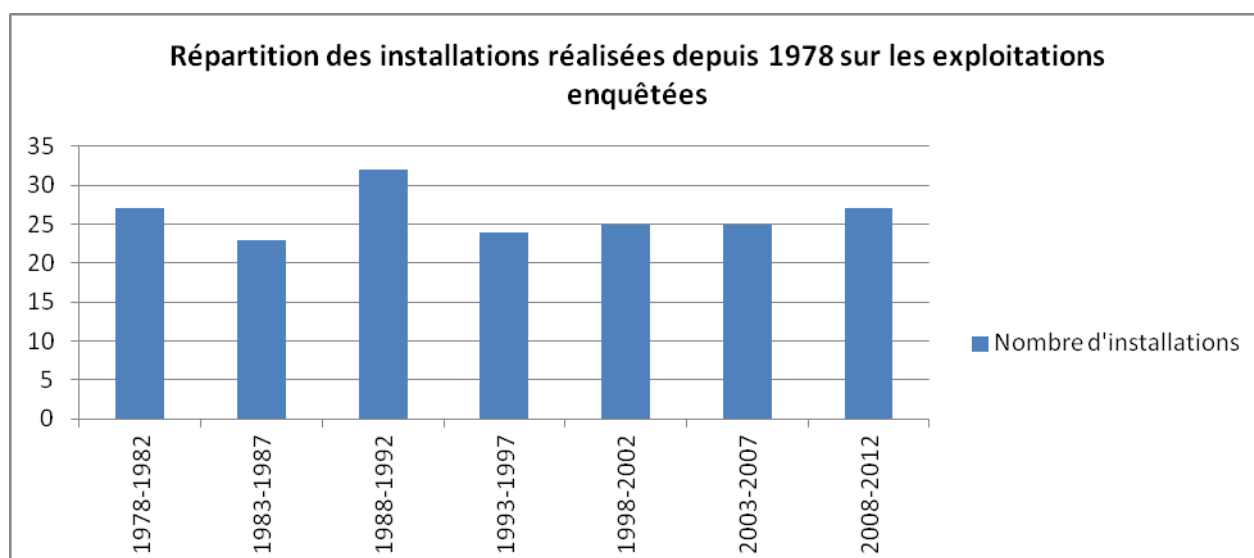
1.3 Situation familiale

- **151** en couple (soit 73%) (mariés, pacsés...)
- **55** seuls (soit 27%) (célibataires, divorcés, veufs...)

73% des chefs d'exploitation vivent en couple. La situation familiale a donc des incidences sur la succession des exploitations, transmission aux enfants avec des structures plus importantes.

1.4 Installation de jeunes agriculteurs

Sur la période 1978 à 2012, **183** installations ont eu lieu, ce qui signifie une moyenne de **5** installations par an (exploitations enquêtées).



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

Le territoire de la CASO recouvre la totalité des cantons d'Arques (4 communes), et Saint Omer Nord et Sud (12 communes). Mais il s'étend aussi en partie sur le canton d'Ardres (7 communes), et à la marge sur celui de Aire (une commune : Wardrecques) et celui de Lumbres (une commune : Hallines).

Les données disponibles par la Mutualité Sociale Agricole sur les installations et le taux de renouvellement étant cantonales, on s'en tiendra à l'étude des cantons d'Ardres, Arques et Saint Omer Nord et Sud, dont relèvent 23 communes sur 25.

	Installations	Départs	Taux de renouvellement
2001-2010	101	172	59 %

Source : MSA 2010

On constate un taux de renouvellement moyen quasiment similaire à la Région et supérieur au département (56.9 %).

Les taux de renouvellement de la décennie 2001-2010 sont sensiblement différents d'un Canton à l'autre, et en particulier entre Ardres et Saint-Omer. Le canton d'Ardres est un secteur qui s'installe plutôt bien et le canton de Saint Omer, Pays du légume est un secteur où l'installation est plus problématique.

Canton de Arques	61.5 %
Canton d'Ardres	80 %
Canton de Saint-Omer Nord et Sud	41.6 %

Source : MSA

A titre de comparaison, le taux de renouvellement sur le territoire de la Communauté de communes du Canton de Fruges est de 72.9 et sur le territoire de la Communauté de communes du Canton de Fauquembergues de 57.1.

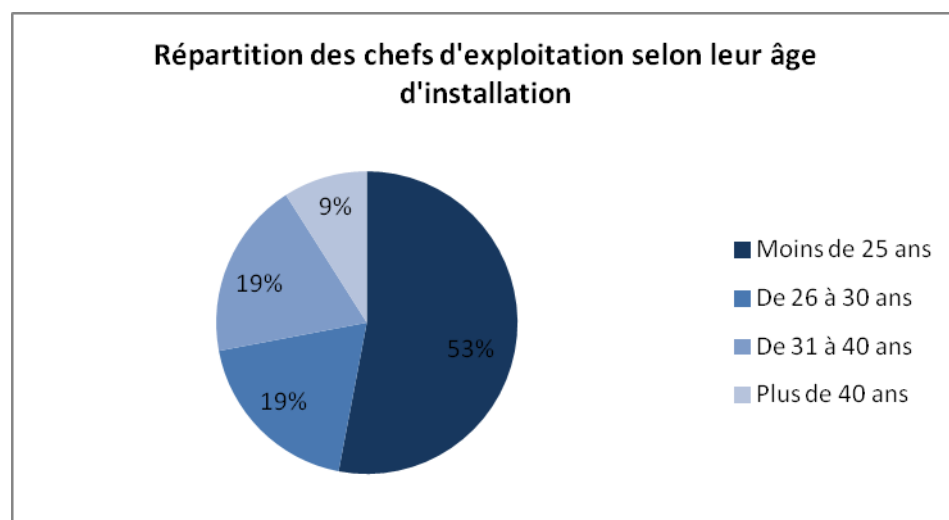
L'âge auquel les chefs d'exploitation s'installent varie. Certains s'installent très rapidement à la sortie de la formation agricole, d'autres retardent l'installation et ont tendance à trouver un emploi de salarié afin de pouvoir bénéficier d'une expérience professionnelle avant l'installation.

Le niveau d'investissement nécessaire pour s'installer étant en augmentation, une première expérience professionnelle est aussi l'occasion de constituer un apport financier permettant de concrétiser le projet d'installation.

Enfin, il y a certaines installations tardives : le conjoint (féminin ou masculin) s'installe sur l'exploitation en relais de son époux (se), pour quelques années, mais à un âge proche de la retraite.

En ce qui concerne l'âge auquel les chefs d'exploitation s'installent, les enquêtes ont mis en évidence qu'un peu plus de la moitié des chefs d'exploitation s'installent avant l'âge de 25 ans.

La moyenne d'âge à l'installation est de **28 ans**.



Source : Enquêtes Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la Chambre d'agriculture peut intervenir dans l'ensemble du processus lié à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles. Est confiée à la Chambre d'agriculture l'information individuelle et collective sur des questions d'installation-transmission, la tenue du Répertoire Départemental à l'installation, la gestion des Déclarations d'Intention de Cessation d'Activité, la participation à l'instruction des dossiers d'installation.

L'objectif est de les accompagner dans leur démarche d'installation et de tout mettre en œuvre pour leur donner les clefs de réussite de son projet.

Le Point Info Installation est un guichet unique présent dans chaque département et qui a pour objectif d'apporter un service à tous les porteurs de projet en agriculture, qu'ils soient demandeurs ou non des aides de l'Etat ou des collectivités.

Ses missions :

- Accueillir

Le Point Info Installation accueille les porteurs de projet afin qu'ils accèdent à tout type d'informations concernant l'installation en agriculture.

- Informer

Le Point Info Installation informe les candidats :

- sur les aspects liés à une première installation (réglementation, démarches, formalités...).
- sur les conditions d'éligibilité aux aides à l'installation et du conseil régional.
- sur les conditions de mise en œuvre du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) qui fait partie intégrante du parcours à l'installation pour les jeunes sollicitant les aides de l'Etat ou de la Région

- Orienter

En fonction du profil du candidat et de la nature de son pré-projet, le Point Info Installation est en mesure de conseiller les porteurs de projet sur les structures ou les professionnels les mieux à même de les aider à avancer dans l'élaboration de leur projet.

- Aider à l'autodiagnostic

L'autodiagnostic est un document qui permet d'élaborer le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) pour les jeunes sollicitant des aides à l'installation. Dans ce cadre, le Point Info Installation remet ce document au candidat à l'installation et apporte si besoin des précisions sur le type de renseignements à fournir.

Au niveau régional, la MSA compte **330** installations par an. 6 installations sur 10 bénéficient des aides de l'Etat. Au niveau régional, l'âge moyen à l'installation est de **27** ans.

A noter

Financées par l'Etat et l'Union Européenne, les aides à l'installation en agriculture assurent le renouvellement des générations d'agriculteurs au profit de jeunes qualifiés, maintiennent une population rurale, notamment dans les zones défavorisées et de montage, soutiennent financièrement les jeunes agriculteurs pour leur permettre de mettre en œuvre un projet économique viable.

Pour atteindre ces objectifs, un nouveau parcours à l'installation a été mis en place. Il permet de mieux prendre en compte les spécificités du projet d'installation avec les compétences acquises par le jeune agriculteur dans le cadre de son parcours de formation. A cet effet, un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) est mis en œuvre en remplacement du stage de 6 mois et du stage de 40 heures. Une fois le PPP et le projet d'installation validés, le jeune qui s'installe peut bénéficier d'une dotation d'installation aux jeunes agriculteurs, de prêts bonifiés, de déductions de charges sociales et fiscales.

Ministère en charge de l'agriculture, 2012

1.5 Des chefs d'exploitation de plus en plus diplômés

A l'échelle régionale, le niveau de formation des exploitants progresse.

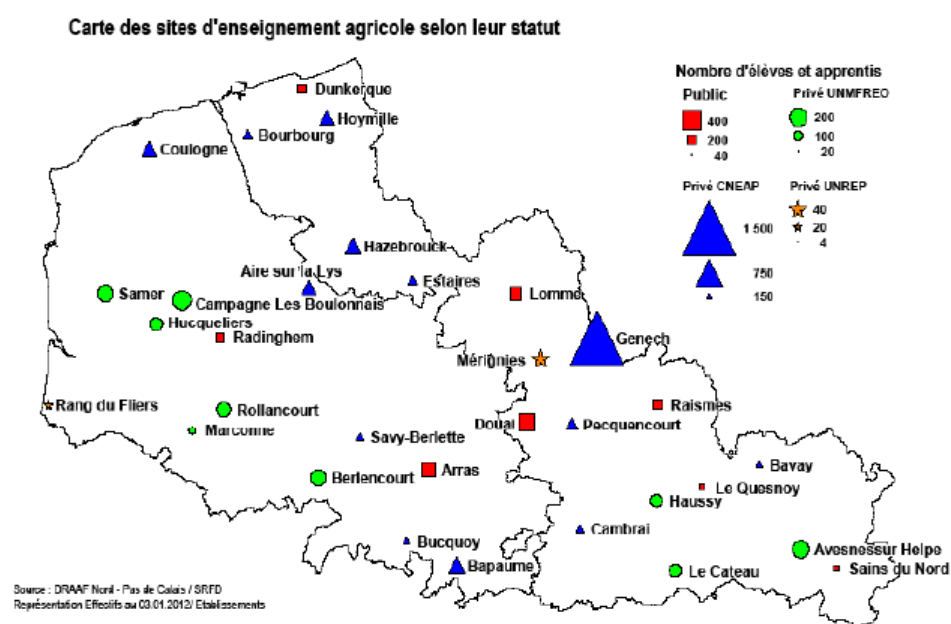
Aujourd'hui, la majorité des chefs d'exploitation ont au moins le baccalauréat, certains sont diplômés de l'enseignement supérieur, voire même diplômé ingénieur.

Le niveau croissant de formation des chefs d'exploitation est un indicateur de la professionnalisation du métier.

Des centres de formation existent localement :

Etablissement public : CFA de Saint Omer (formation par apprentissage)

Etablissement privé : Lycée agricole Sainte Marie de Aire-sur-la-lys et Institut agricole de Hazebrouck.



Source : DRAAF Nord Pas de Calais, 2012

L'enseignement agricole occupe une place importante au niveau régional, de nombreux établissements sont répertoriés.

1.6 Vers une féminisation du métier

Les femmes représentent **21%** des chefs d'exploitations enquêtés.

A titre d'information, au niveau régional, elles sont **29%** au RGA 2010 contre 22% en 2000.

A titre de comparaison, elles sont 25% sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.

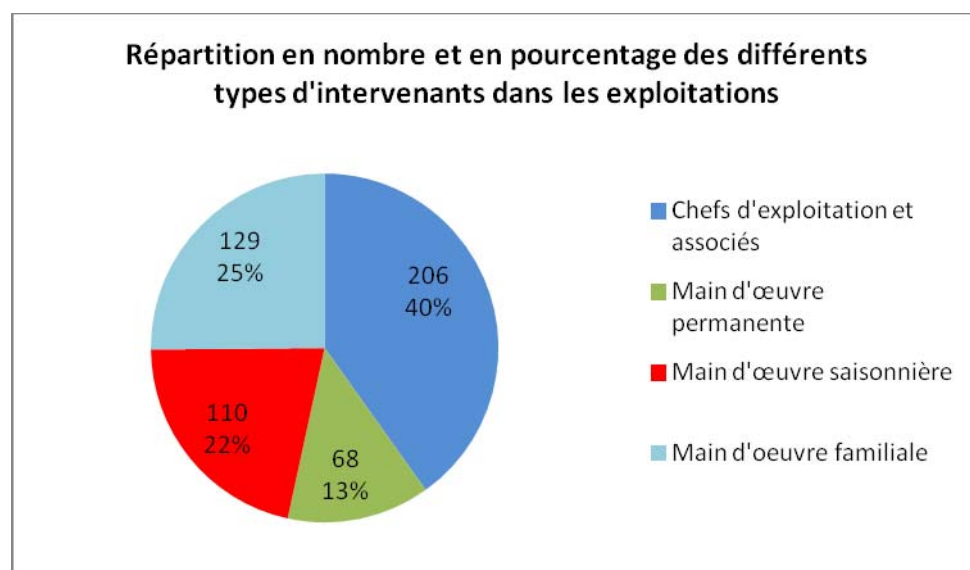
Certaines épouses ne sont pas reconnues chefs d'exploitation mais ont le statut de conjoint collaborateur et donc entrent dans la catégorie de la main d'œuvre familiale.

1.7 Les différents intervenants sur les exploitations : l'emploi agricole, salarié et familial

A l'échelle régionale, les **16 900** chefs d'exploitation et coexploitants fournissent environ **59%** du travail et constituent donc la main d'œuvre principale du secteur agricole.

Cependant, les chefs d'exploitation ne sont pas les seuls à intervenir sur les exploitations.

Ont été recensés lors des enquêtes, **68** salariés permanents, **110** salariés saisonniers et apprentis et **129** personnes intervenants en qualité de main d'œuvre familiale non rémunérée.



Source : Enquêtes Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

Pôle	Chefs d'exploitation et associés	Main d'œuvre permanente	Main d'œuvre saisonnière	Main d'œuvre familiale
1	26	7	11	18
2	55	9	13	36
3	67	20	37	44
4	58	32	49	31
Total	206	68	110	129

Source : Enquêtes Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

Au total, ce sont **513** personnes qui travaillent sur les exploitations.

Pôle	Chefs d'exploitation et associés	Main d'œuvre rémunérée (permanente + saisonnière)	Main d'œuvre familiale non rémunérée
1	42%	29%	29%
2	49%	19%	32%
3	40%	34%	26%
4	34%	48%	18%

Source : Enquêtes Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

On constate dans chacun des pôles la présence de main d'œuvre permanente et de main d'œuvre saisonnière, présence plus importante dans les pôles 3 et 4.

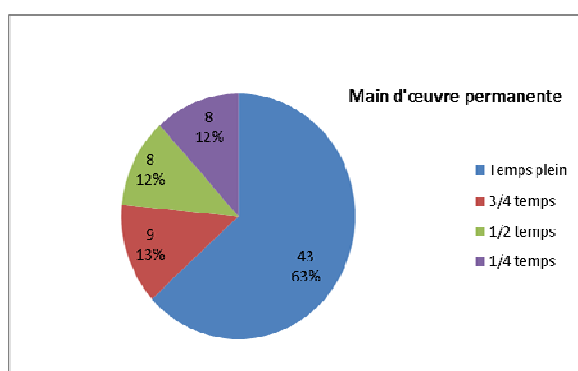
Des saisonniers sont recrutés pour une période plus ou moins longue pour des travaux de préparation de sols, plantations, semis ou récoltes, principalement de légumes de saison.

Les exploitants employeurs de main d'œuvre nous ont indiqué avoir des difficultés à embaucher des saisonniers ayant le goût du travail bien fait.

Main d'œuvre permanente	39 exploitations soit 24%	68 salariés
Main d'œuvre saisonnière (dont apprentis)	45 exploitations soit 28%	110 salariés

Source : Enquêtes Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

Si l'on s'intéresse à la main d'œuvre permanente, **3/5** des salariés sont à temps plein. Cette proportion n'est pas négligeable et permet de mettre en évidence que l'activité agricole pourvoit un certain nombre d'emplois.



Source : Enquête Diagnostic Agricole Chambre d'agriculture 2013

La main d'œuvre familiale est également très présente.

Une personne sur 4 intervient en qualité de main d'œuvre familiale non rémunérée (parents, conjoint, enfants...).

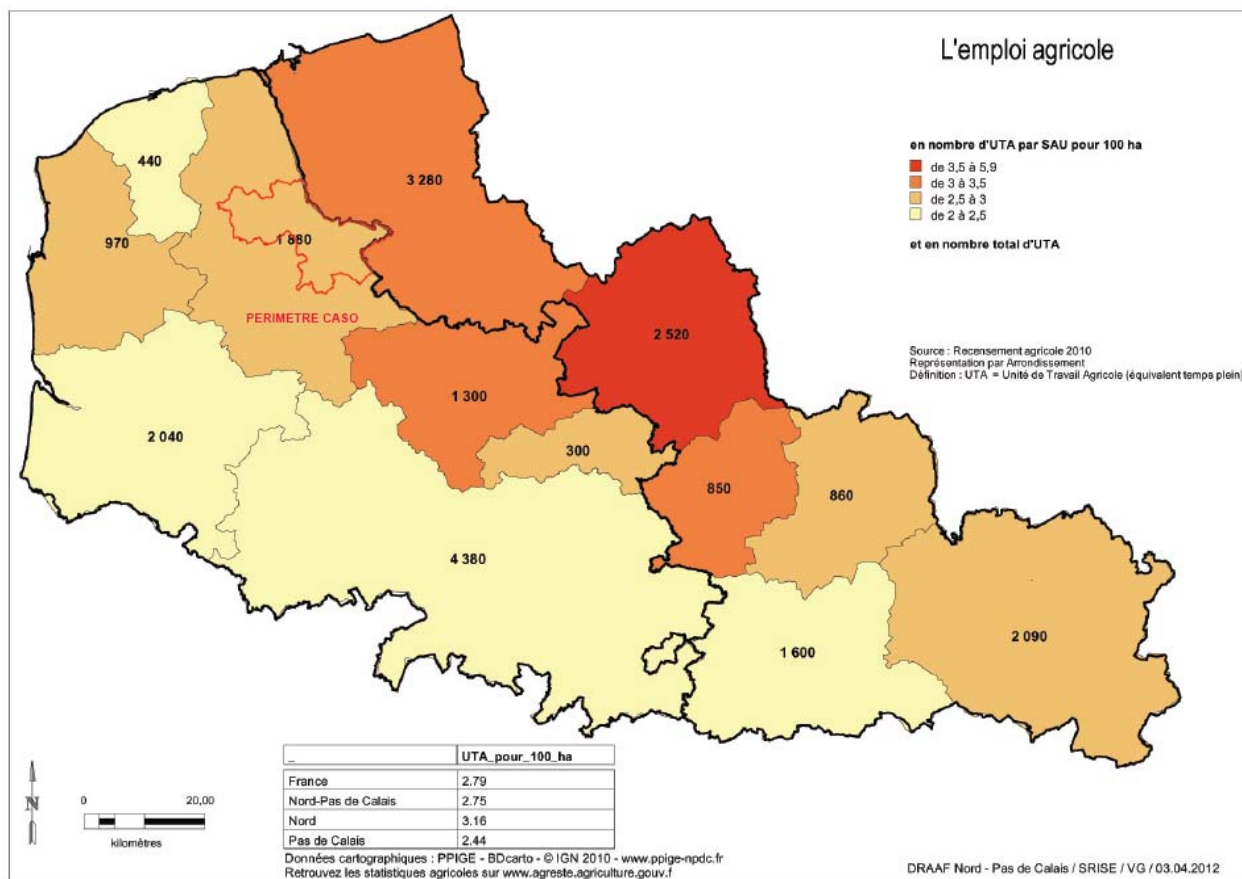
Le recours à la main d'œuvre familiale, bien que traditionnel en Région est pour certaines exploitations une nécessité. On constate néanmoins, qu'elle est de moins en moins présente. La main d'œuvre risque fortement d'être

un facteur limitant pour le développement futur des exploitations.

Une grande partie des exploitations d'élevage comptent encore beaucoup sur la main d'œuvre familiale.

Le constat récurrent que l'on peut faire est que l'éleveur a de plus en plus de mal à se procurer de la main d'œuvre qualifiée. Son coût augmente et le métier d'éleveur est assez contraignant et les conditions de travail assez difficiles, ces facteurs rendent ces emplois peu attractifs.

Lors du Recensement Général Agricole, la DRAAF a élaboré une carte sur l'emploi agricole en répertoriant le nombre d'UTA sur 100 hectares.



Source : DRAAF Nord Pas de calais

Cette carte met en évidence une moyenne de **2.5 à 3** UTA pour 100 Hectares sur le territoire de la CASO. La moyenne régionale est assez similaire et légèrement inférieure à la moyenne du département du Pas de calais.

Charte du Pays de Saint-Omer

Une charte définissant les préoccupations essentielles du Pays de Saint Omer a été rédigée en 2004. La charte intègre l'activité agricole en tant que filière essentielle structurant le territoire.

La charte met en évidence que l'agriculture constitue un des piliers essentiels de l'économie locale : de nombreux emplois directs ou indirects découlent de cette activité.

1.8 Transmission des exploitations

Afin d'appréhender au mieux la transmission des exploitations, nous nous sommes davantage intéressés aux chefs d'exploitation de plus de 50 ans estimant que c'est à cet âge que les agriculteurs commencent véritablement à se poser la question de leur succession.

Parmi les **64** chefs d'exploitation âgés de plus de 50 ans, **47** ont déjà envisagé la transmission.

Il s'agit pour la grande majorité d'une transmission familiale avec une échéance plus ou moins longue (+/-3 ans).

Délai de transmission	enfant	conjoint	neveu	associé/salarié
moins de 3 ans	17	0	0	0
plus de 3 ans	24	1	2	3

Source : Enquête Diagnostic Agricole Chambre d'agriculture 2013

→ **73%** des exploitations concernées par la question de la transmission de leur exploitation ont donc connaissance d'un successeur potentiel.

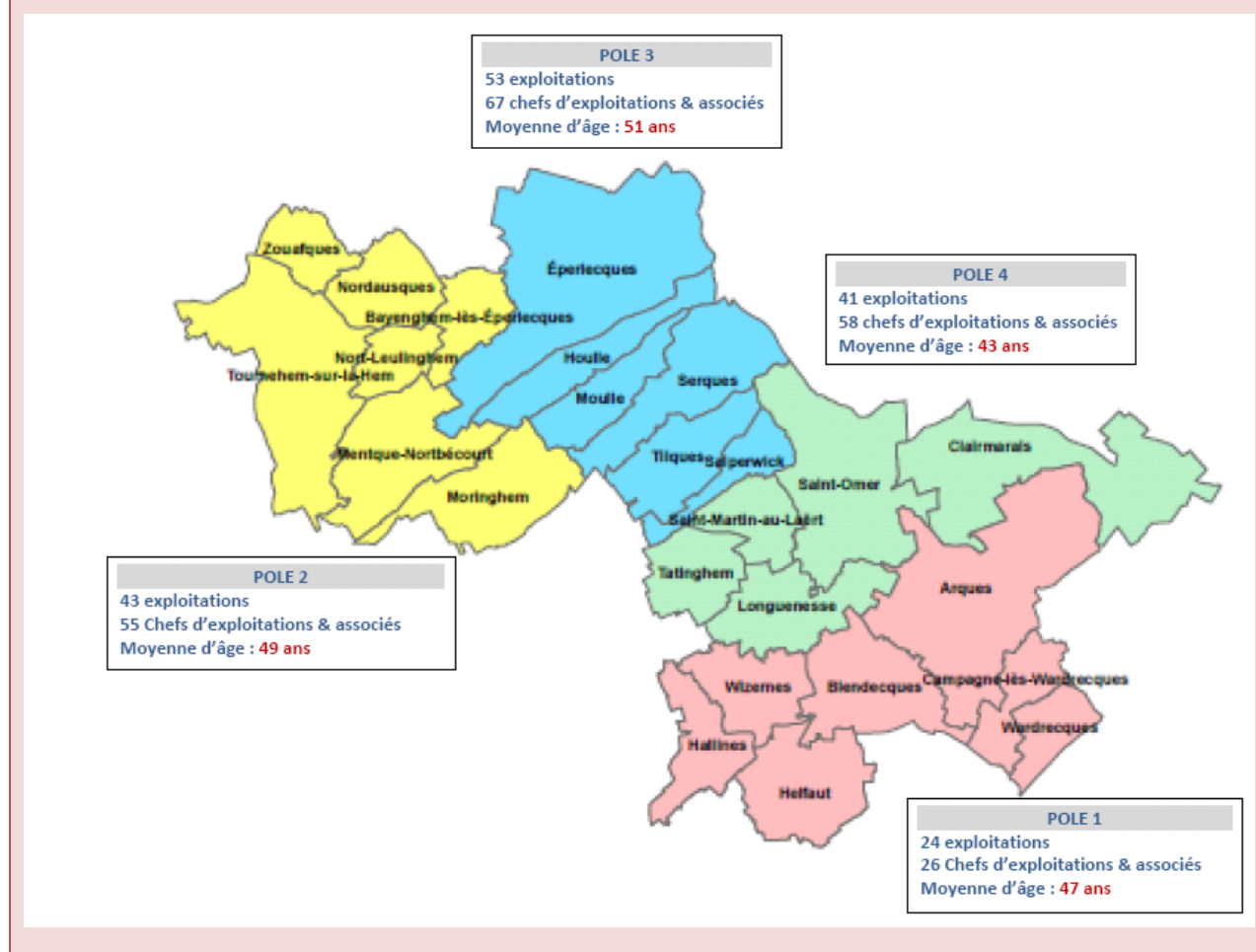
Cela est signe d'une véritable dynamique sur le secteur.

→ Pour près de **9 cas sur 10**, le successeur est un enfant

Certains exploitants, notamment des maraîchers ont mis en évidence lors des entretiens avoir des difficultés à trouver un successeur du fait de la contrainte du métier (horaires, travail par tous les temps...).

Chiffres clés - Dimension humaine

- 161 exploitations enquêtées
- 206 chefs d'exploitation
- Age moyen : 46 ans
- 21 % des chefs d'exploitation sont des femmes
- 24 % des exploitations ont de la main d'œuvre permanente
- 28 % des exploitations ont de la main d'œuvre saisonnière



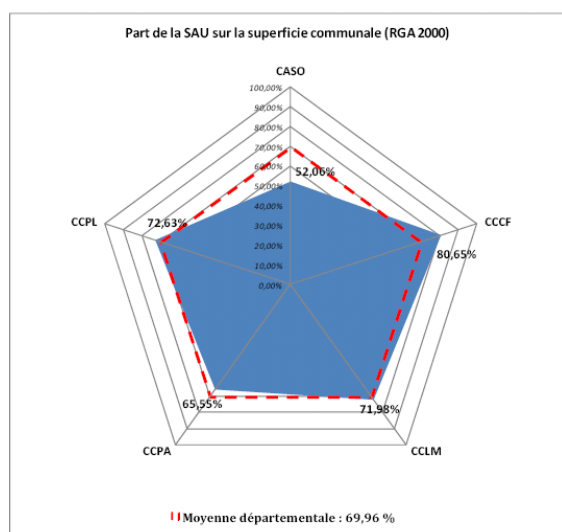
2- Dimension foncière

2.1 SAU intercommunale et SAU des exploitations

La surface agricole intercommunale est de **12 025 Ha** (Registre Parcellaire Géographique 2011) soit environ **52%** de la surface cadastrale totale. Cette surface correspond à la surface agricole de l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

A noter, il est important de mettre en évidence que la plupart des maraîchers ne sont pas repris car ne réalisant pas de déclaration RPG.

A titre de comparaison, l'agriculture régionale met en valeur **66%** de la surface cadastrée.



Le graphique ci-contre compare la part de SAU sur la superficie de chacune des intercommunalités composant le Pays de Saint-Omer.

Ce graphique a été réalisé en 2000 lors du recensement général agricole. On se rend compte que la CASO est l'intercommunalité dans laquelle l'agriculture trouve le moins sa place. Le taux de mise en valeur de l'agriculture est assez faible et se situe bien en deçà de la moyenne départementale (**70%**) et moyenne régionale (**61%**).

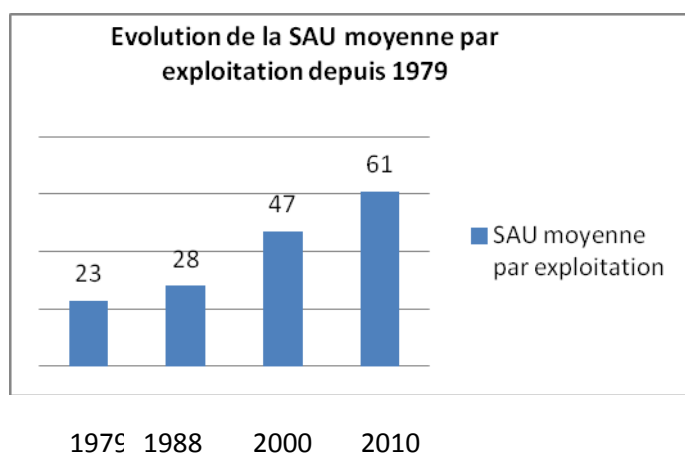
Source: Agence d'urbanisme de Saint-Omer

2

La surface agricole utile des exploitations agricoles est de **63 Ha** en moyenne.

Cette surface correspond à la surface des exploitations ayant leur siège sur l'intercommunalité en comptabilisant également les surfaces dépassant les limites de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer.

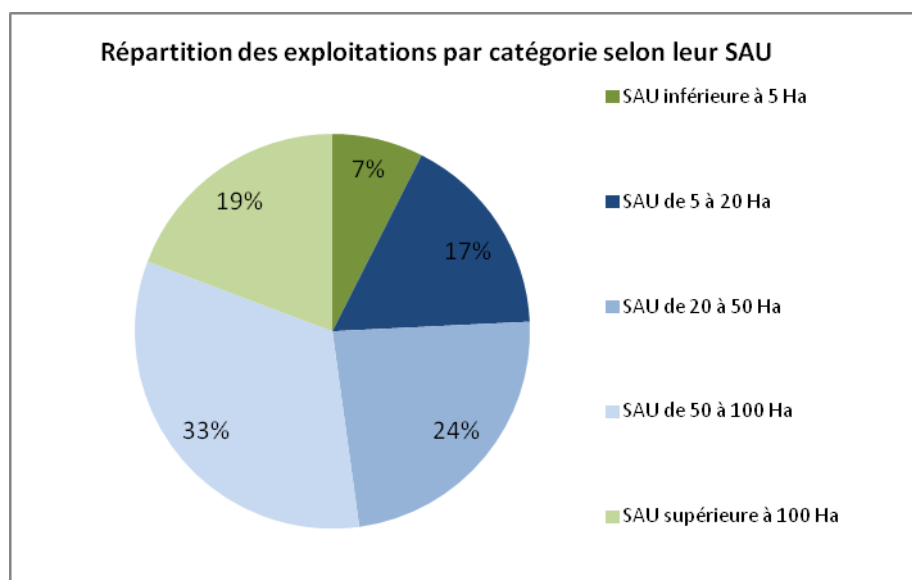
² CCLM : Communauté de communes de la Morinie
 CCPA : Communauté de communes du Pays d'Aire
 CCCF : Communauté de communes du Canton de Fauquembergues
 CCPL : Communauté de communes du Pays de Lumbres
 Diagnostic agricole du PLUi



Source : RGA 2010- DRAFF, SRISE

La SAU moyenne par exploitation a presque été multipliée par **3 en 30 ans** (entre les RGA 1979 et 2010.)

La tendance nationale, comme régionale ou locale est à l'agrandissement des structures. En Région, les structures agricoles ont vu leur surface moyenne augmenter de **61%** entre 1979 et 2010.



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

En moyenne sur l'intercommunalité, 1 exploitation sur 2 exploite plus de 50 Ha.

La SAU moyenne est de **63 Ha** par exploitation. Cette surface varie selon le secteur géographique, à titre de comparaison, pôle 1 : 79 Ha, pôle 2 : 76 Ha, pôle 3 : 60 Ha, pôle 4 : 38 Ha.

Les exploitations exploitent en moyenne sur **4** communes.

En moyenne, **35 Ha** sont exploités sur la commune du siège de l'exploitation dont un peu plus de **13 Ha** localisés dans les 500 mètres des bâtiments d'exploitation.

La SAU moyenne par exploitant est de **48.5 Ha**.

Si l'on s'intéresse aux structures d'exploitation du secteur :

	Nombre d'exploitations	Nombre de chefs d'exploitation	SAU (Ha) totale	SAU moyenne (Ha)/structure	SAU moyenne (Ha)/exploitant
Exploitation Individuelle	105	105	4931	47	47
EARL	24	37	2130	88	58
GAEC	22	49	1959	89	40
SCEA	7	10	459	66	46
AUTRES	4	5	219.09	55	44

Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

Ce tableau met en évidence des différences assez importantes d'une exploitation à l'autre.

2.2 Structuration foncière du territoire

➤ A l'échelle de l'espace agricole : L'aménagement foncier

L'aménagement foncier (appelé remembrement jusque 2005) est une opération régie par le code rural visant à :

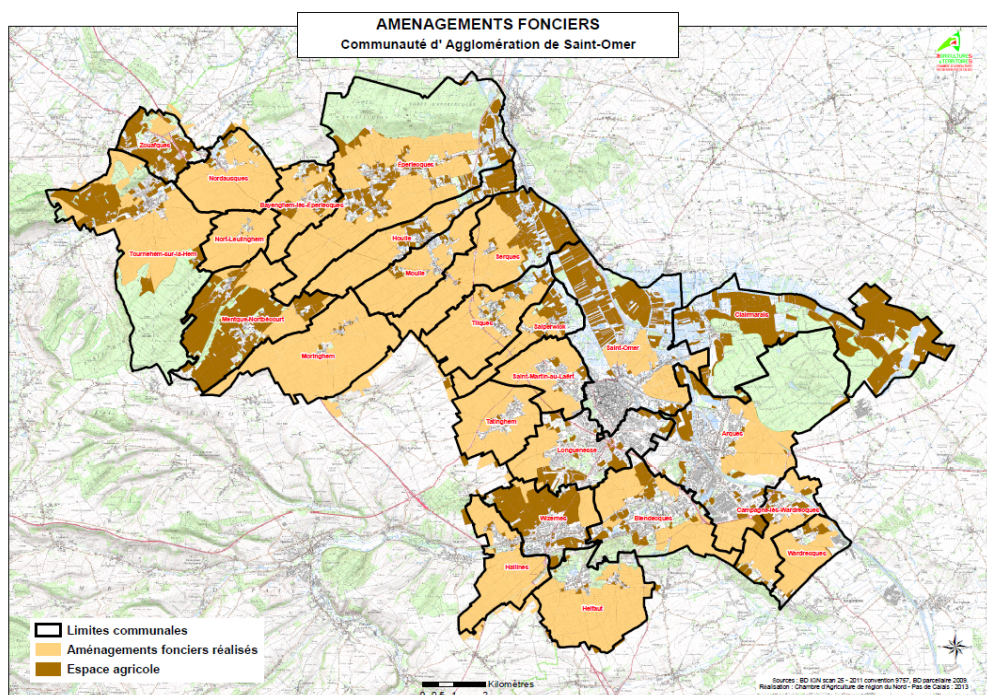
- Améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales, agricoles ou forestières
- Assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux
- Contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les documents d'urbanisme

Ainsi il permet de regrouper le parcellaire agricole, de le rapprocher du siège d'exploitation et de le désenclaver. Il aboutit à une refonte du plan cadastral dans le périmètre aménagé.

Certaines communes sont totalement ou presque totalement remembrées. Wizernes est en cours d'aménagement foncier. C'est environ **84%** de l'espace agricole qui est actuellement remembré.

A noter, la réalisation du remembrement s'est échelonnée dans le temps.

Aménagements fonciers (Atlas cartographique, Carte 7)

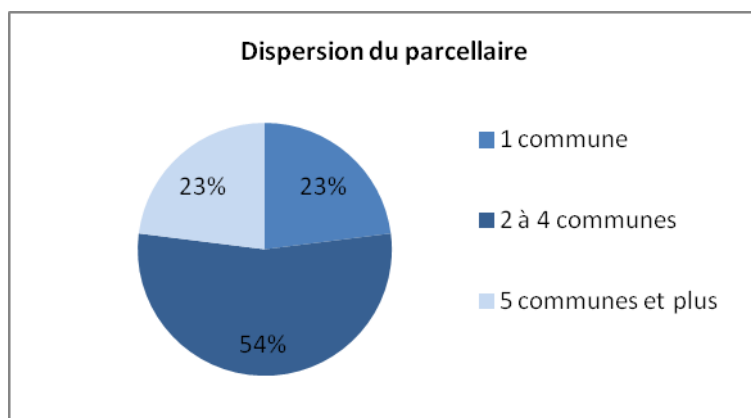


Source : RP 2010

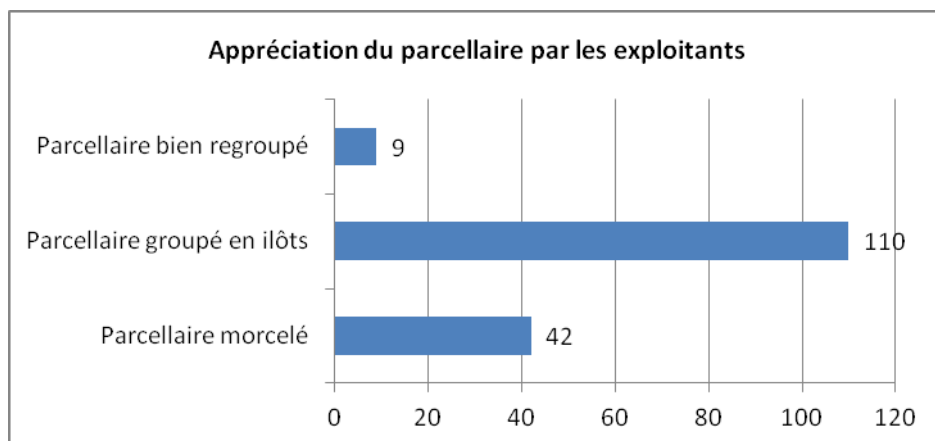
➤ A l'échelle des exploitations

23% des exploitations exploitent sur une seule commune.

En moyenne, dispersion des parcelles sur **4 communes / exploitation**



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

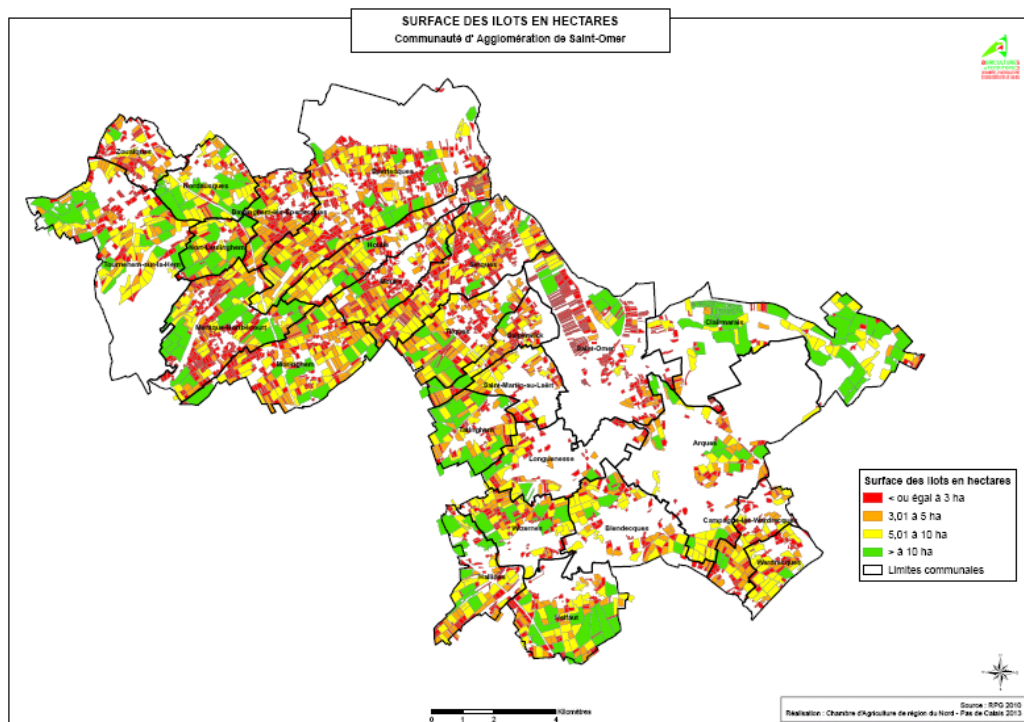
Lors des rencontres individuelles, les exploitants nous ont indiqué pour la plupart (7 exploitations sur 10) avoir un parcellaire regroupé en îlots d'exploitation mais parfois à quelques kilomètres du siège.

Certaines exploitations (26 % d'entre elles) ont un parcellaire morcelé, ce sont principalement des exploitations du pôle 3 et 4 avec des parcelles situées dans le Marais Audomarois.

En ce qui concerne le cas des maraîchers, leurs parcelles se situent en général sur une ou deux communes, mais l'on raisonne au niveau de parcelles cadastrales qui peuvent être regroupées en îlots mais non repérées au RPG (aucune obligation pour le cas des maraîchers de faire une déclaration RPG).

Dans un contexte de réduction du nombre d'exploitations, il est important de veiller au maintien de structures au niveau communal et intercommunal. En cas d'emprises, les mécanismes de compensations foncières sont souvent appréciés. Toutefois, il importe de rester vigilant sur l'organisation du parcellaire (fonctionnalités de l'exploitation, risques d'allongements de parcours...).

Répartition des îlots d'exploitation selon leur superficie (Atlas cartographique, Carte 8)



Source : RPG 2010

→ Les échanges cultureux : une alternative aux opérations d'aménagement foncier ?

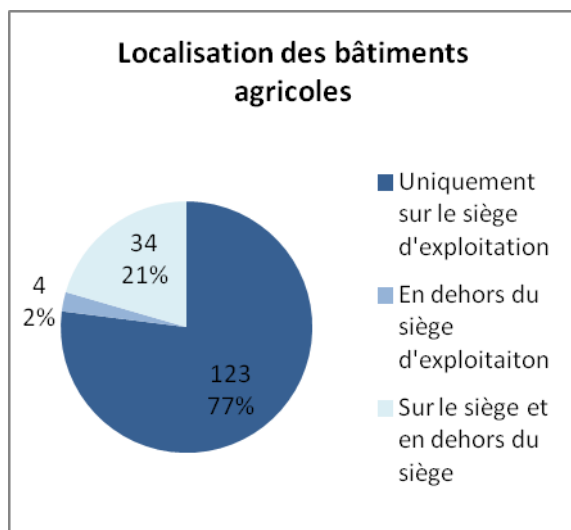
Les échanges cultureux font références à des échanges de parcelles réalisés à l'amiable entre agriculteurs afin d'améliorer les conditions d'exploitations par un regroupement parcellaire. Il s'agit souvent d'échanges annuels effectués pour améliorer leur système d'exploitation, notamment pour permettre une meilleure rotation des cultures.

2.3 Mode de faire valoir

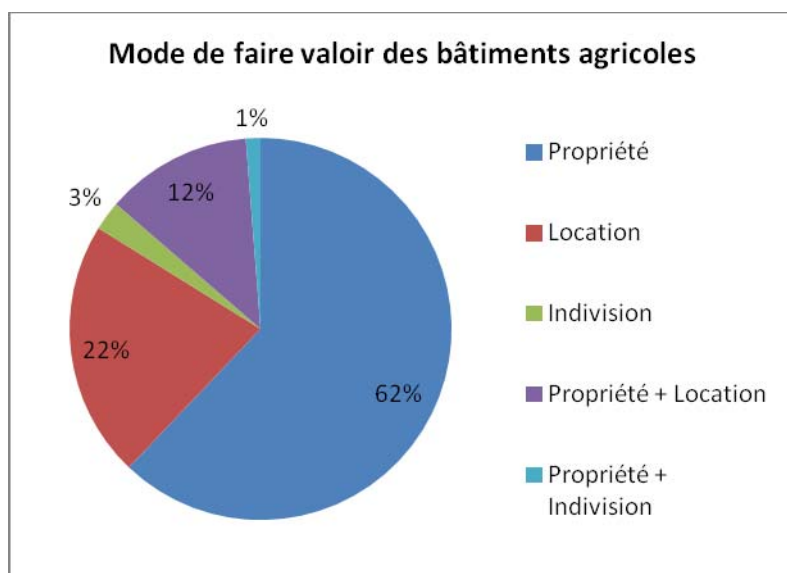
➤ Faire valoir du bâti

L'organisation des bâtiments : la plupart des bâtiments sont groupés autour des sièges d'exploitation. Toutefois, pour diverses raisons (mise aux normes, être propriétaire de la parcelle qui va supporter le bâtiment...) un ou plusieurs bâtiments doivent être délocalisés.

Sur le territoire de la CASO, 7 exploitations sur 10 ont l'ensemble de leurs bâtiments regroupés sur un seul et même site d'exploitation : le siège.



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

6 exploitations sur 10 sont propriétaires de leurs bâtiments d'exploitation.

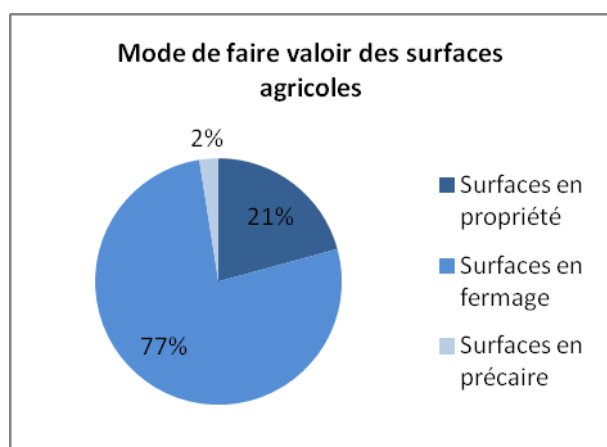
Les autres louent leurs bâtiments ou une partie, ils doivent en conséquent payer un fermage (loyer) au propriétaire.

Il est assez fréquent que les parents soient propriétaires des bâtiments du corps de ferme et que le jeune installé soit propriétaire d'un ou des bâtiments nouvellement construits.

	Propriété	Location	Indivision	Propriété + Location	Propriété + Indivision
Pôle 1	12	8	1	3	
Pôle 2	21	14	0	8	
Pôle 3	40	6	1	4	2
Pôle 4	27	7	2	5	
Total	100	35	4	20	2

Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

➤ **Faire valoir du non bâti**



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

SAU en propriété	SAU en fermage	SAU en précaire
21 %	77 %	2 %

	Part en propriété (%)	Part en fermage (%)	Part en occupation précaire (%)
Pôle 1	14.2	79	6.8
Pôle 2	26	72	2
Pôle 3	22	77	1
Pôle 4	14	83	3

Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

LA MAITRISE DU FONCIER, UN ELEMENT CLE DU DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS, A COURT, MOYEN ET LONG TERME

Le fait d'être propriétaire de son foncier confère à l'exploitant une maîtrise plus grande de son outil de production. L'exploitant peut ainsi envisager des investissements et le développement de son activité sur le long terme.

Le fait d'être locataire limite les possibilités d'évolution de l'exploitation notamment en termes de localisation lors de la construction d'un bâtiment agricole, mais d'un autre sens, il n'a pas la charge de l'acquisition.

Le statut du fermage règle les droits et obligations du propriétaire (bailleur) et du locataire (preneur) dans le cadre du bail rural.

Le plus souvent, le bail liant les deux parties est conclu pour une durée de 9 ans. Il est renouvelé par tacite reconduction.

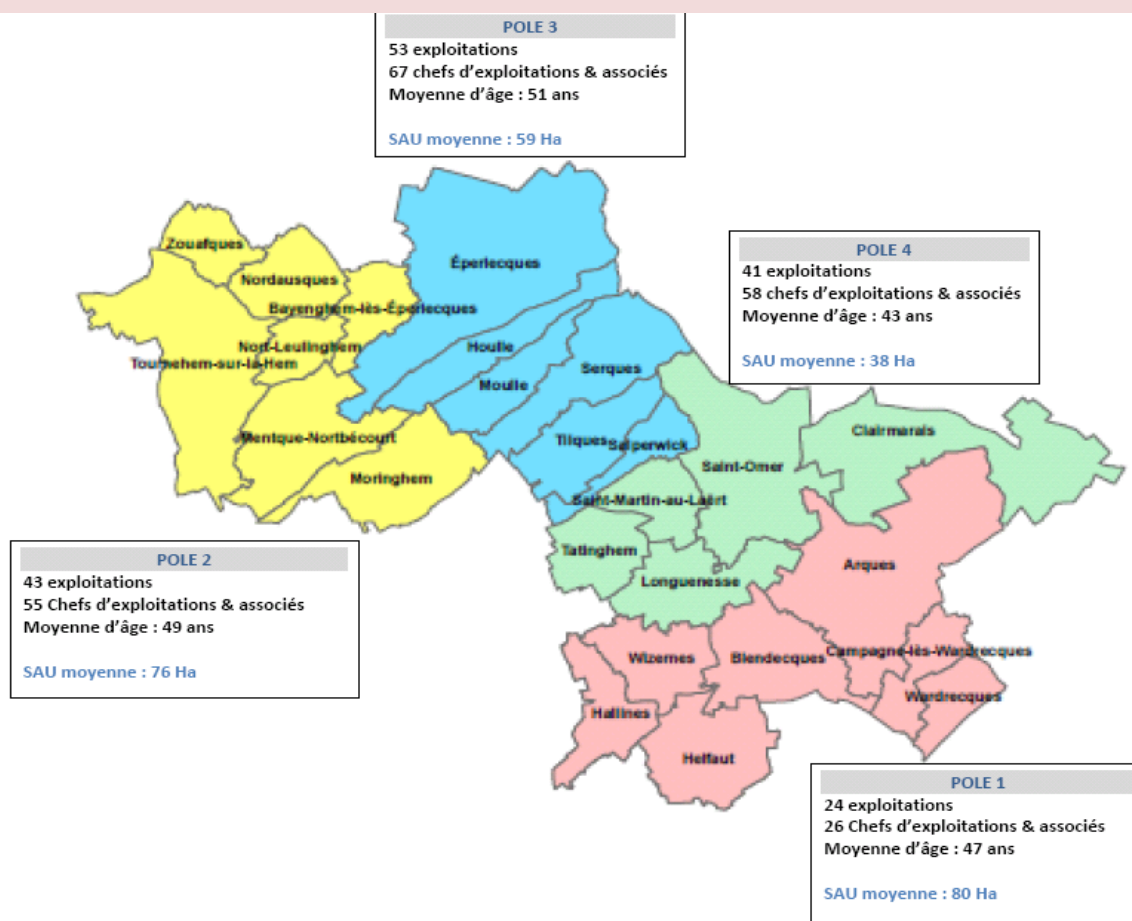
Cette disposition sécurise les exploitants agricoles et permet d'assurer la transmission familiale de leur unité de production. Ce type de contrat prévoit en effet que le preneur puisse, en fin de carrière, céder son bail, à son conjoint ou ses descendants directs en accord avec le propriétaire.

Il existe aussi la possibilité d'établir des baux à long terme d'une durée de 18 ans.

En moyenne, on compte sur le territoire de la CASO, **10** propriétaires par exploitation.

Chiffres clés – Dimension foncière

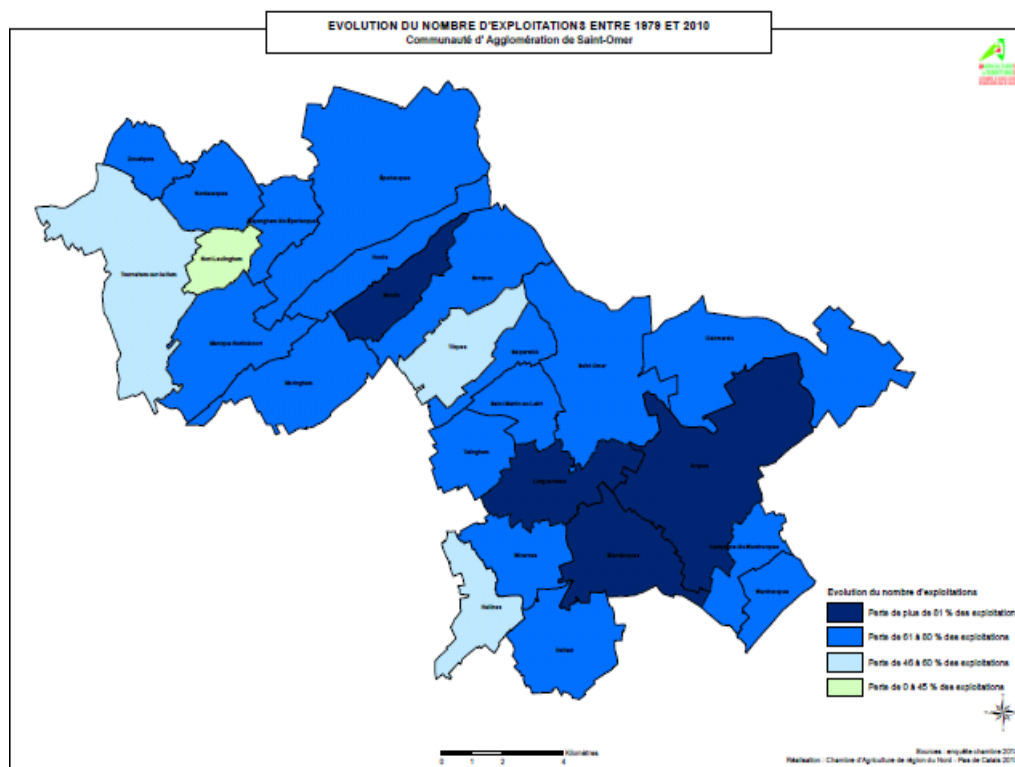
- SAU intercommunale : 12025 Ha
- 84 % de l'espace agricole est remembré
- 21 % de la SAU en propriété
- SAU moyenne par exploitation : 63 Ha
- SAU moyenne par exploitant : 48.5 Ha
- 10 propriétaires par exploitation en moyenne
- Une dispersion des parcelles sur 4 communes en moyenne
- 62% des exploitations sont propriétaires de leurs bâtiments



3- Dimension économique

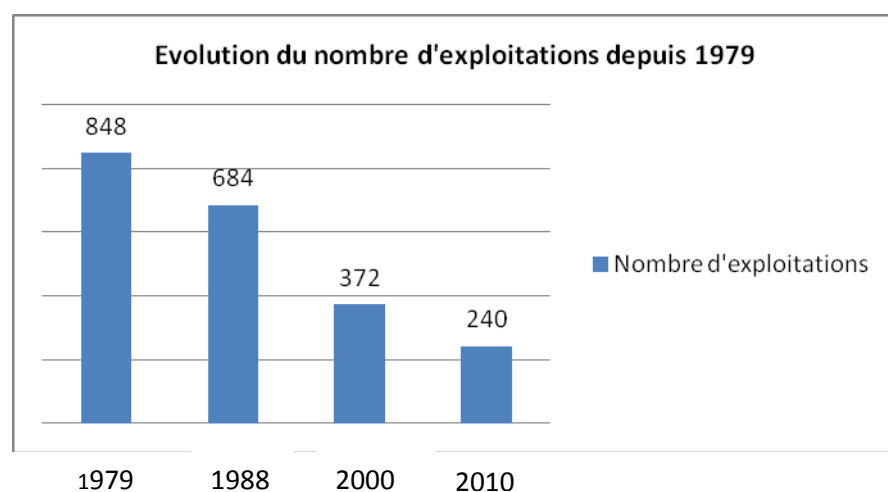
3.1 Des exploitations agricoles en diminution...

Evolution du nombre d'exploitations entre 1979 et 2010 (Atlas cartographique, Carte 9)



Source : SIG Chambre d'agriculture et données RGA 2010, DRAAF-SRISE

Perte de **72%** des exploitations en 30 ans (**65%** au niveau régional)



**UNE FORTE REDUCTION DU
NOMBRE D'EXPLOITATIONS**

Source : Agreste, DRAAF Npdc, SRISE, RGA

La tendance générale est à la diminution du nombre d'exploitations. Le rythme de diminution, est supérieur à l'évolution au niveau régional.

Le recensement agricole de 1979 dénombrait 848 exploitations sur la CASO. En 2000, l'effectif passait sous la barre des 400 exploitations pour finalement comptabiliser 240 exploitations agricoles en 2010. En une trentaine d'années, la Communauté d'agglomération de Saint Omer a donc perdu plus de **70%** de ses exploitations à un rythme moyen de **18** exploitations par an.

La diminution de la surface agricole est l'un des facteurs expliquant cette situation : le foncier se raréfiant, les jeunes peuvent être pour certains hésitants à l'installation. Les évolutions sont aussi à mettre en parallèle avec une tendance des exploitations à se réorganiser sous forme sociétaire.

3.2 Une évolution des statuts d'exploitation : prédominance des statuts individuels avec progression des formes sociétaires

Lors de leur installation, les exploitants doivent définir le statut de leur exploitation : entreprise individuelle ou forme sociétaire.

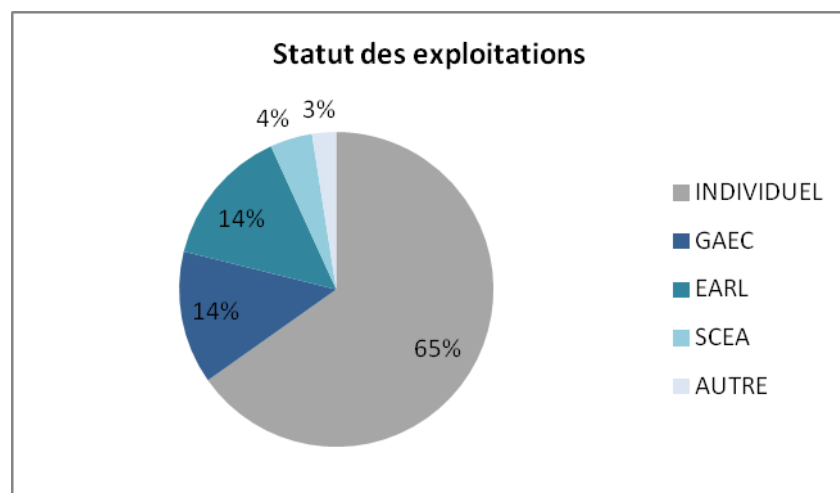
Les exploitations agricoles de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer sont essentiellement des structures ayant un statut d'entreprise individuelle (**65%**), cela signifie qu'un seul chef d'exploitation gère la structure.

Cette moyenne correspond tout à fait au pourcentage d'exploitations individuelles au niveau régional.

INDIVIDUEL	105
GAEC	22
EARL	23
SCEA	7
SARL	2
S de F	1
Co exploitation	1

Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

Deux types de formes sociétaires dominant et sont d'ailleurs en concurrence : le GAEC et l'EARL.



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

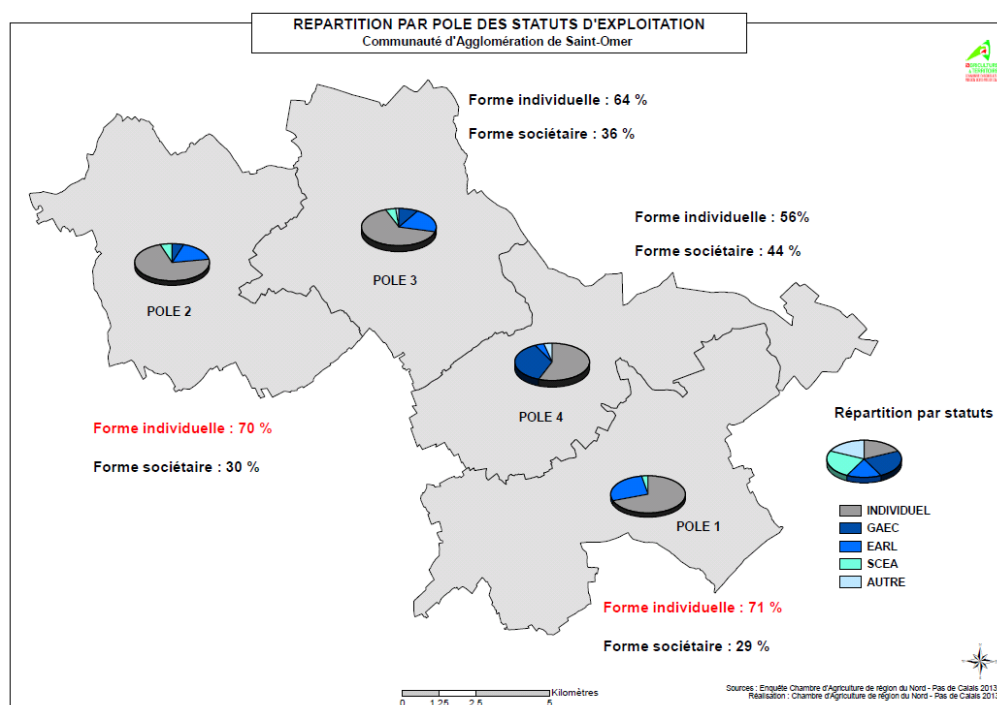
L'EARL offre l'avantage de pouvoir être constituée par une seule personne tout en dissociant le patrimoine privé du patrimoine professionnel.

Le GAEC offre une transparence juridique, sociale et fiscale et se compose d'au moins deux associés.

Adéquate pour les exploitations pratiquant l'élevage laitier, ces formes sociétaires permettent une meilleure organisation du travail et de dégager du temps pour des activités de diversification....

Avec l'agrandissement des exploitations, le statut sociétaire prend plus d'importance par rapport à l'exploitation familiale. La mise en société permet aux agriculteurs de mutualiser les moyens financiers, matériels et humains au sein d'une entité juridique à part entière.

Répartition par pôle des statuts d'exploitation (Atlas cartographique, Carte 10)



Source : Enquête Diagnostic agricole 2013

3.3 Les différents types de productions

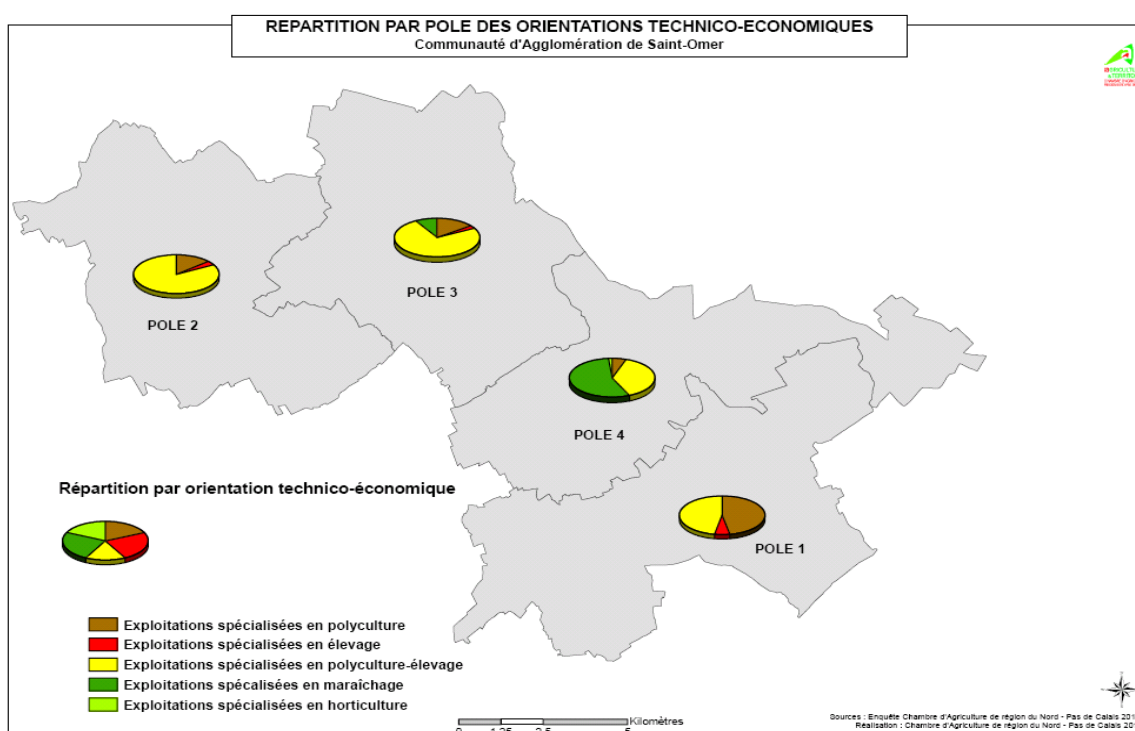
Exploitations en polyculture	30	19 %
Exploitations spécialisées en élevage	4	2.4 %
Exploitations en polyculture-élevage	97	60%
Exploitations spécialisées en maraichage	29	18 %
Exploitations spécialisées en horticulture	1	0.60 %

Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

	% d'exploitations spécialisées en élevage	% d'exploitations en cultures spécialisées (maraîchage, horticulture)
Pôle 1	54 %	0 %
Pôle 2	84 %	0 %
Pôle 3	72 %	11 %
Pôle 4	34 %	59 %
TOTAL	63 %	19 %

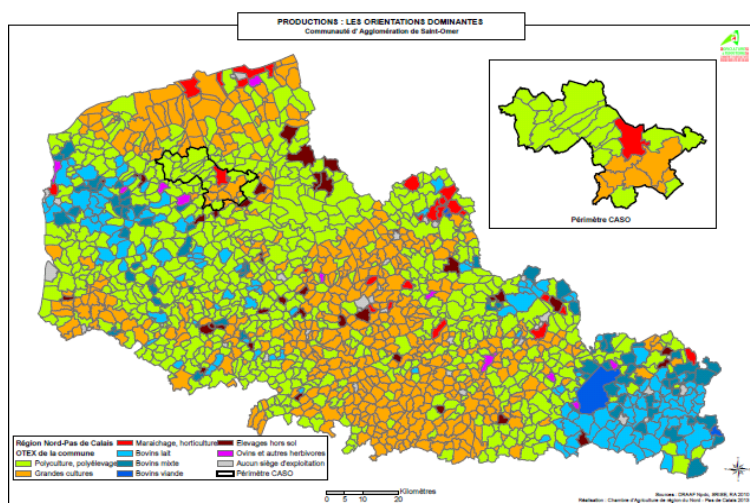
Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

Orientations technico-économiques des exploitations par pôle



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

Les orientations technico-économiques des exploitations (Atlas cartographique, Carte 11)



Source : DRAAF Nord Pas de calais, RGA 2010

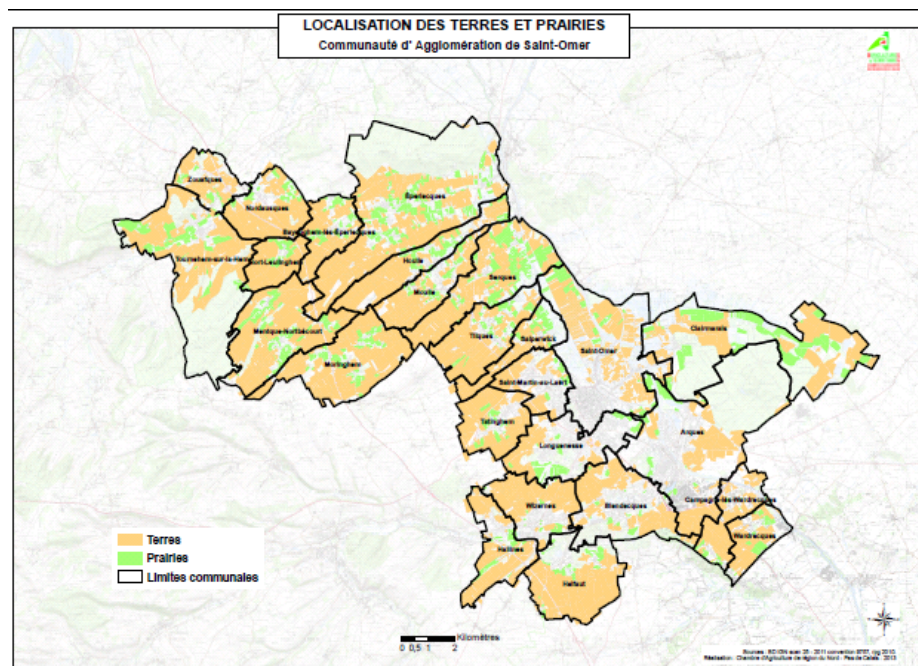
101 exploitations sur 161 ont un élevage.

Au niveau de l'arrondissement de Saint-Omer, la surface tout en herbe représente près de 19% de la SAU. Les grandes cultures sont dominées par la culture de céréales (pour 44% de la SAU).

→ Productions végétales

Sur le territoire de la CASO, on compte à l'échelle de la SAU intercommunale : **77 %** en terres labourables, **23 %** en prairies.

Répartition des terres labourables et des prairies (Atlas cartographique, Carte 12)



Source : RPG 2010

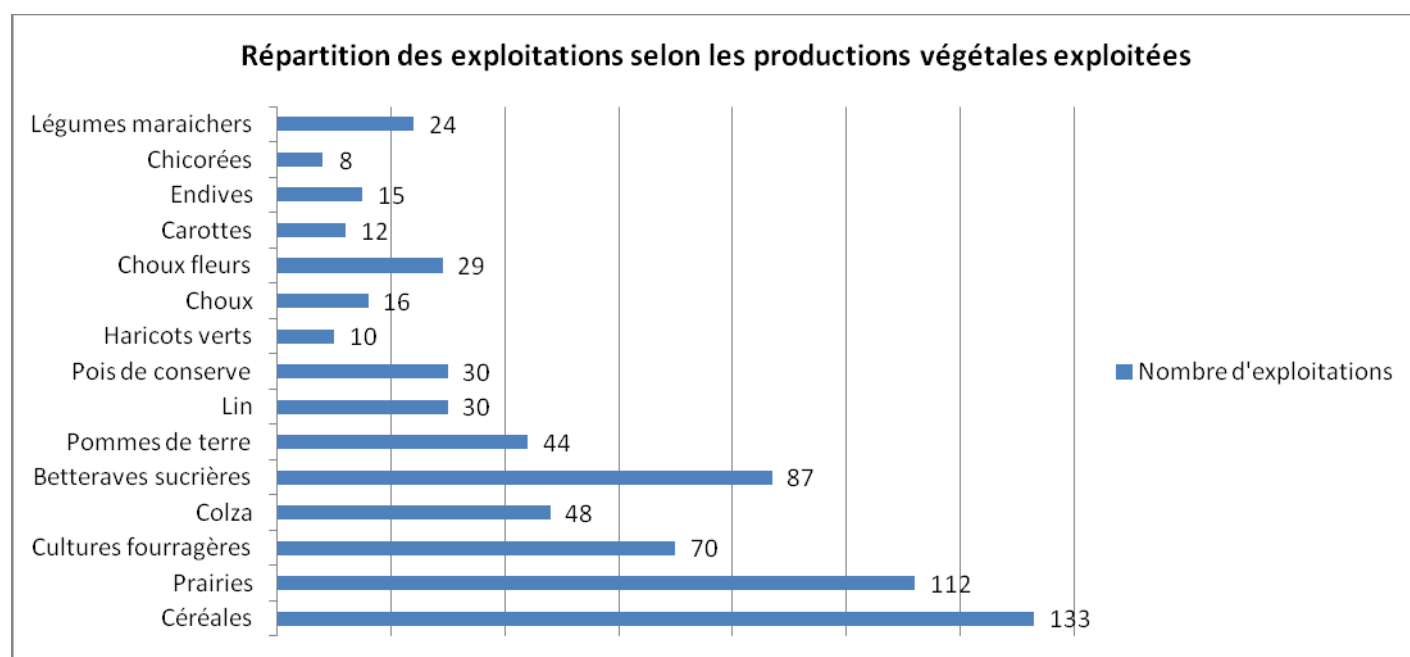
D'après les enquêtes réalisées par la Chambre d'agriculture, la répartition moyenne des surfaces exploitées (SAU des exploitations) est la suivante :

- **20 %** de la SAU des exploitations est en prairies
- **80 %** de la SAU des exploitations est en terres labourables.

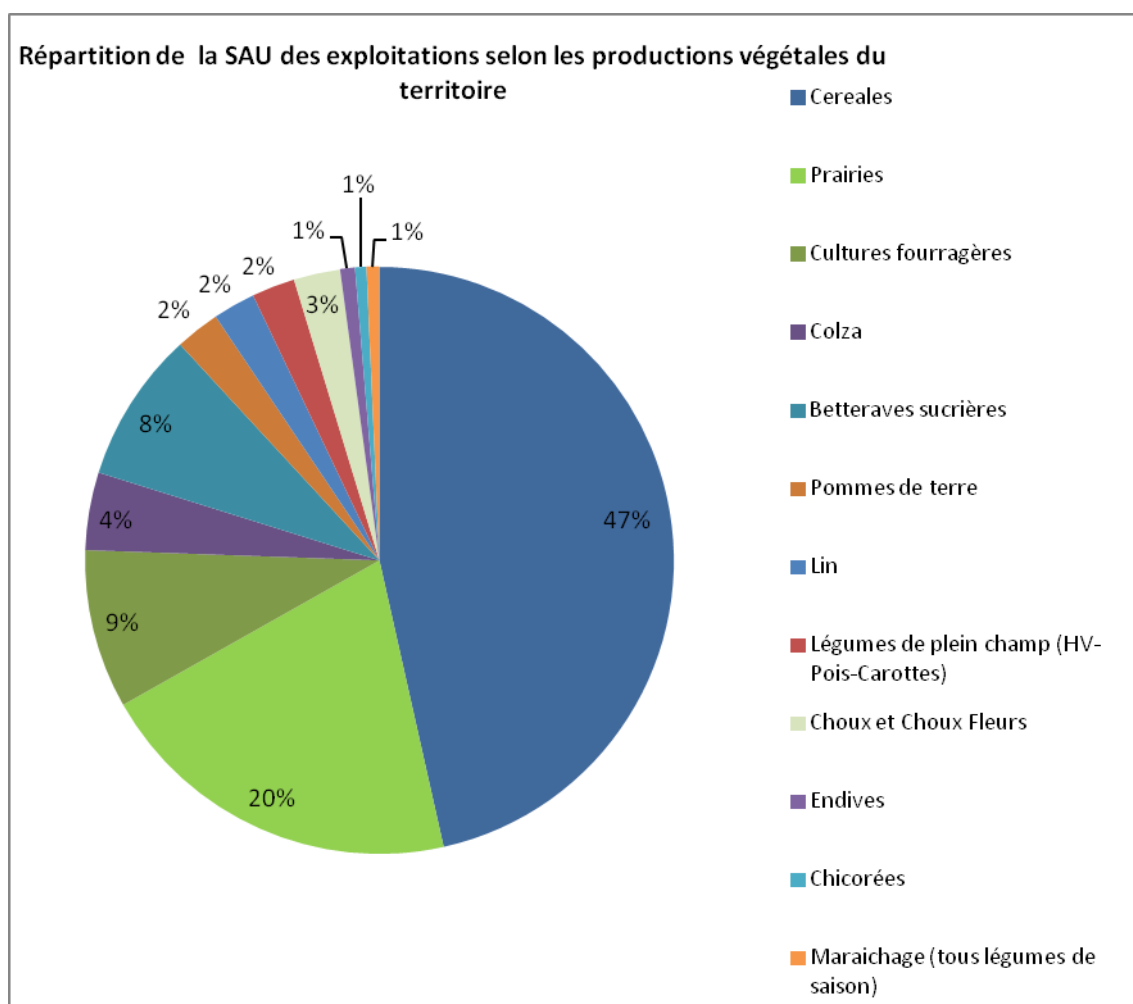
La part en prairie est légèrement inférieure à la moyenne régionale (**22%**).

Dans les graphiques ci après, les fruits (fraises, fruits rouges...) ont été intégrés dans la rubrique « légumes maraîchers », leurs surfaces étant faibles et les productions étant généralement couplées.

Il est important de préciser qu'est présente sur le secteur une cressonnière, «la cressonnière de Tilques».



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

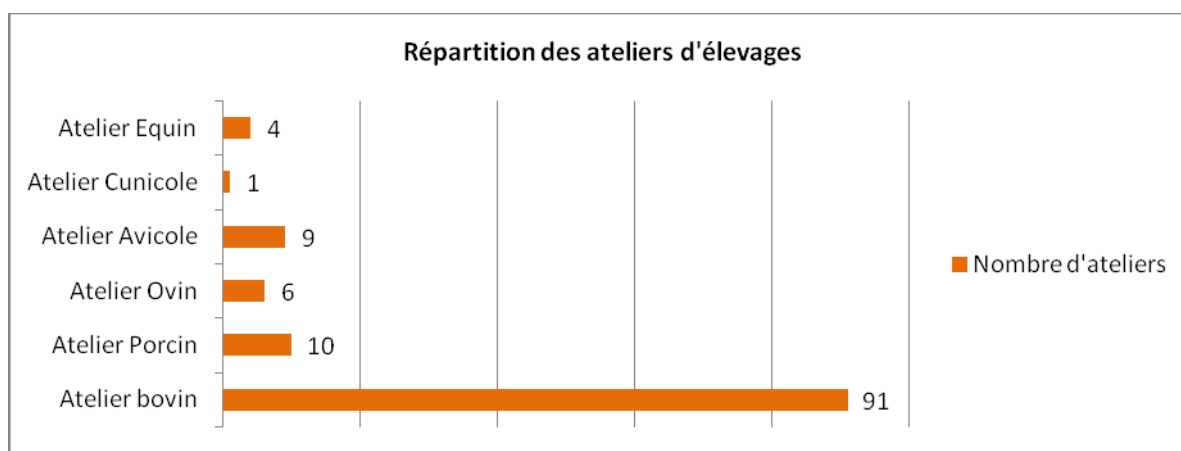


Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

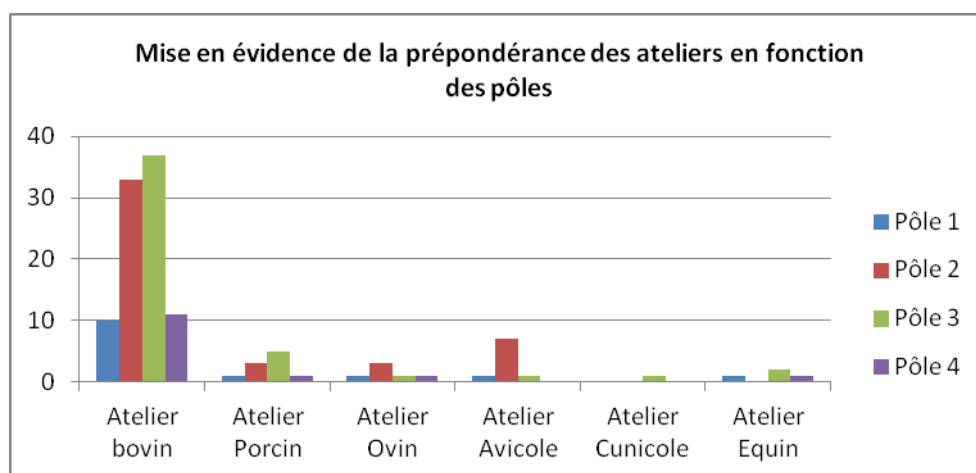
→ **Productions animales : une production animale principalement orientée vers l'élevage bovin**

101 exploitations sur 161 ont au moins un élevage (soit **63%**).

- Certaines exploitations cumulent plusieurs types d'élevages, ce que l'on appelle « atelier ».



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

Le type d'atelier prépondérant varie d'un pôle à l'autre. Les ateliers bovins sont plus importants dans les pôles 2 et 3. Les ateliers cunicoles et équin ne sont présents que dans certains pôles.

Présence de l'hippodrome des bruyères sur la commune de Longuenesse. Il s'agit du seul centre d'entraînement dans le Pas de Calais.

	Nombre d'ateliers	Nombre de têtes	Taille moyenne de l'élevage (têtes/exploitation)
Atelier bovin	91	7757	85
Atelier Porcin	10	1220	122* tous âges confondus (en nombre et non en équivalent)
Atelier Ovin	6	1220	203
Atelier Avicole	9	65250	7250
Atelier Cunicole	1	600	600
Atelier Equin	4	64	16

Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

56% des exploitations enquêtées ont un élevage de type Bovins et ces exploitations représentent **90%** des exploitations d'élevage.

La taille moyenne d'un élevage bovin est de **85** têtes, élèves compris.

Si l'on s'intéresse davantage à la production bovine qui est dominante:

	Nombre d'ateliers	Nombre de têtes	Taille moyenne de l'élevage (têtes/exploitation)
Atelier laitier	50	2228	45
Atelier allaitant	36	1038	29
Atelier engraissement	11	629	57

Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

Parmi les exploitations bovines, **55%** ont un atelier laitier.

La taille moyenne d'un troupeau laitier sur le territoire est de **45 têtes** (similaire à la moyenne régionale).

- **Il existe 2 types de régime sanitaire des élevages selon leur taille :**

RSD : 63 exploitations ICPE : 38 exploitations

Concernant les distances à respecter entre des installations d'élevage et des tiers, la distance à une habitation existante pour implanter un bâtiment hébergeant des animaux, un stockage de déjections ou un silo, dépend du régime sanitaire applicable à l'exploitation.

Il est important de rappeler le caractère vital des parcelles de proximité.

On recense un grand nombre de bâtiments agricoles qui se répartissent en plusieurs catégories:

- bâtiments d'élevage (étables, poulaillers....) avec leurs annexes de type fumière, fosse
- autres bâtiments (diverses fonctions de stockage, point de vente...)

En fonction du type d'élevage et de l'effectif, l'exploitation relèvera soit du RSD, soit de la législation sur les ICPE.

*Régime Sanitaire Départemental (RSD). La distance minimale est fixée à 5 mètres.

*Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). La distance à respecter est de 100 mètres. Cette limite concerne l'ensemble de l'installation :

- tous les bâtiments hébergeant des animaux
- les stockages de déjections et ensilages
- les stockages de fourrages

Les critères de classement ont été revus en juillet 2011, avec l'apparition de nouvelles catégories.

Le classement éventuel dans une rubrique « installations classées » s'apprécie activité par activité (vaches laitières d'une part et vaches allaitantes d'autre part), les effectifs des diverses activités ne s'additionnent pas (décret n°2011-842 du 15 juillet 2011 modifiant la nomenclature des installations classées).

Les exploitants se sont exprimés sur des projets d'élevage et de stockage.

Cette réglementation stricte pour les éleveurs s'impose également aux tiers par le principe de réciprocité qui les oblige à respecter les mêmes distances d'éloignement vis-à-vis des élevages.

En application du principe de réciprocité, un local habituellement occupé par des tiers ne peut être implanté à moins d'une distance identique.

		RSD	ICPE	PAS D'ELEVAGE
POLE 1	BLENDECQUES	0	0	1
	CAMPAGNE	0	3	3
	WARDRECQUES	2	2	1
	ARQUES	0	0	2
	HALLINES	0	1	2
	WIZERNES	1	1	2
	HELFAUT	3	0	0
POLE 2	ZOUAFQUES	2	0	1
	MORINGHEM	3	3	4
	MENTQUE	7	1	0
	BAYENGHEM	2	2	0
	TOURNEHEM	5	3	1
	NORTLEULINGHEM	2	2	1
	NORDAUSQUES	3	1	0
POLE 3	SERQUES	4	5	4
	HOULLE	1	2	0
	EPERLECQUES	3	6	2
	SALPERWICK	2	0	1
	MOULLE	4	1	1
	TILQUES	10	1	6
POLE 4	SAINT MARTIN AU LAERT	1	0	0
	TATINGHEM	2	2	1
	CLAIRMARAIS	3	2	6
	SAINT OMER	3	0	20
	LONGUENESSE	0	0	1
		63	38	60

Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

L'ELEVAGE, UNE ACTIVITE FORTEMENT PRESENTE SUR LE TERRITOIRE

▪ L'épandage des effluents d'élevage

L'épandage des effluents d'élevage fait l'objet d'une réglementation, dont l'application est plus difficile en milieu périurbain.

En effet, les exploitants doivent respecter une distance de retrait vis-à-vis des zones urbanisées (zones d'activités, habitations...) et des cours d'eau.

Ces zones d'exclusions peuvent représenter une surface importante et les terres exploitées ne suffisent pas toujours pour accueillir les effluents. Les exploitants doivent alors avoir recours à des prêteurs afin d'exporter le surplus sur les terres d'un exploitant voisin, c'est par exemple le cas lors d'un échange paille-fumier.

Les parcelles d'une exploitation sont potentiellement incluses dans le plan d'épandage.

La suppression de parcelles incluses dans un plan d'épandage est préjudiciable à la fonctionnalité de l'exploitation et peut générer des difficultés au niveau de l'élevage pouvant aller jusqu'à une obligation de réduction de l'effectif du cheptel alors que les investissements (notamment pour les mises aux normes) ont été dimensionnés en fonction de la taille de ce cheptel.

- **Les limites au développement des exploitations**

La réglementation pèse énormément sur les exploitations d'élevage : des contraintes techniques lourdes avec en parallèle le renforcement de la réglementation et la lourdeur des formalités administratives.

L'ELEVAGE EST UNE ACTIVITE PRESENTE DANS TOUTES LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-OMER : UNE PARTICULARITE A INTEGRER DANS LA GESTION DU TERRITOIRE

3.4 L'agriculture et ses filières valorisent et maillent le territoire

- Filières en productions végétales

Dans le Nord Pas de Calais, 845 000 hectares sont valorisés par les agriculteurs (67 % de la superficie cadastrée totale). Notre région est la 5^{ème} région agricole de France.

Au plan régional, agriculture et agroalimentaire représentent un secteur économique de premier plan.

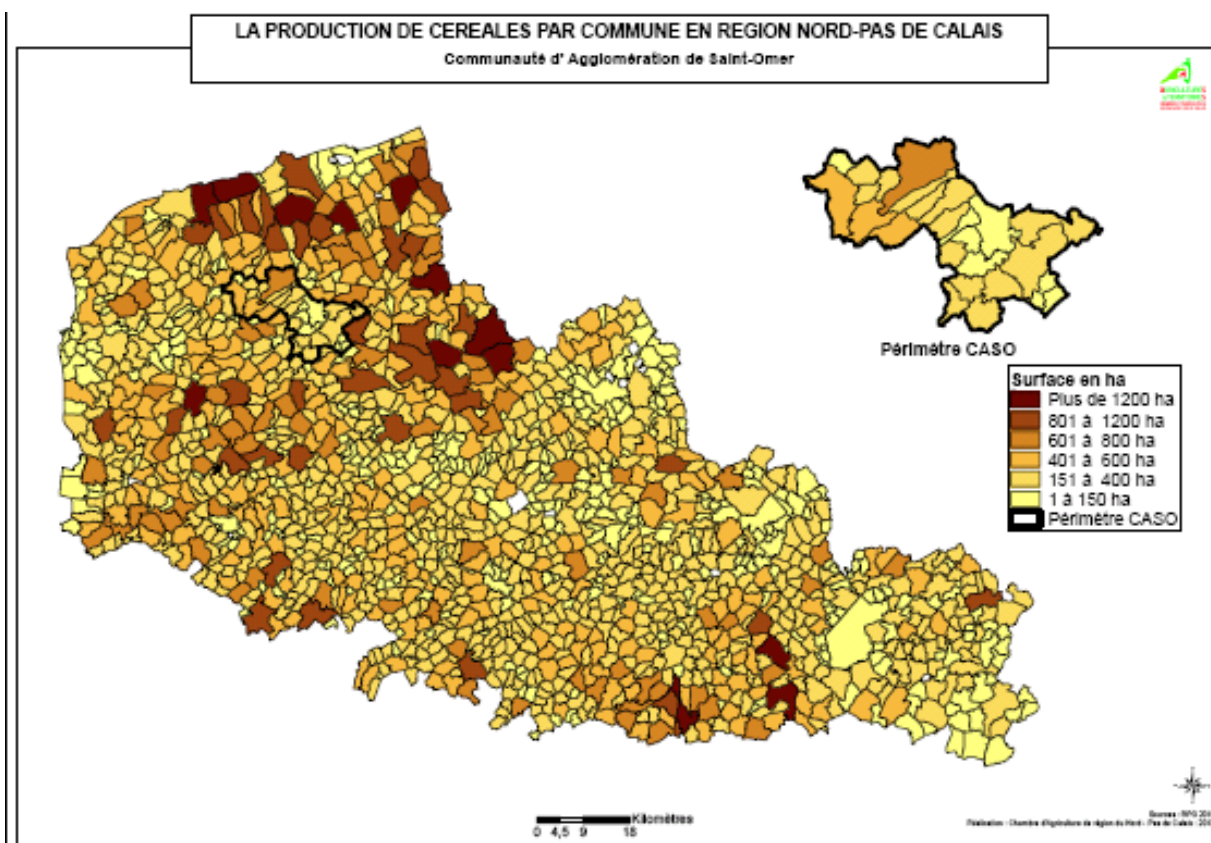
On compte 11.5 milliards de chiffre d'affaires pour les deux secteurs réunis, soit 11% du produit intérieur brut de la Région.

De nombreux emplois sont créés en amont et en aval de l'agriculture.

DE NOMBREUX EMPLOIS CREEES EN AMONT ET EN AVAL DE L'AGRICULTURE

Cette filière agricole est le 1er employeur privé régional à égalité avec la construction et le 2^{ème} poste du commerce extérieur régional après les transports (automobile et ferroviaire). (Rapport pôle d'excellence agroalimentaire 13 décembre 2011).

Céréales :



Le

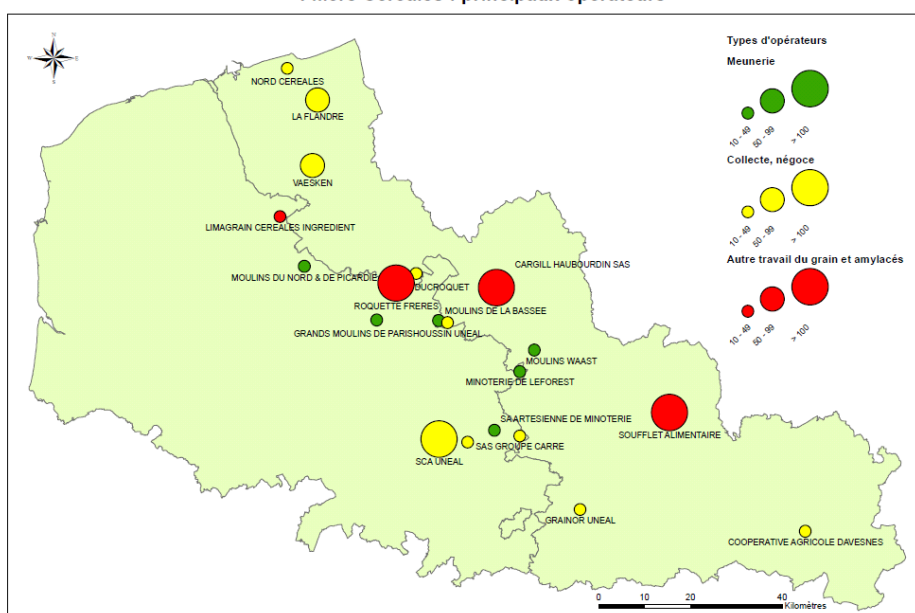
Source : RGA 2010

Nord-Pas de Calais est une grande région céréalière. La céréale est majoritaire dans l'assolement.

Les caractéristiques pédoclimatiques locales permettent à ces cultures d'exprimer tout leur potentiel. La culture céréalière couvre plus de **44 %** de la SAU régionale tandis que la part française est de 31 %.

En 2010, plus de 370 000 ha étaient consacrés aux céréales : le blé tendre en position dominante avec près de 285 000 hectares, suivi de l'orge pour 58 000 hectares, puis du maïs grain avec 24 000 hectares et de l'avoine avec 3 000 hectares.

Filière Céréales : principaux opérateurs



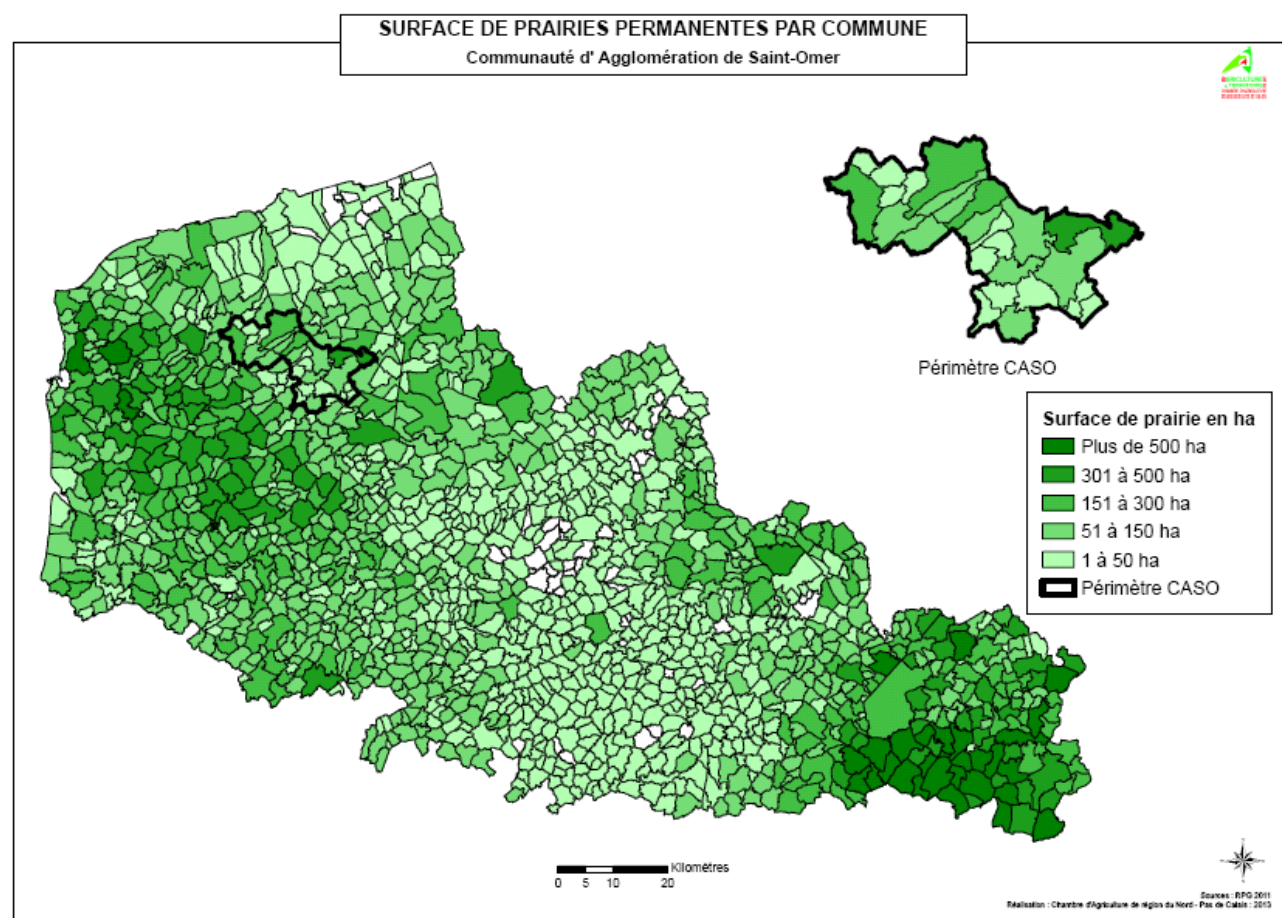
Si les céréales sont globalement présentes sur l'ensemble de la région, on distingue un bassin de production principal, constitué des petites régions agricoles comme l'Artois (55 % de la SAU), le Ternois (48 % de la SAU), le Cambrésis (60 % de la SAU), le Haut Pays d'Artois (45 % de la SAU) et le Hainaut (45 % de la SAU).

On note aussi que la Flandre Maritime est une petite région agricole où la culture céréalière est très présente, occupant 57 % de la SAU.

Regard d'experts sur la production céréalière de la CASO

Intérêts	Difficultés
Production aux rendements intéressants Production majoritaire dans l'assolement, avec intérêt pour la rotation avec les légumes de plein champ	Circulation avec le matériel : largeur
Production de paille pour la production animale	

Prairies



Source : RGA 2010

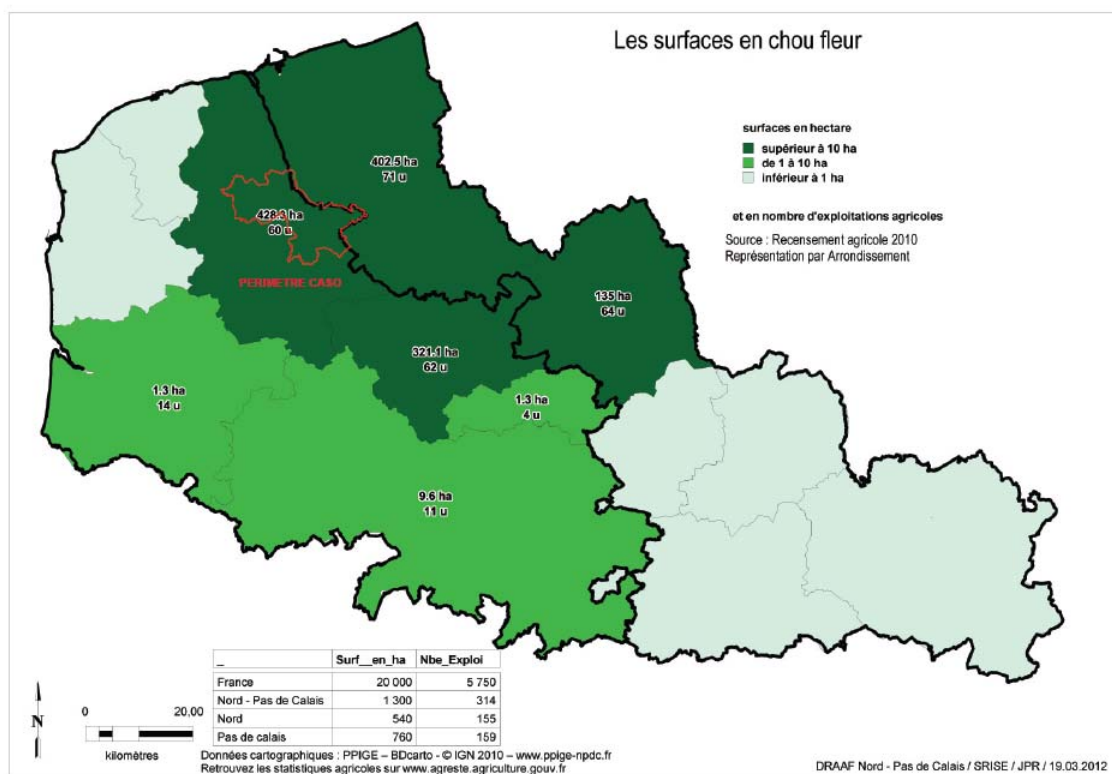
Les prairies couvrent 20% de la SAU de la CASO, données similaires au niveau régional

Néanmoins, on peut constater des différences assez fortes selon les communes du secteur.

Regard d'experts sur la production en prairie de la CASO

Intérêts	Difficultés
<p>Un élevage très présent sur le territoire</p> <p>Une valorisation économique des prairies</p> <p>Contribue à la biodiversité</p>	<p>Des prix fluctuants</p> <p>Des investissements lourds à amortir</p> <p>Proximité de zones urbaines</p> <p>Des conditions de vie plus difficiles</p>

Choux fleurs :



Source : RGA 2010

La Région Nord-Pas de Calais est leader national en production de choux fleurs d'été.

2.3% des exploitations agricoles régionales produisent du chou fleur.

La production se concentre sur 3 bassins de productions : la Plaine de la lys, la Flandre intérieure et les Wateringues.

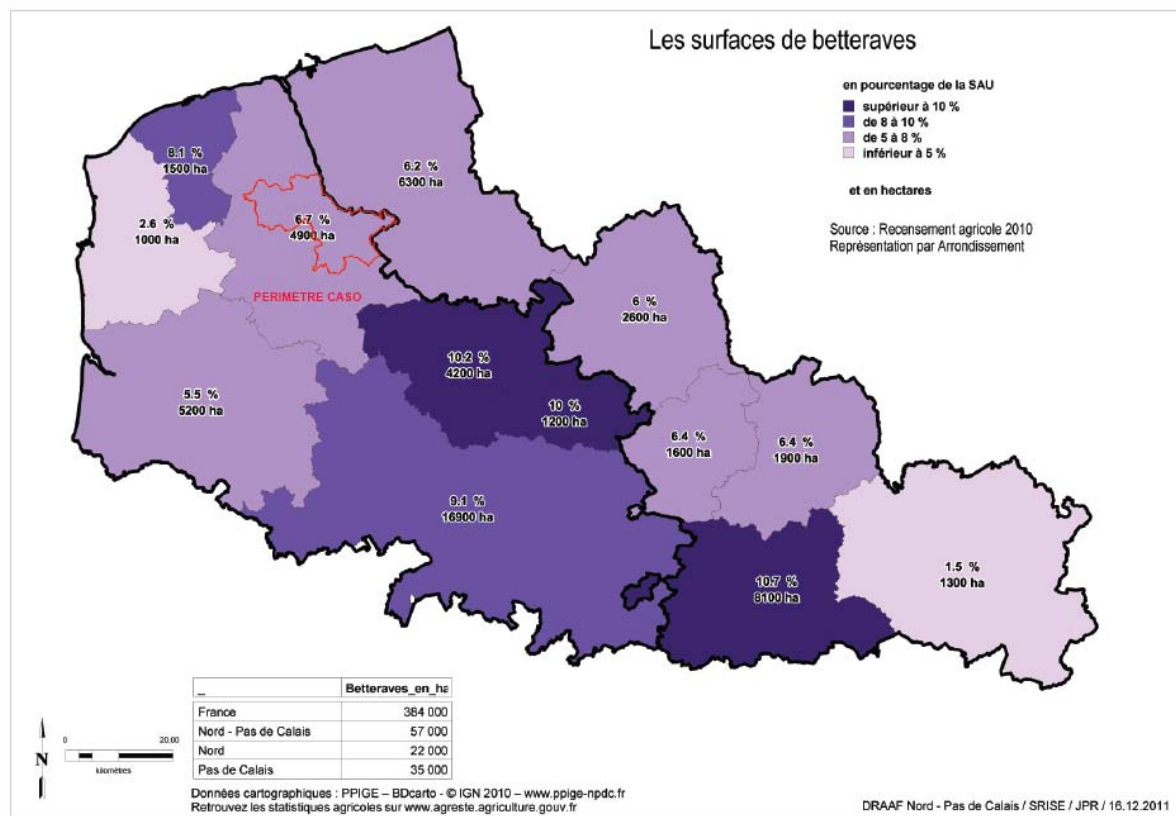
Présence de la SIPEMA, société coopérative agricole du Marais Audomarois sur le secteur de Saint-Omer.

Ce sont des exploitants agricoles qui font partis du conseil d'administration.

Regard d'experts sur la production en choux fleurs de la CASO

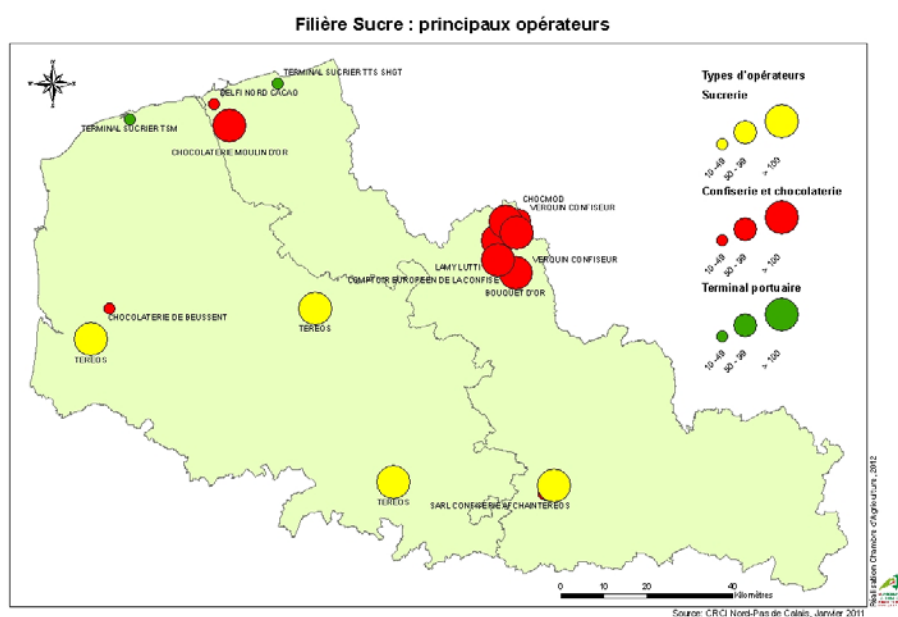
Intérêts	Difficultés
Une production à haute valeur ajoutée	Une culture contraignante : conditions météorologiques
Une tradition et des méthodes de production en évolution	
Présence de la SIPEMA, coopérative agricole	Un besoin important en main d'œuvre

Betteraves industrielles:



Source : RGA 2010

En 2010, la surface régionale en betteraves industrielles avoisine les 57 000 ha soit 15 % de la surface française. On compte 22 000 ha dans le Nord et 35 000 ha dans le Pas-de-Calais, représentant respectivement 6 % et 8 % de la SAU de chaque département.



Les surfaces les plus importantes sont concentrées sur les secteurs de l'Artois, du Cambrésis, du Béthunois et du pays d'Aire.

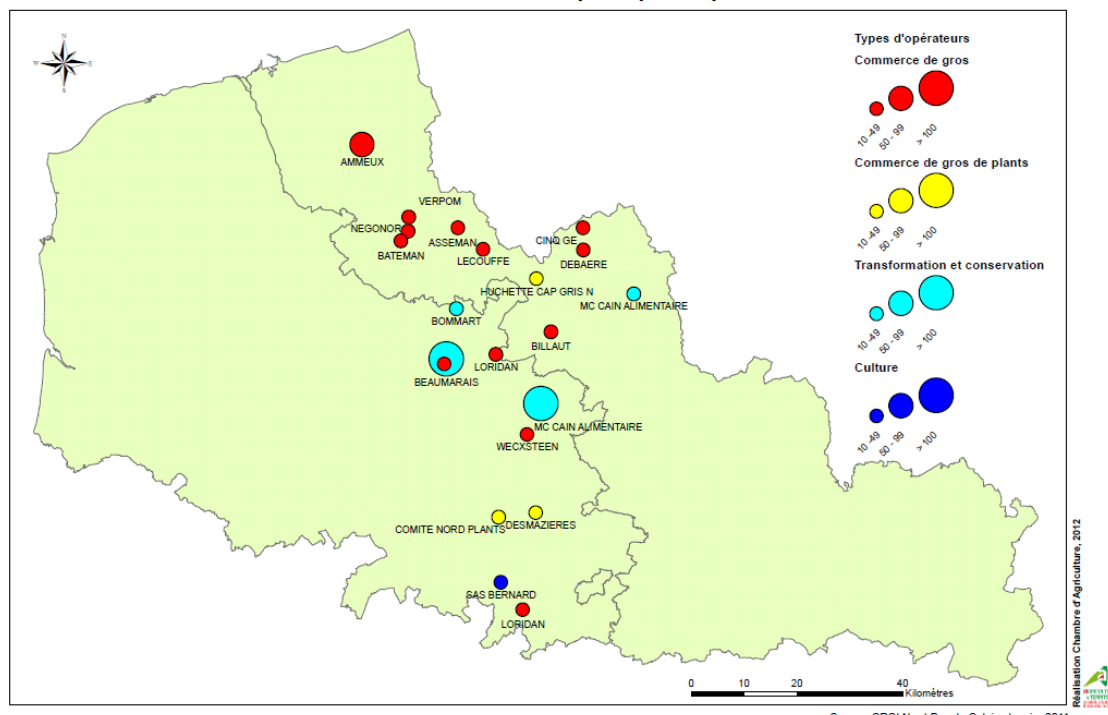
560 exploitations agricoles produisent des betteraves en 2010 soit plus de **40 %** des exploitations agricoles de la région.

Regard d'experts sur la production en betteraves sucrières de la CASO

Intérêts	Difficultés
Présence de sucrerie sur la Région	Nécessité d'avoir un dépôt à proximité
Rendements intéressants	Circulation difficile avec le matériel

Pommes de terre

Filière Pommes de terre : principaux opérateurs



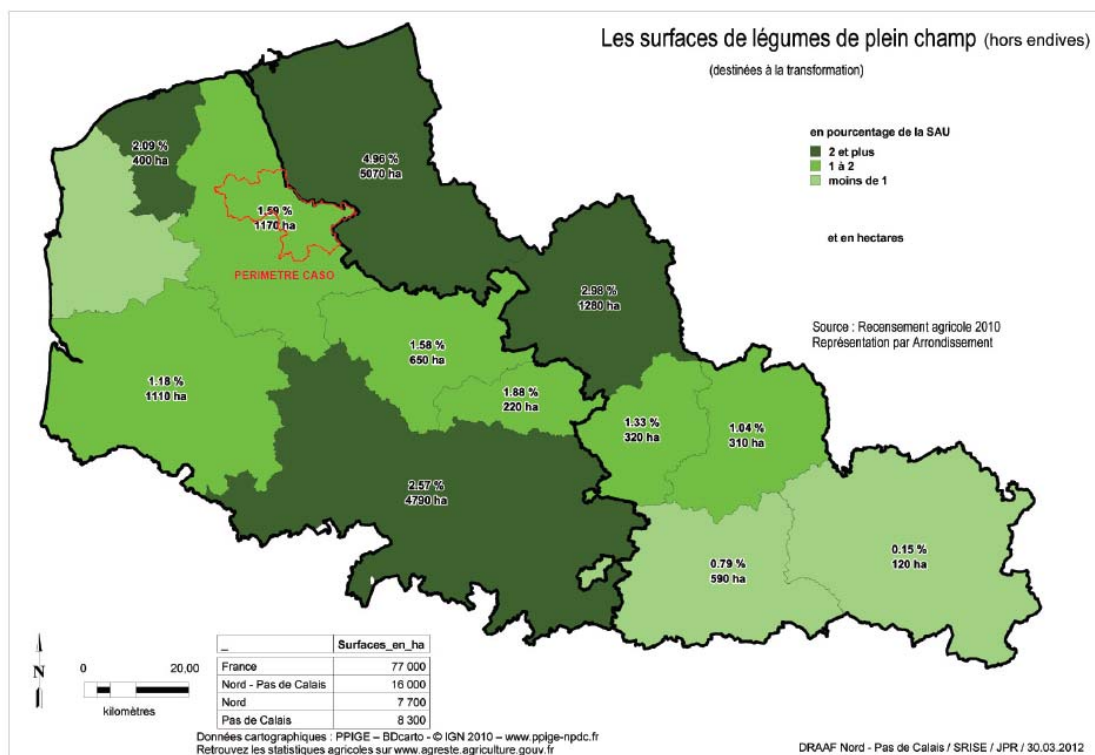
La région Nord Pas de calais est au 1^{er} rang français (32% des récoltes).

Il est nécessaire de disposer de sols appropriés et de planifier cette culture sur des rotations longues. Les conditions climatiques influent fortement sur le déroulement de la culture et les rendements sont assez variables selon les années.

Regard d'experts sur la production en pommes de terre de la CASO

Intérêts	Difficultés
Une filière bien implantée avec de nombreux débouchés	Des investissements lourds en matériel et en bâtiments de stockage
Une production en partie vendue en direct	Circulation difficile avec le matériel

Légumes de plein champ:



Source : RGA 2010

23000 Ha en Région, soit 3% de la SAU agricole régionale auquel il faut ajouter 6800 Ha de racines d'endives.

La richesse des sols permet la production d'une multitude de légumes.

Il convient d'indiquer que 22% de la surface régionale de cultures en légumes se concentre en Flandre intérieure.

Regard d'experts sur la production en légumes de plein champ de la CASO

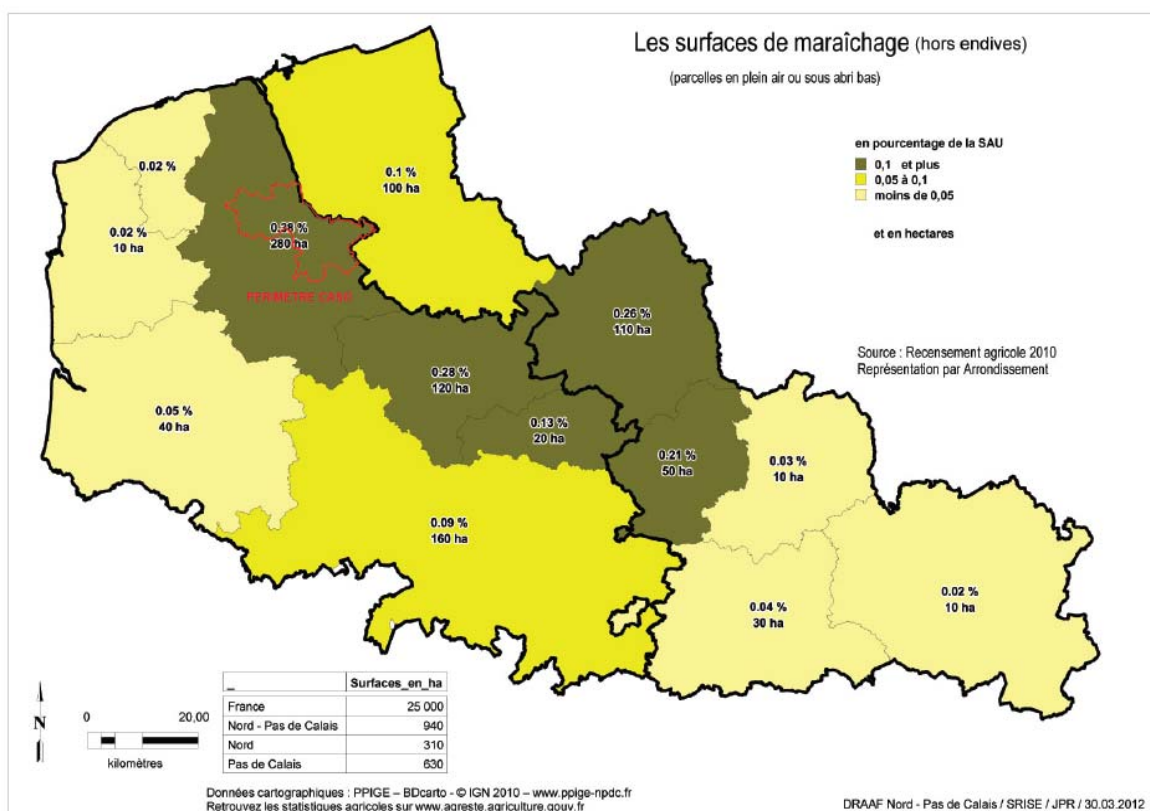
Intérêts	Difficultés
Qualité agronomique des sols adaptée aux productions légumières	Circulation difficile avec le matériel
Des industries agro-alimentaires présentes sur le territoire	Nécessité de parcelles ayant une surface minimum et des accès faciles
	Obligation d'irriguer certaines variétés avec une destination précise

Endives: l'une des productions emblématiques de l'agriculture Nord Pas de Calais

La production se déroule en deux temps : une culture de plein champ pour produire la racine d'endive et une phase de forçage en salle ou plus rarement en pleine terre pour produire le chicon.

Sur une production nationale estimée à 200 000 tonnes, le Nord Pas de Calais est le 1^{er} producteur de chicons avec 115 000 Tonnes. France Endives, grossistes en fruits et légumes frais est présent à Saint Omer.

Maraîchage



Source : RGA 2010

4 % de la surface nationale en maraîchage se situe en Région Nord Pas de calais. Cette culture se pratique sur des faibles surfaces.

Selon les données issues de la DRAFF en 2010, 950 hectares étaient destinés au maraîchage

Le maraîchage se pratique en plein air ou sous serres et sur des parcelles affectées exclusivement à la production de légumes.

Au niveau régional, il est surtout développé autour de l'agglomération lilloise, à proximité des agglomérations de Dunkerque et dans le marais audomarois (les Wateringues).

Dans le Nord Pas de calais, ce sont 330 exploitations qui pratiquent le maraîchage en 2010.

Intérêts

Qualité agronomique des sols adaptée à ces productions

Potentiel de consommation et présence de structures de vente (GMS...)

Valeur ajoutée avec vente en circuits courts

Culture se pratiquant sur de petites surfaces

Difficultés

Une culture contraignante (conditions météo...)

Main d'œuvre difficile à motiver

Fraises:

La production française est estimée à 44 600 tonnes. Le Nord Pas de Calais est une Région productrice de fraises avec 125 Ha. Sur de faibles surfaces, nombreux sont les agriculteurs qui consacrent des surfaces à la production de fraises.

Dans la Région Nord-Pas de Calais, l'essentiel de l'activité se concentre dans la Région de Lille, la Pévèle, la Plaine de la Scarpe et l'Artois mais on retrouve des producteurs sur tout le territoire régional.

Sur le territoire de la CASO, quelques exploitants ou maraichers ont développé cette production.

→ Valeur ajoutée : la possibilité d'irriguer les cultures

L'irrigation est une technique couramment utilisée pour les cultures maraichères et légumières ainsi que la culture de pommes de terre. Cette pratique correspond à un choix stratégique de l'exploitant : elle permet de créer davantage de valeur ajoutée à la production.

L'irrigation permet une diversification des productions : maraîchage, cultures légumières et fruitières....

La maîtrise de l'irrigation constitue un facteur permettant de maintenir une production régulière en quantité comme en qualité. Elle peut également améliorer la précocité des productions, présentant ainsi un atout important pour la conquête de marchés. C'est pourquoi les entreprises agro alimentaires contractualisent préférentiellement avec des agriculteurs pratiquant l'irrigation.

Elle est synonyme d'investissements et d'aménagements (forages et équipements), ceux-ci répondant même parfois à des exigences des contrats de cultures des industries agro-alimentaires.

L'artificialisation de parcelles «équipées» serait de ce fait préjudiciable à l'activité économique de l'exploitation.

Parmi les exploitations enquêtées, **26** exploitations (soit 16%) nous ont déclaré pratiquer l'irrigation, ce qui correspond à **320 Ha irrigués**.

→ Des pratiques de plus en plus raisonnées

Les pratiques des agriculteurs évoluent : la réglementation devient plus stricte, notamment dans les zones vulnérables aux nitrates et les agriculteurs intègrent davantage les contraintes environnementales.

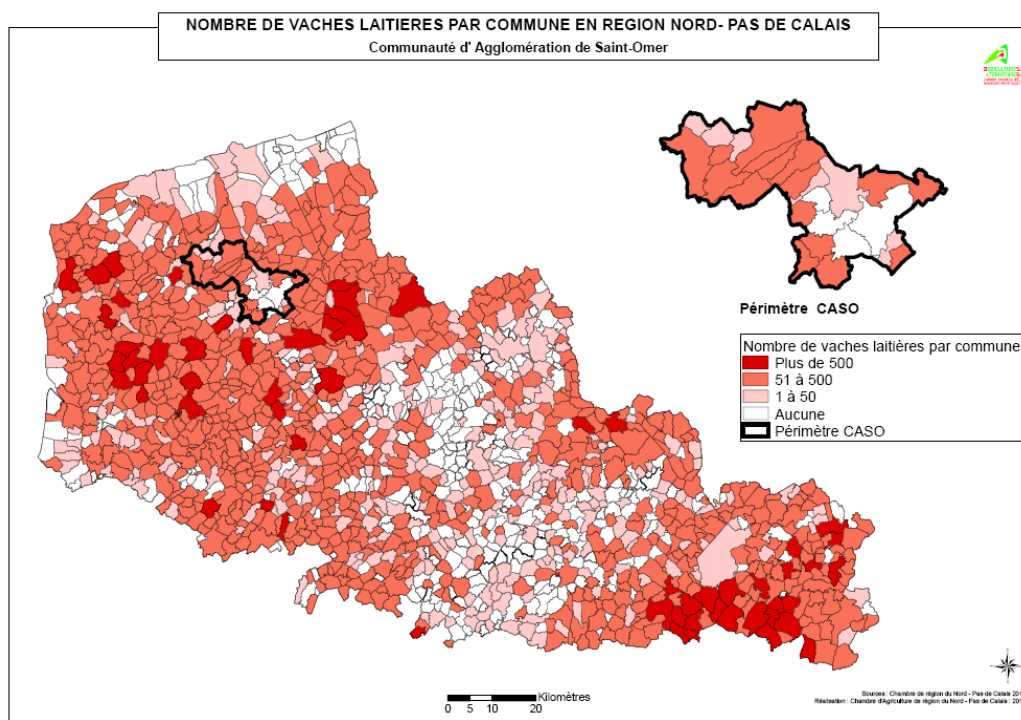
L'enregistrement des pratiques de fertilisation azotée doit être réalisé en temps réel, à la fois pour la fertilisation organique et pour la fertilisation minérale.

Concernant l'apport de produits phytosanitaires, les interventions sont raisonnées et résultent de conseils techniques.

Les pratiques des cultures intermédiaires «pièges à nitrates» augmentent : l'installation d'un couvert végétal entre deux cultures permet de limiter l'érosion des sols, de lutter contre les adventices et le lessivage des sols par les nitrates. Cette pratique est particulièrement importante avant les cultures de printemps.

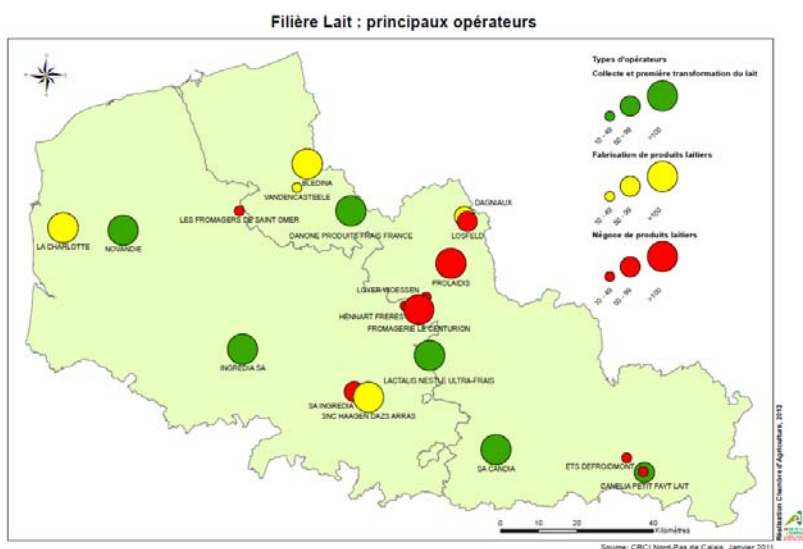
➤ Filières en productions animales

Le Nord Pas de Calais est la 5^{ème} région laitière de France. Avec la présence de grands transformateurs de la filière, le Nord Pas de Calais est aujourd'hui un acteur majeur de la production laitière en France.



Source : RGA 2010

La richesse des sols de la Région Nord-Pas de Calais et le savoir-faire de ses éleveurs permettent une production de lait de grande qualité. Avec la présence de grands transformateurs de la filière, le Nord-Pas de Calais est aujourd'hui un acteur majeur de la production laitière en France. **90%** de la production laitière du Nord-Pas de Calais est destinée à l'industrie agroalimentaire régionale de transformation quelque soient leurs spécialités : lait, yaourts, beurre, glace....La présence de toutes les grandes entreprises témoigne de la qualité du lait produit dans notre région.



3.5 Les activités de diversification des exploitations : savoir répondre aux attentes sociétales

17 communes sur les 25 sont concernées par au moins une activité de diversification (accueil, vente ou les deux).

→ **Commercialisation en circuits courts : 41 exploitations : 25% soit 1 exploitation sur 4**

Le pourcentage au niveau de la CASO est supérieur à la moyenne régionale (**19%**).

Sont appelées circuits courts, les formes de commercialisation pour lesquelles il existe au plus un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Une telle dénomination regroupe ainsi des modalités de vente variées : vente directe à la ferme, points de vente collectif, marchés, tournées, AMAP, livraisons à une grande ou moyenne surface (GMS) ou à un restaurant collectif, vente via internet ...

Le critère de proximité entre producteur et consommateur n'est pas pris en considération dans cette définition.

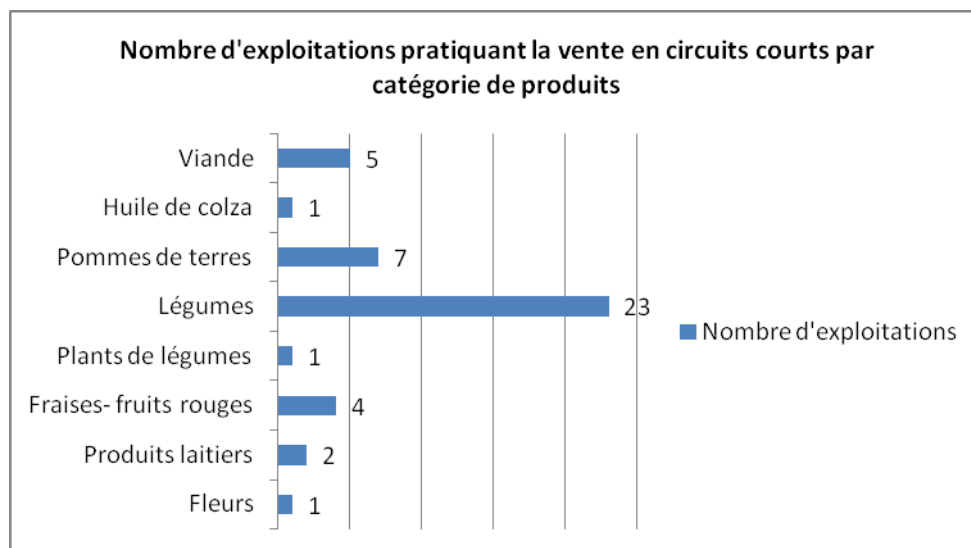
A l'inverse, les filières longues regroupent les autres formes de commercialisation, à savoir les coopératives, les négociants, les industries agroalimentaires , etc...

Selon leurs productions, les exploitants agricoles privilégient un type de débouchés plutôt qu'un autre, ou associent différents circuits commerciaux pour une même production.

Ainsi, un premier classement permet de distinguer trois groupes d'exploitations :

- Les exploitations commercialisant exclusivement via des filières longues,
- celles commercialisant l'ensemble de leurs productions en circuits courts,
- et combinant ces deux types de commercialisation.

Concernant la vente en circuits courts :



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

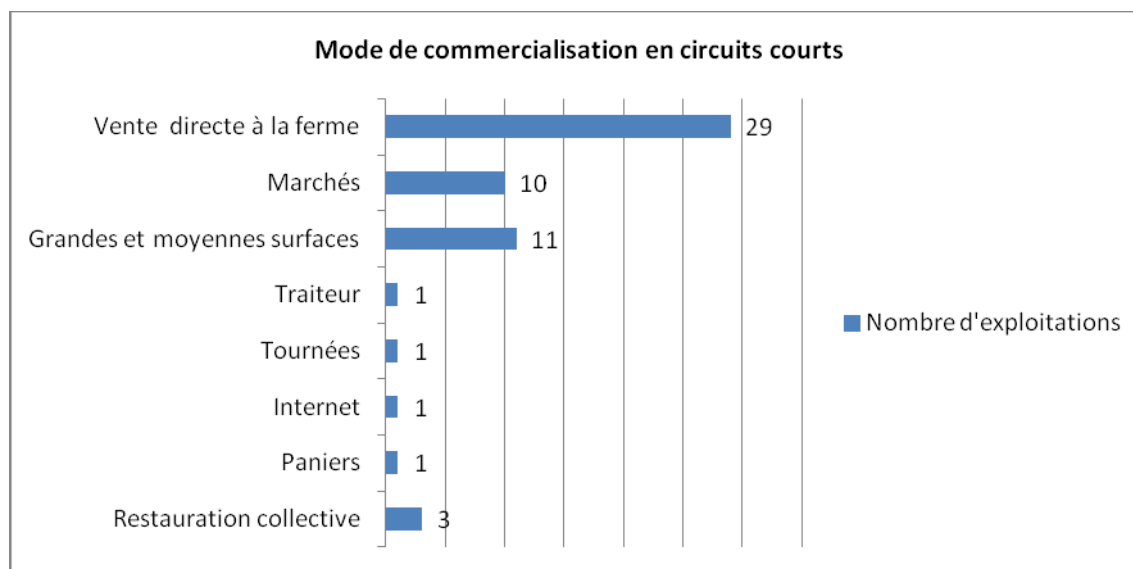
2 exploitations pratiquent à la fois la vente de fraises et de légumes.

1 exploitation pratique à la fois la vente de légumes et de plants de légumes.

Une diversité de produits commercialisés en circuits courts (Atlas cartographique, Carte 13)

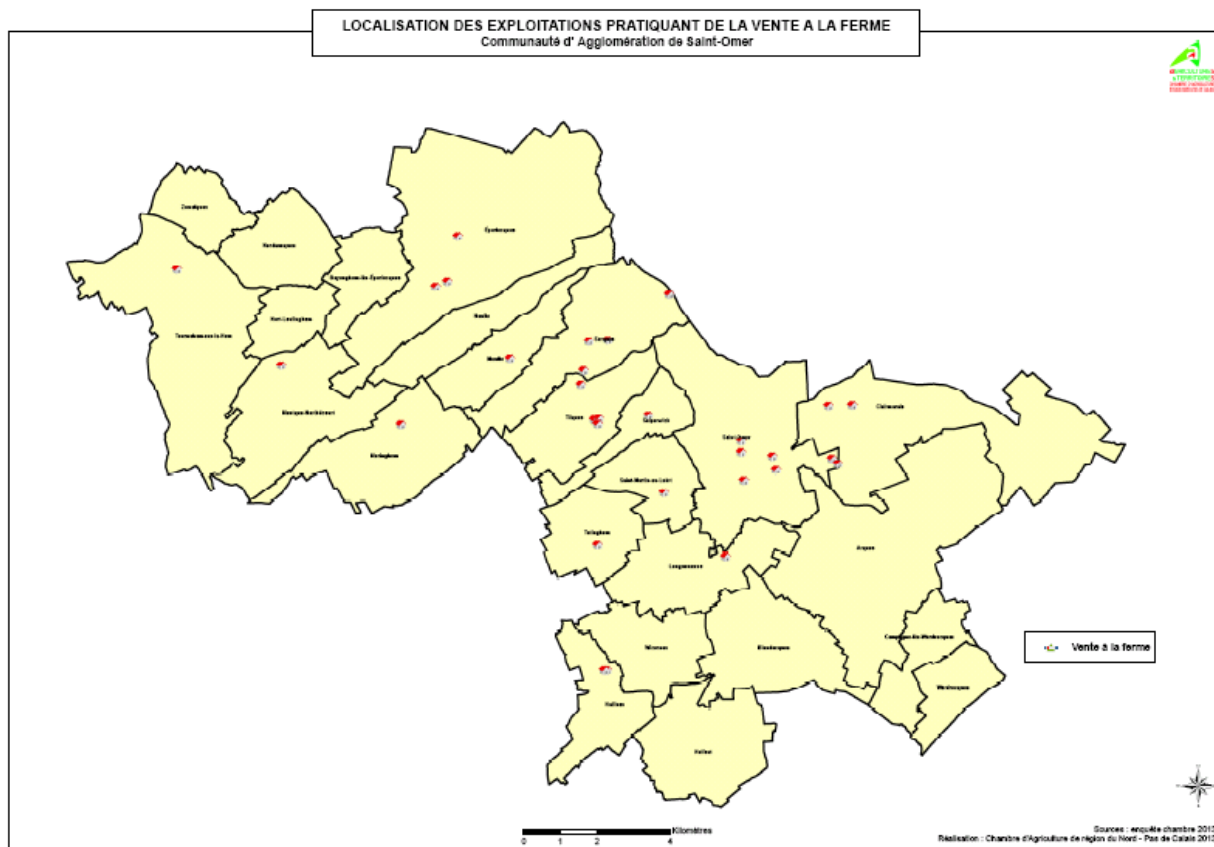


Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

Les méthodes de vente en circuits courts se caractérisent principalement par la vente à la ferme.



Source : Enquête Chambre d'agriculture, diagnostic agricole 2013

Ce sont les pôles 3 et 4 qui sont les plus impliqués dans ce type de diversification.

Nombreuses, sont également les exploitations qui pratiquent également la vente sur les marchés.

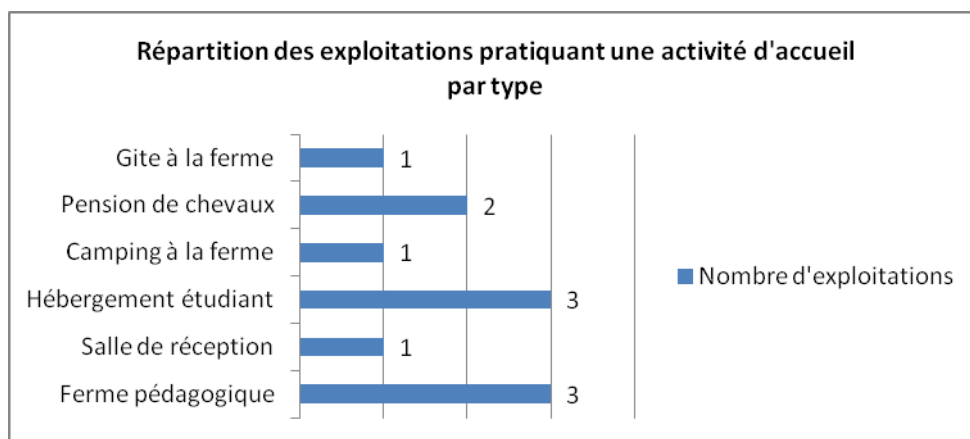
Des agriculteurs locaux se démarquent en commercialisant leurs produits sur des marchés plus que locaux, régionaux.

Les limites administratives de l'intercommunalité ont été dépassées. Un agriculteur se déplace même en Région parisienne le dimanche.

En Nord-Pas de Calais, les circuits courts, en particulier la vente directe sur les exploitations agricoles, est une pratique historique du fait d'un bassin de consommation important.

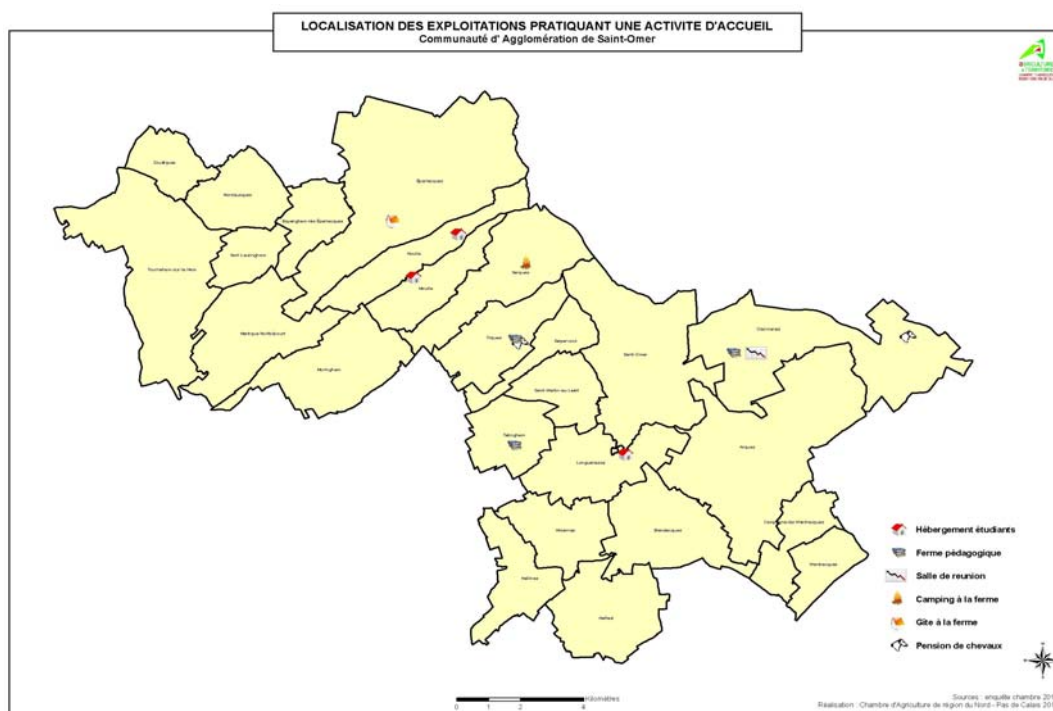
Ces dernières années, pour répondre à la demande croissante des consommateurs, la vente directe en Nord Pas de Calais a connu une évolution avec la naissance des points de vente collectifs. Cette évolution a permis à certains producteurs plus éloignés de ces bassins de consommation ou à d'autres déjà impliqués dans la commercialisation de leurs produits, en recherche de qualité de vie, de structurer l'offre et de mutualiser leur outil commercial dans les zones de population concentrée. Actuellement, ce système n'est pas développé sur le territoire de la CASO, mais certains exploitants ont ce projet à l'esprit.

Activité d'accueil : 10 exploitations



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

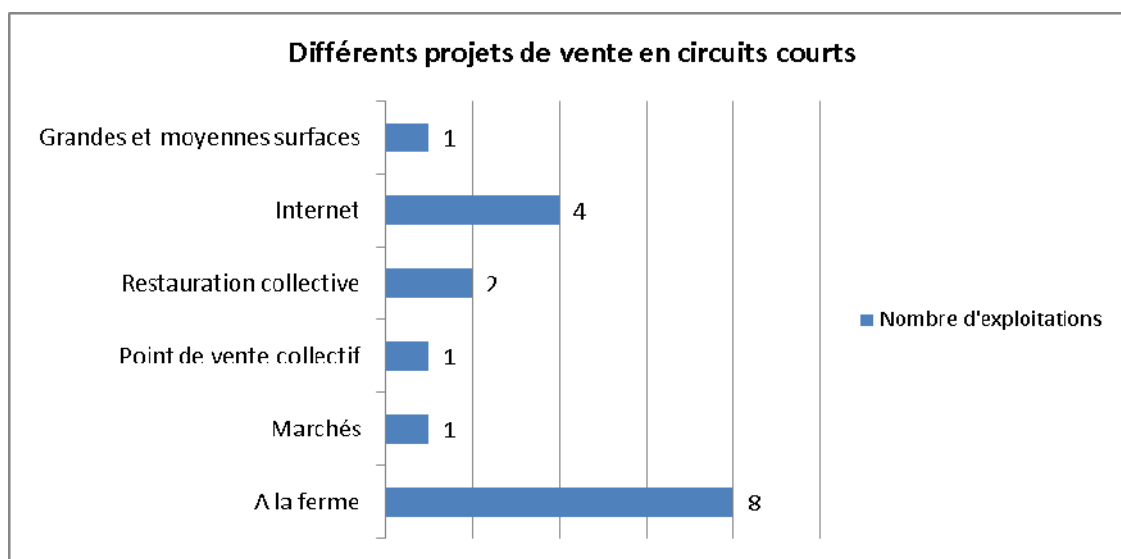
Localisation des exploitations pratiquant une activité d'accueil (Atlas cartographique, Carte 14)



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

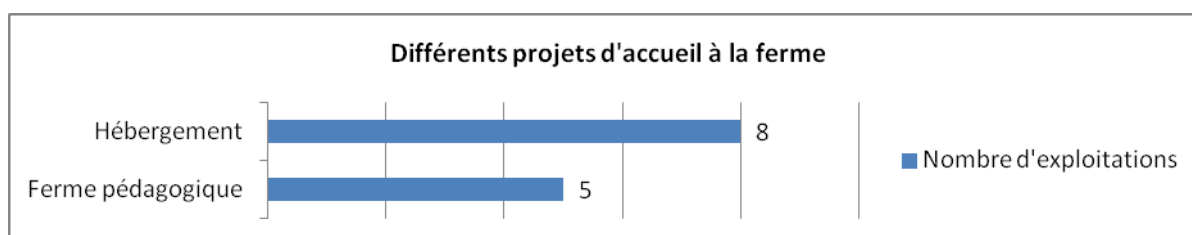
A noter : 3 exploitations pratiquent à la fois une activité d'accueil et une activité de circuits courts.

En ce qui concerne les projets de diversification : **11** exploitations ont un projet de développement de vente en circuits courts, pour certaines, selon différentes modalités.



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

11 exploitations ont un projet de faire de l'accueil, pour deux exploitations, il s'agira à la fois de développer l'accueil à la ferme sous forme d'hébergement et de ferme pédagogique.



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

Les métiers de l'agriculture se professionnalisent.

LES METIERS DE L'AGRICULTURE SE PROFESSIONNALISENT

En termes d'aménagement de bâtiments existants, le code de l'urbanisme dans son article R123-7 autorise le changement de destination des bâtiments agricoles identifiés dans les documents cartographiques du règlement.

Selon l'article L123-3-1 du code de l'urbanisme, sont concernés « les bâtiments agricoles, qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole. Il est donc possible de reconverter un bâtiment agricole non utilisé en hébergement, salle de réception...

Ces projets peuvent être une réelle opportunité du fait du caractère périurbain de la CASO.

En ce qui concerne les réseaux d'agriculteurs pratiquant diverses activités de service :

- **4** exploitations sont membres du réseau Bienvenue à la ferme (certaines pour différentes activités).

Bienvenue à la ferme est un réseau national géré par les Chambres d'agriculture. Il regroupe plus de 6500 agriculteurs qui s'engagent à respecter les chartes de qualité encadrant chacune des activités.

Agréés par une commission, ils ont choisi d'adhérer à « Bienvenue à la ferme » afin de garantir la qualité de leurs prestations.

3 exploitations (Tatinghem, Tournehem sur la hem et Mentque Norbécourt) adhèrent au réseau Bienvenue à la ferme pour la vente de produits de la Ferme.

Le point de vente directe « Produits de la ferme » est un lieu où l'agriculteur propose des produits issus directement de son exploitation. Ainsi le client connaît l'origine des produits qu'il achète tout en bénéficiant d'un contact direct avec le producteur.

1 exploitation (Clairmarais) adhère au réseau Bienvenue à la ferme pour les fermes de découverte.

Elles proposent d'aller à la découverte de l'exploitation agricole et de son environnement.

La visite est assurée par une personne de l'exploitation et souvent suivie d'une dégustation de produits de la ferme.

1 exploitation (Tatinghem) fait également partie d'un réseau non labélisé Bienvenue à la ferme qui est anniversaire à la ferme.

- **Le Savoir vert**

Le Savoir vert compte aujourd'hui plus de 113 agriculteurs qui accueillent des enfants dans un but pédagogique afin de leur faire découvrir la ferme et l'environnement agricole. Des classes ou des groupes sont accueillis par journée ou demi-journée par le biais d'une convention avec l'éducation nationale.

Cette initiative est née en 1992, avec pour but d'ouvrir les fermes au grand public, de créer du lien et faire connaître son métier. Plusieurs constats ont motivé cette initiative :

- ✓ Le fossé s'est creusé entre le monde citadin et le monde agricole devenu minoritaire
- ✓ La profession agricole se sent mal comprise
- ✓ L'enseignement s'ouvre vers l'extérieur avec des projets pédagogiques

Les objectifs sont donc de différents ordres :

-offrir aux enfants un contact avec la nature à travers l'activité agricole

-proposer un support pédagogique et une collaboration étroite aux enseignants pour réaliser leurs projets pédagogiques en rendant les enfants actifs

-encourager la diversification des exploitations

Parmi les exploitations enquêtées, **2** adhèrent au savoir vert.

- **Campus vert**, fédération des Associations des Fermes d'Accueil en Chambres d'étudiants, a imaginé et mis en œuvre un concept où étudiants et agriculteurs trouvent leur place. En aménageant des studios dans d'anciens bâtiments de leurs corps de ferme, les agriculteurs maintiennent

et valorisent leur patrimoine, et ainsi offrent aux étudiants des conditions de vie et de travail de qualité, à des prix de loyers modérés et participent, par la même occasion, au désengorgement du marché locatif urbain, tout en apportant un dynamisme supplémentaire aux territoires périurbains.

Campus vert compte 114 adhérents en région Nord Pas de Calais et 284 studios.

CREER DU LIEN ET FAIRE CONNAITRE SON METIER

→ Développement des énergies durables

Peu de projets ont vu le jour sur le territoire. 1 exploitation est concernée à la fois par le photovoltaïque et le bois énergie.

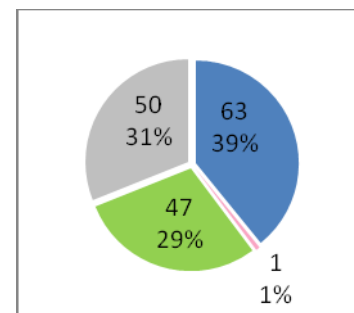
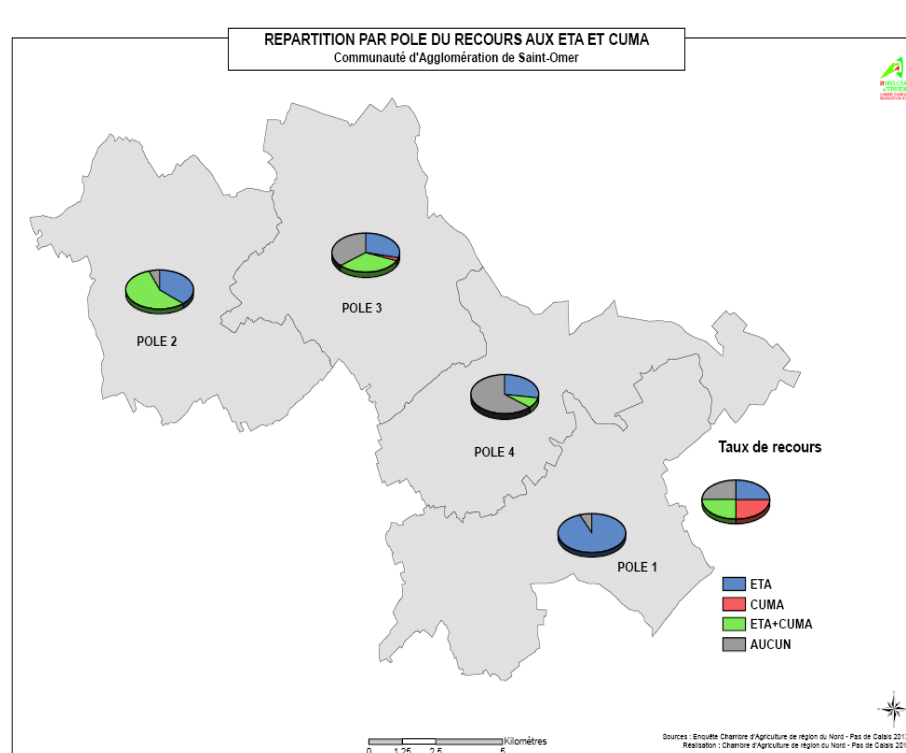
3.6 Différents réseaux et une multitude d'acteurs auxquels font appel les exploitants locaux

- Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) et les Entreprises de Travaux Agricoles (ETA)

Les CUMA relèvent d'une volonté des exploitants de se regrouper pour travailler ensemble (investissement en commun). Il s'agit d'une démarche collective.

Les ETA sont des prestataires privés de services et font de ce fait parties des nombreux opérateurs de la filière agricole, au même titre que les négociants, structures d'accompagnements...

Recours aux ETA et CUMA par pôle (Atlas cartographique, Carte 15)



A l'échelle de l'intercommunalité, **39%** des exploitations ont uniquement recours aux ETA, **1%** seulement à uniquement recours aux CUMA, **29%** font à la fois appel aux ETA et aux CUMA.

Source : Enquêtes Chambre d'agriculture, diagnostic agricole 2013

31% des exploitations n'ont recours à aucun de ces services.

Ces données permettent de mettre en évidence que **69%** des exploitations de la CASO ont recours à la CUMA et/ou à l'ETA.

Cette donnée est inférieure à celle de la communauté de communes du canton de Fruges (90%).

Cette répartition par pôle permet de constater que les ETA et CUMA interviennent dans les pôles 1 et 2 et de manière moins importante dans les pôles 3 et 4.

Ce constat est à mettre en interaction avec les OTEX de ces pôles. A la différence des éleveurs, les maraîchers exploitant sur le Marais ont des démarches individualistes. Ainsi, aucune association ni de matériel, ni de structure collective n'existe, ce qui ne facilite pas les conditions d'exploitation.

Le recours aux ETA est régulier pour les cultures céréalières (blé, orge...), comme pour les cultures fourragères (ensilage). La plupart des exploitations agricoles sollicitant une ETA le font pour les semis et les travaux de récoltes.

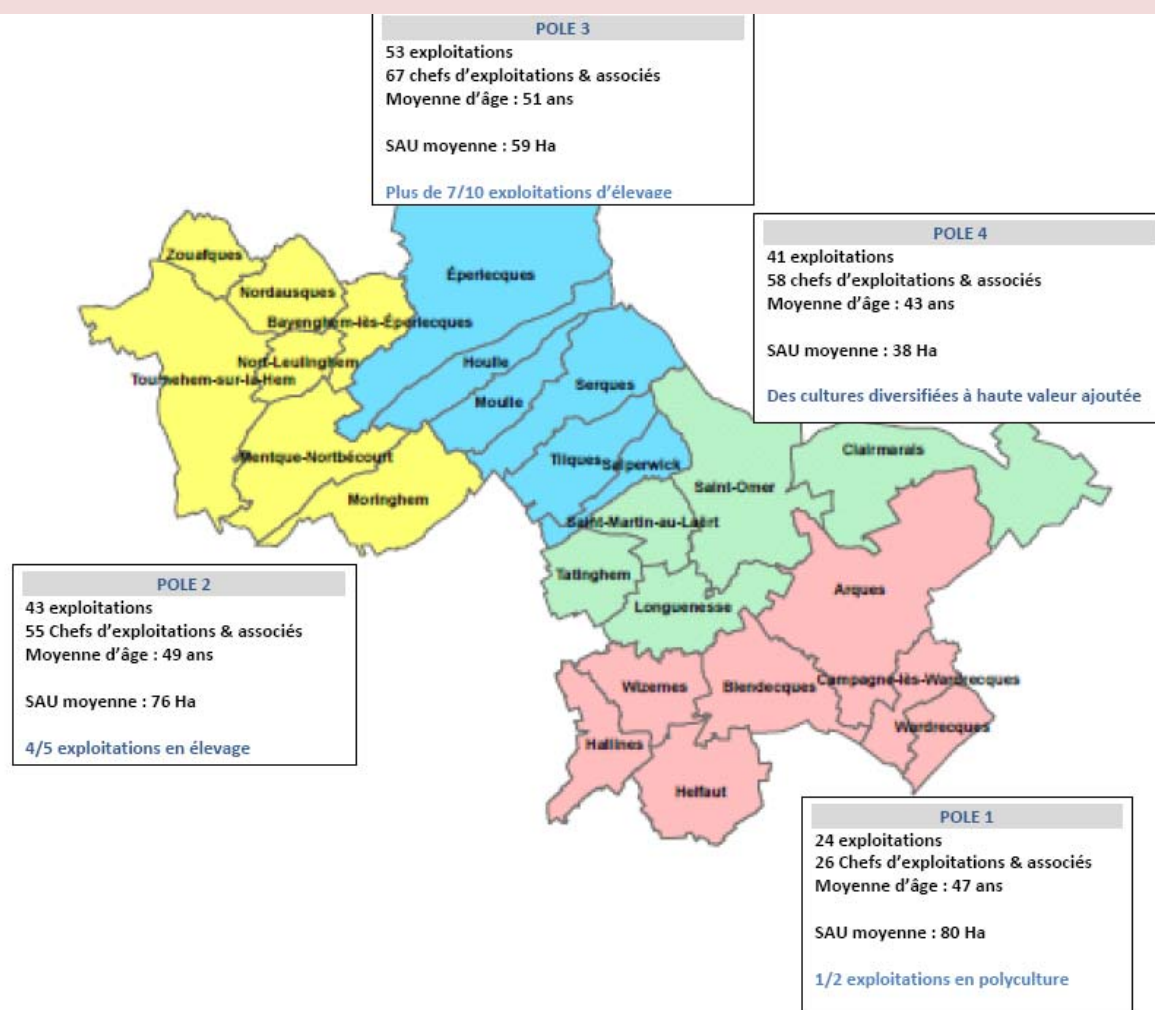
- De nombreux acteurs gravitent autour des exploitations agricoles

On considère que l'exploitant agricole est en relation avec une vingtaine d'organismes ou interlocuteurs différents. Ci après un schéma reprenant les principaux acteurs.



Chiffres clés – Dimension économique

- SAU intercommunale : 77% en terres labourables, 23% en prairies
- SAU des exploitations : 80% en terres labourables, 20% en prairies
- Statut des exploitations : 1/3 en forme sociétaire et 2/3 en individuelle
- 60% des exploitations en polyculture élevage
- 63% des exploitations ont un élevage
- 90% des exploitations d'élevage ont des bovins
- Régime sanitaire: 64 exploitations en RSD et 37 exploitations en ICPE
- 25% des exploitations commercialisent en circuits courts
- 6% des exploitations pratiquent une activité d'accueil
- 7 exploitations sur 10 ont recours à la CUMA et/ou ETA



4- Dimension paysage, eau et environnement

4.1 Les agriculteurs et la relation au paysage

La qualité des paysages est en grande partie fondée sur les modes de production agricole.

Le rôle paysager de l'agriculture est indéniable et en perpétuelle évolution à la recherche d'une meilleure adéquation entre l'économie de l'exploitation et les aspects environnementaux et paysagers, garants de la ruralité.

Le paysage participe à l'identité d'un territoire et donc à son attractivité : il revêt de ce fait une dimension économique. Mais un rôle social lui est aussi dévolu puisqu'il participe à la qualité de vie des habitants.

4.2 L'eau, un enjeu important sur le territoire intercommunal

Le territoire de l'agglomération de Saint-Omer a la particularité de présenter des ressources en eaux souterraines en quantité et reconnues de bonne qualité. La CASO s'est pleinement engagée dans cette protection sur chacun de ses champs captants.

La CASO va plus loin, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, en s'associant avec le SMAERD (Syndicat mixte d'adduction d'eau de la région de Dunkerque) pour la mise en place d'un programme d'actions visant à garantir la qualité de l'eau à moyen terme.

La ressource en eau est encadrée par plusieurs documents :

- le **SDAGE Artois-Picardie** approuvé le 20 novembre 2009 vise à retrouver le bon état écologique des eaux pour 2015. Le SDAGE est appelé « plan de gestion » dans le cadre de la directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000.

Le SDAGE est un document de planification à l'échelle de l'agence de l'eau Artois-Picardie, décliné ensuite dans les documents de gestion (SAGE) qui doivent permettre une mise en œuvre des principes de gestion équilibrée mais à une échelle d'un bassin versant hydrographique. Ces derniers doivent être pris en compte dans les documents de planification.

- Le bassin versant de l'Aa fait l'objet de deux **S.A.G.E.** à part entière, celui de l'**Audomarois**, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 31 Mars 2005 et celui du **Delta de l'Aa**, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 15 Mars 2010.

Une eau de qualité à préserver : l'orque (opération de reconquête de la qualité de l'eau)

L'Audomarois et plus largement le bassin versant nord audomarois dispose d'une ressource en eau souterraine irremplaçable destinée à l'alimentation en eau potable d'une population importante tant sur le territoire lui-même qu'à l'extérieur de ce territoire tel que le Dunkerquois.

C'est dans ce cadre et avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, que la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et le Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau de la Région de Dunkerque en s'associant, ont lancé un Diagnostic Territorial Multi-Pression (DTMP) sur ce bassin afin d'identifier les sources potentielles de pollution qui pourraient altérer la qualité de l'eau.

A l'issue de ce diagnostic, un plan d'actions a été défini pour tous les domaines d'activité humaine, et donc également dans le domaine agricole. Dans cette opération, les différents domaines d'actions concernent :

- une partie sur l'activité agricole,
- une partie sur l'utilisation des produits phytosanitaires en zone non agricole,
- une partie concerne les activités artisanales et industrielles,
- une partie porte sur la qualité et le fonctionnement de l'assainissement qu'il soit de type collectif ou non collectif,
- une partie, appelée hydro-système, afin de connaître et de modéliser le fonctionnement de l'alimentation de la nappe souterraine par son bassin versant.

Ce programme d'actions se déroulera sur 5 ans, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et avec la plus large participation possible de l'ensemble des acteurs du territoire.

En ce qui concerne la partie agricole, les actions ont été présentées au cours de réunions d'informations par la Chambre d'agriculture aux agriculteurs des communes concernées par l'ORQUE. Deux actions ont fait l'objet d'une attention particulière : la fertilisation azotée et l'emploi de produits phytosanitaires.

Des diagnostics d'exploitation ont été réalisés en fonction de la situation du corps de ferme et de la localisation des parcelles cultivées. Des tours de plaine, des essais ainsi que diverses analyses sont proposées aux agriculteurs du Bassin Versant Nord Audomarois.

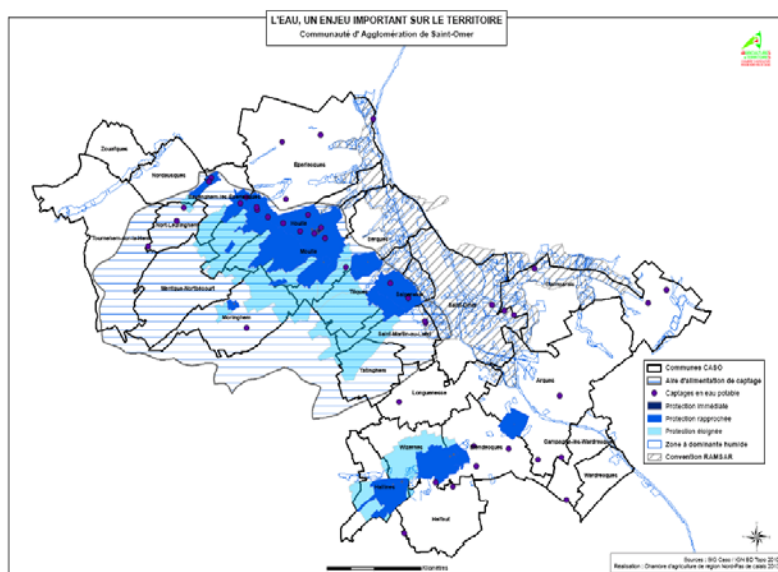
Les diagnostics réalisés sur le territoire de la CASO sont des diagnostics d'exploitation généraux sur les risques de pollutions diffuses et ponctuelles. Les diagnostics sont réalisés sur des exploitations ayant au moins une parcelle dans les périmètres de protection rapprochée.

Zones humides :

Le Marais audomarois a obtenu en 2008 le label RAMSAR (3726 Ha) qui reconnaît les zones humides de valeur internationale pour l'importance de son patrimoine naturel et socioculturel.

Captages en eau potable :

L'eau, un enjeu important sur le territoire (Atlas cartographique, Carte 17)



Source : SIG Chambre d'agriculture, données CASO et agence de l'eau

On compte de nombreux captages en eau potable sur le territoire de la CASO.

Selon leur vulnérabilité, et selon les lois locales et nationales, on doit légalement leur attribuer des périmètres de protection dits «Périmètre de captage» ;

En général on distingue 3 niveaux de protection :

Périmètre de protection immédiate	Périmètre de protection rapprochée	Périmètre de protection éloignée
*Surface assez réduite *Interdiction de toute activité à risque	*Zone intermédiaire, surface variant selon la vulnérabilité du captage et de la ressource en eau *Possibilité d'activité sans risque pour la ressource et le captage	*moins contraignant *permet de gérer les risques

Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

Le PPRI est un outil réglementaire visant à prévenir et limiter les conséquences de fortes crues.

Le PPRI a pour objectif de réduire les risques en fixant les règles relatives à l'occupation des sols et à la construction des futurs biens. Il peut également fixer des prescriptions ou des recommandations applicables aux biens existants. Le PPRI crée des servitudes d'utilité publique intégrées dans le plan local d'urbanisme.

Le PPRI de la vallée de l'Aa concerne 30 communes de la haute vallée de l'Aa. Il a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2009.

Le drainage

Le drainage permet une meilleure évacuation des eaux et ainsi une meilleure structuration du sol.

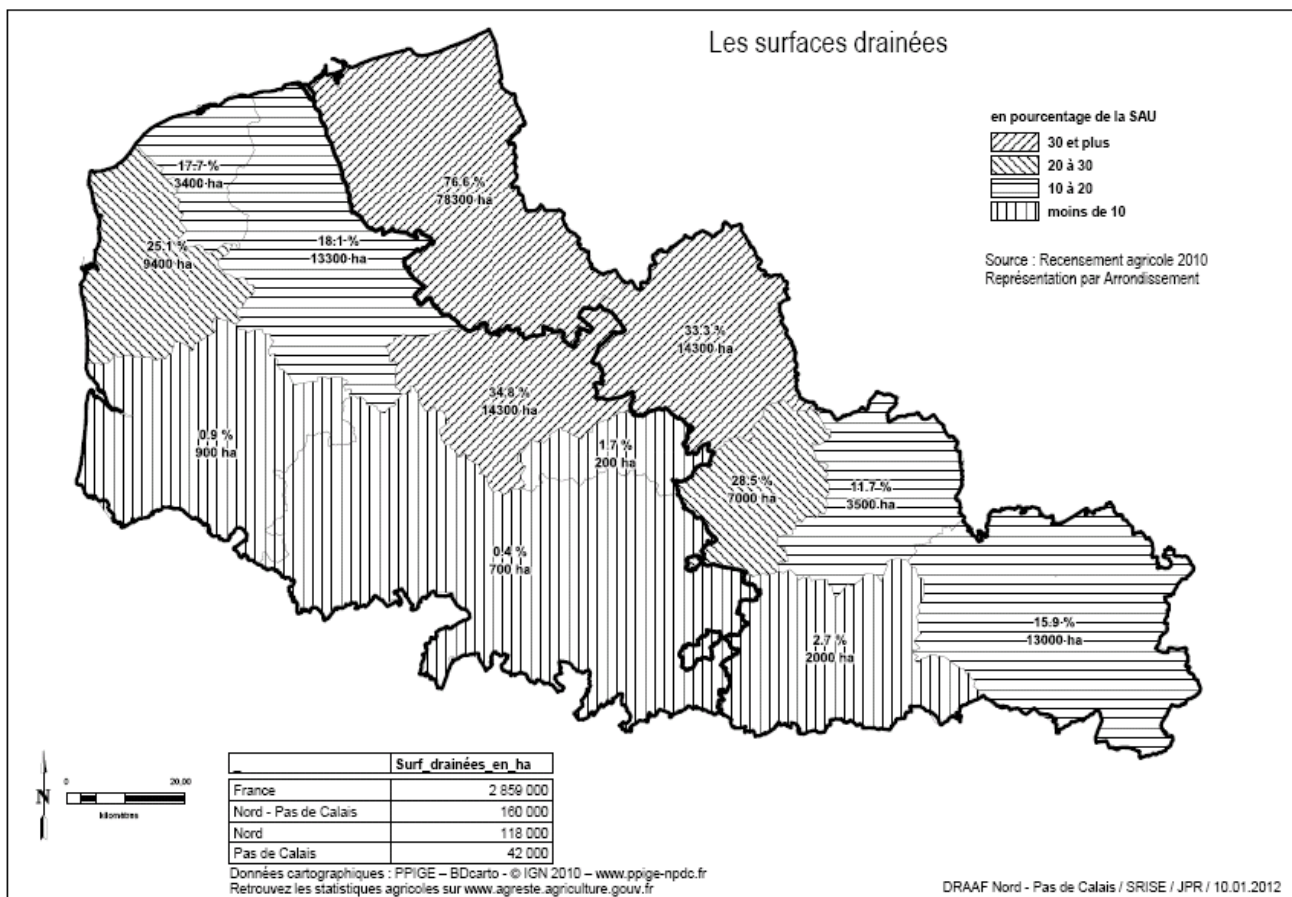
Le drainage agricole est une opération d'amélioration foncière lourde ayant pour but d'éliminer l'excédent d'eau par la pose de tuyaux enterrés. Sa mise en œuvre dans les sols hydromorphes assure une meilleure exploitation des terres agricoles en régularisant et sécurisant la production tout en améliorant les conditions de travail et d'accès au champ.

Sa réalisation est historique et les techniques ont beaucoup évolué : les drains en poterie ne sont plus utilisés, les travaux se font avec des drains en PVC ; les anciennes installations étant pour la plupart toujours fonctionnelles.

L'objectif premier de ces aménagements est de mieux maîtriser le régime des eaux, faciliter la conduite des cultures et éviter les pertes de rendement dues à l'excès d'eau.

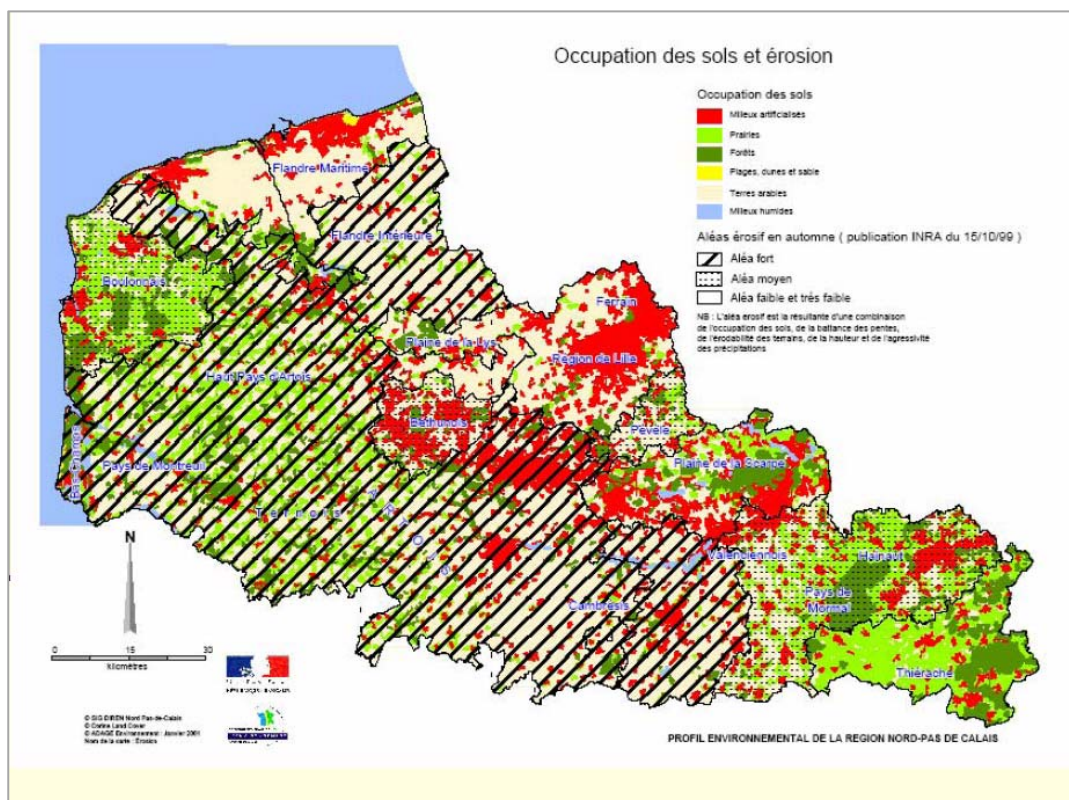
Les travaux de drainage permettent de diminuer les débits de pointe et de limiter plus ou moins les ruissellements.

Le drainage est la condition du maintien de l'agriculture sur le territoire.

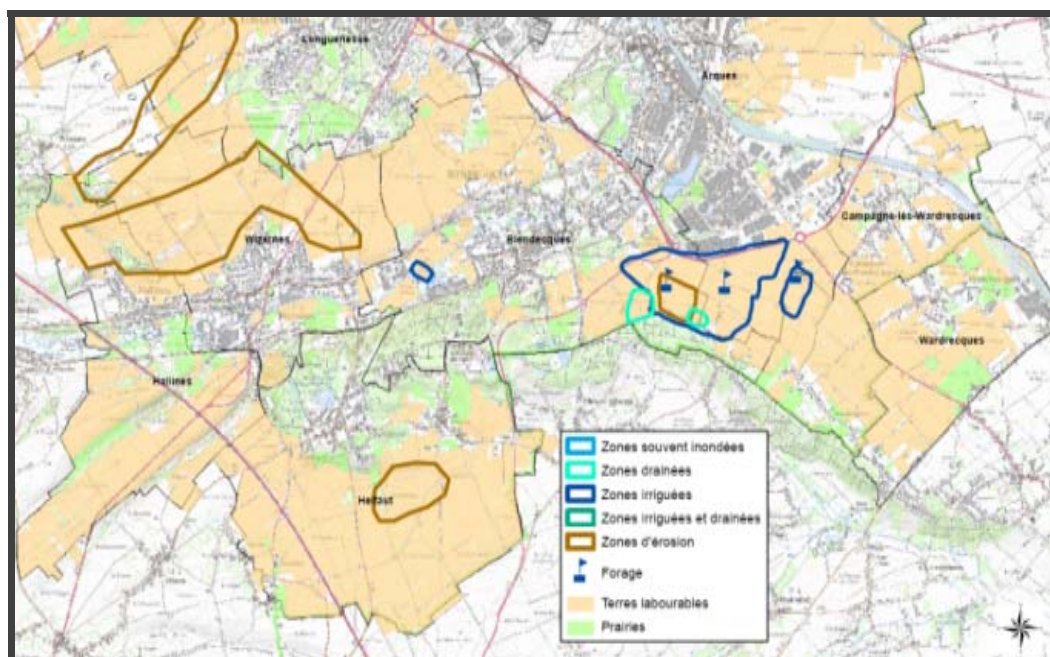


La sensibilité à l'érosion des sols

Le Nord-Pas de Calais est globalement sensible à l'érosion. Le Pas de Calais est un département bien concerné par l'érosion, notamment dans la zone occupée par des sols limoneux produisant des cultures de printemps.



Etat des lieux hydraulique (Atlas cartographique, Carte 18)



Source : Enquête Chambre d'agriculture, Diagnostic agricole 2013

4.3 L'environnement

L'activité agricole est par nature en lien avec de nombreux enjeux environnementaux.

Les interactions entre l'activité agricole et l'environnement sont en effet nombreuses.

L'agriculture est une chance pour la biodiversité. En effet la préservation des espaces agricoles et de la diversité des productions favorisent le maintien d'une biodiversité.

- **LES ASPECTS REGLEMENTAIRES**

Les zonages environnementaux

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Le réseau mis en place en application de la Directive Oiseaux datant de 1979 et de la directive Habitats datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à fort enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune et sauvegarder des milieux naturels qu'ils abritent.

La structuration de ce réseau comprend des Zones de Protection Spéciales (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

○ **Natura 2000-ZPS**

Les zones de protection spéciales visent la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant dans la directive Oiseaux.

FR3112003	Marais Audomarois	CLAIRMARAIS SAINT-OMER
-----------	-------------------	---------------------------

○ **Natura 2000-SIC-ZSC**

Les zones spéciales de conservation visent la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant dans la directive habitat.

FR3100487	Pelouses, bois acides neutro-calciques, landes nord atlantiques du plateau d'helfaut	BLENECQUES CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES HALLINES HELFAUT WIZERNES
FR3100495	Prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants	ARQUES CLAIRMARAIS EPERLECQUES MOULLE SAINT MARTIN AU LAERT SAINT OMER SALPERWICK SERQUES TILQUES
FR3100485	Pelouses et bois neutrocalciques des cuestas du Boulonnais et du Pays de Licques et forêt de Guines	TOURNEHEM SUR LA HEM
FR3100498	Forêt de Tournehem et pelouses de la cuesta du Pays de Licques	TOURNEHEM SUR LA HEM

Les Zones Naturelles d'Intérêt écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF ne sont pas des mesures de protection. Elles ont pour but de signaler l'intérêt patrimonial d'un espace. Elles sont classées au sein d'un inventaire, constituant l'outil principal de connaissance scientifique du patrimoine naturel. C'est un outil de connaissance et non une procédure de protection. Il n'a pas de portée normative.

○ **ZNIEFF de type 1**

Il s'agit de secteurs d'une superficie généralement limitée, définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national.

023-02	Forêt Domaniale de Clairmarais	ARQUES
023-03	Les prairies humides de Clairmarais et du Bagard	ARQUES CLAIRMARAIS SAINT OMER
024-01	Plateau siliceux d'Helfaut à Racquinghem	ARQUES BLENECQUES CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES HELFAUT WARDRECQUES WIZERNES
024-07	Les ravins de Pihem et noir cornet et Coteaux de Wizernes	BLENECQUES WIZERNES HALLINES

		HELFAUT
023-01	Etang et marais du Romelaere	CLAIRMARAIS
023-02	Foret Domaniale de Clairmarais	CLAIRMARAIS
268	Bassin de Bonduelle et bois à l'Est	CLAIRMARAIS
023-06	Foret d'Eperlecques et ses lisières	EPERLECCQUES
023-07	Le marais de Warland et les etangs de la musardière	EPERLECCQUES HOULLE
024-02	Bois et landes de Wisques	HALLINES WIZERNES
024-06	La vallée de l'aa entre Lumbres et Wizernes	HALLINES WIZERNES
023-08	Le marais de Serques à Saint martin au Laert	SAINT OMER SALPERWICK SERQUES TILQUES
033-09	La foret domaniale de Tournehem et ses lisières	MENTQUE NORBECOURT NORT LEULINGHEM TOURNEHEM SUR LA HEM
023-06	Foret d'Eperlecques et ses lisières	NORDAUSQUES
033-10	Haute vallée de la Hem entre Audenfort et Nordausques	NORDAUSQUES TOURNEHEM SUR LA HEM ZOUAFQUES
033-02	La couronne boisée au Nord de Licques	
033-05	Mont Gasart	TOURNEHEM SUR LA HEM
033-06	Mont de Guemy	TOURNEHEM SUR LA HEM ZOUAFQUES
033-08	Le mont de Bonningues	TOURNEHEM SUR LA HEM

○ **ZNIEFF de type 2**

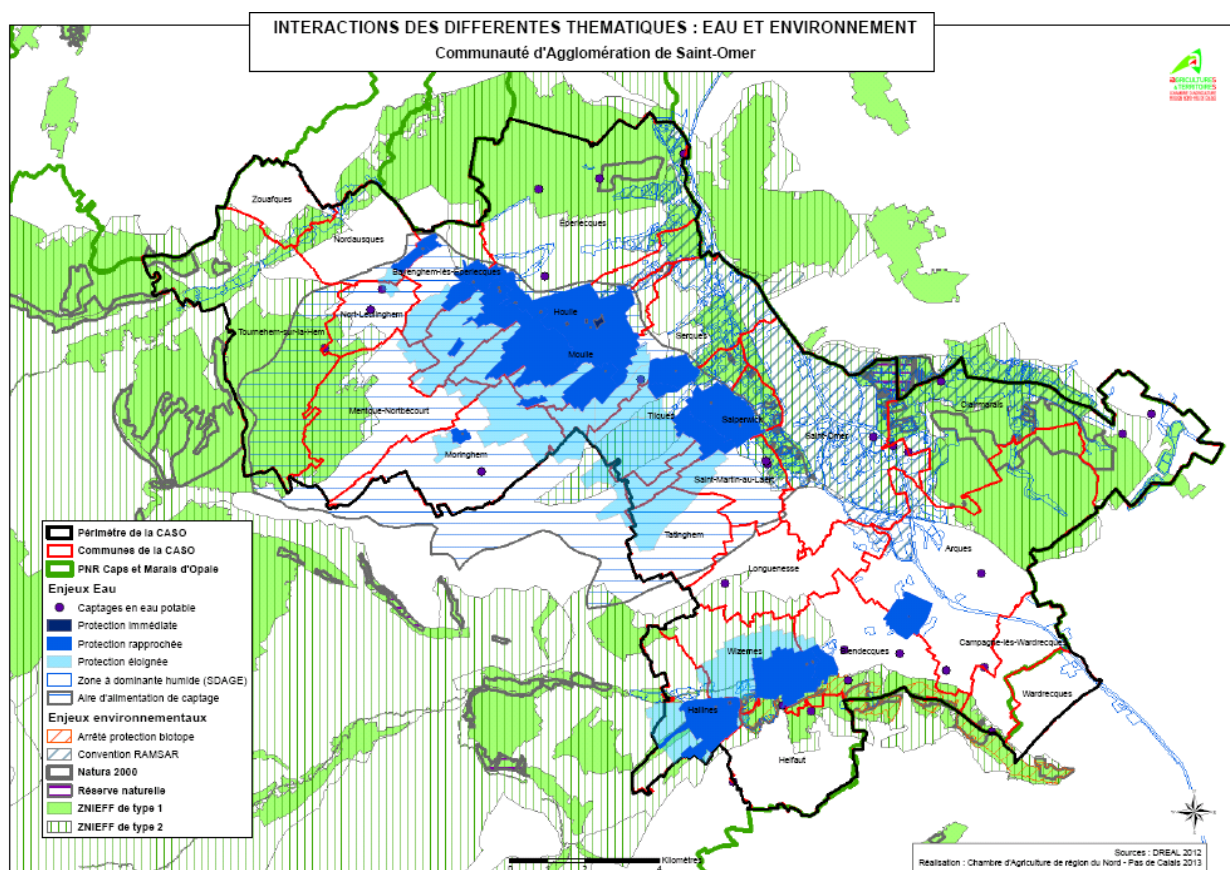
Il s'agit de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes.

023	Complexe écologique du marais Audomarois et ses versants	EPERLECCQUES CLAIRMARAIS SERQUES TILQUES MOULLE HOULLE ARQUES SAINT OMER SALPERWICK SAINT MARTIN AU LAERT BAYENGHEM LEZ EPERLECCQUES NORDAUSQUES
024	La moyenne vallée de l'Aa et ses versants entre Remilly-wirquin et Wizernes	LONGUENESSE ARQUES WIZERNES WARDRECQUES HALLINES BLENDECQUES CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES HELFAUT
033	La boutonnière du Pays de licques	NORDAUSQUES NORT LEULINGHEM TOURNEHEM SUR LA HEM ZOUAFQUES

● Réserve Naturelle Volontaire

62RNV08	Plateau d'Helfaut	BLENDECQUES HALLINES HELFAUT
62RNV10	Plateau d'Helfaut	BLENDECQUES CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES HELFAUT
62RNV06	Marais du Romelaere	CLAIRMARAIS SAINT OMER

Interactions des différentes thématiques : eau et environnement (Atlas cartographique, Carte 20)



Source : SIG Chambre d'agriculture, Données DREAL 2012 et agence de l'eau

La conditionnalité PAC

La conditionnalité des aides comprend : les bandes enherbées, les mesures topographiques, les prairies, le bien être animal, les zones vulnérables, la réglementation phytosanitaire, l'entretien des terres...

- Les cours d'eau BCAE doivent être bordés par une bande enherbée ou boisée de 5 mètres minimum de large. Le couvert doit être herbacé, arbustif ou arboré, couvrant et permanent
- Maintien des éléments topographiques : les agriculteurs doivent détenir 4% de leur SAU en 2013 de l'exploitation en éléments pérennes du paysage sur l'exploitation. Ces éléments à maintenir ou à créer sur l'exploitation sont les haies, les bosquets, les cours d'eau, les lisières de bois, les alignements d'arbres, les bandes tampons, les parcelles de jachère...

Cette mesure de la conditionnalité fait partie du domaine BCAE (Bonnes Conditions Agronomiques et Environnementales), introduit depuis 3 ans. Son taux, calculé à partir de la Surface Agricole Utile (SAU) de l'exploitation déclarée à la PAC, a débuté par 1 % en 2010, puis 3 % en 2011 et 2012, et concerne les exploitations de plus de 15 hectares.

- Les surfaces en herbe : prairies permanentes et prairies temporaires doivent être entretenues par le pâturage et/ou la fauche. Les exploitants sont tenus à une obligation de maintien des prairies : les prairies temporaires doivent être maintenues à 50% et les prairies permanentes maintenues à 100%

La réglementation « zones vulnérables » fixe un certain nombre de règles relatives à la gestion de la fertilisation azotée, notamment l'enregistrement des pratiques de fertilisation.

Plusieurs documents doivent ainsi être réalisés et tenus à disposition des administrations :

-le plan prévisionnel de fumure azotée, basé sur la méthode des bilans

Il sert à définir la dose d'azote prévisionnelle à apporter par ilot sur la base d'un référentiel régional

-le cahier d'épandage qui doit être tenu régulièrement. Il permet d'enregistrer les pratiques de fertilisation réellement réalisées sur chaque îlot cultural.

- **LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DES AGRICULTEURS**

LES AGRICULTEURS, ACTEURS DANS LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

Les exploitants agricoles travaillent la réduction des intrants dans le sol et l'optimisation des pratiques agricoles : semis direct, analyses de sols et reliquats azotés, bas volume, désherbage alternatif, MAEt....

- Le semis direct désigne une technique culturale simplifiée basée sur le semis directement dans le sol, sans passer au préalable par le travail du sol.

- Le bas volume est un outil permettant d'intervenir dans des conditions optimales de fixation des matières actives. De bonnes conditions climatiques sont indispensables.

- Techniques alternatives de désherbage : désherbage mécanique

- Implication des agriculteurs dans la lutte contre l'érosion

- Reliquat azoté : mesure de la quantité d'azote minéral disponible dans le sol à un moment donné

- Analyse de sol : mesure de la quantité d'éléments nutritifs présents dans le sol

- MAEt : mesures agri environnementales : les agriculteurs souscrivent des mesures visant à préserver la biodiversité et la qualité de l'eau, en maintenant et en entretenant les éléments du paysage et en diminuant les intrants et les risques de pollutions ponctuelles.

- Agriculture biologique

En 2011, la Région Nord Pas de Calais comptait 264 fermes pratiquant l'agriculture biologique (150 dans le Nord, 114 dans le Pas de Calais) soit près de **2%** des fermes de la Région.

6897 Ha sont conduits dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique soit **0.8%** de la surface agricole utile de la Région.

Les exploitations biologiques régionales sont très inégalement réparties sur le territoire. L'Avesnois concentre ¼ des producteurs régionaux, essentiellement des élevages laitiers. La région de Lille et les 7 vallées sont deux autres pôles conséquents.

Le maraîchage et l'élevage laitier sont les systèmes les plus représentés.

En région, pour les exploitations en agriculture biologique, le circuit court est souvent une façon de valoriser au mieux le produit.

Sur les exploitations enquêtées sur le territoire de la CASO, **3 exploitations biologiques** ont été recensées.

Un contexte spécifique :

- Une superposition de zonages eau et biodiversité
- Une sensibilité des sols à l'érosion sur certains secteurs

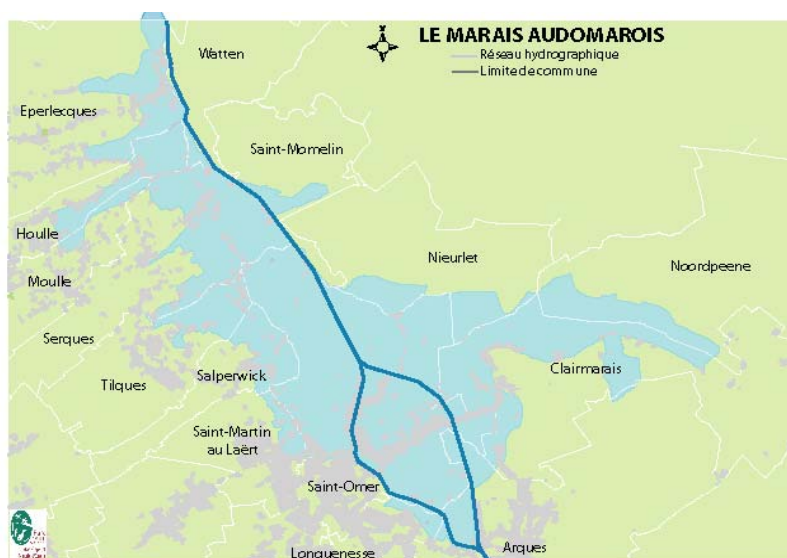
5- Le marais audomarois : spécificité sur le territoire

Intégré dans le territoire du Pays de Saint-Omer et celui du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, le marais Audomarois constitue un site remarquable. L'ensemble du territoire est d'ailleurs classé ZNIEFF de type 2. Bon nombre de ses parcelles sont également classées Réserve naturelle nationale (104 ha), Natura 2000 (178 ha) ou encore ZNIEFF de type 1 (1 317 ha).

Le PNR Caps et Marais d'Opale s'étend sur près de 1320 Km² et est constitué de **152** communes adhérentes et de **5** communes associées qui appartiennent à 3 arrondissements différents : Saint-Omer, Boulogne sur mer et Calais.

Le Marais dans son état actuel, est le fruit du travail de l'homme. Le maintien de l'agriculture dans le marais est donc bien la condition de son maintien dans cet état.

Le Marais audomarois est situé à cheval sur le département du Nord et le département du Pas de Calais. Il se



situe sur **15** communes : quatre du Nord (Nieurlet, Watten, Saint Momelin et Noordpeene) et onze du Pas de Calais (Arques, Clairmarais, Eperlecques, Houlle, Longuenesse, Moule, Saint Martin au Laert, Saint-Omer, Salperwick, Serques et Tilques). Sa superficie de **3731 Ha** correspond à la plus grande zone humide régionale.

Sa spécificité ? Dernier marais maraîcher de France : On y cultive 50 variétés de légumes et 2 cultures (choux fleurs et endives) y sont prépondérantes.

Commune	Superficie Totale (ha)	Surface de marais (ha)	% Surface de marais	Nb habitants (Insee, 2008)	Intercommunalité de rattachement
Arques	2 240,5	112	5%	9 815	C.A.S.O.
Clairmarais	1 808,2	524,4	29%	665	C.A.S.O.
Eperlecques	2 573,6	231,6	9%	3 178	C.A.S.O.
Houlle	650,5	156,12	24%	966	C.A.S.O.
Longuenesse	844,7	25,3	3%	12 018	C.A.S.O.
Moule	545,7	49	9%	938	C.A.S.O.
Nieurlet	1 032,7	165,2	16%	995	C.C. de l'Yzer
Noordpeene	1 725,5	172,5	10%	779	C.C. du Pays de Cassel
Saint-Momelin	598,6	598,6	100%	344	C.C. de la Colme
Saint-Omer	1 651,4	1 436,7	87%	15 770	C.A.S.O.
Salperwick	393,5	141,6	36%	503	C.A.S.O.
Serques	1 043,7	438,35	42%	1 130	C.A.S.O.
Saint-Martin au Laert	482,3	53	11%	3 981	C.A.S.O.
Tilques	724,8	130,4	18%	1061	C.A.S.O.
Watten	778,1	23,3	3%	2 760	C.C. de la Colme (en 2012)

Tableau 10 : Présentation des communes incluses dans le périmètre du marais audomarois.

Parmi les **25** communes de la CASO, **11** communes intègrent le Marais Audomarois.

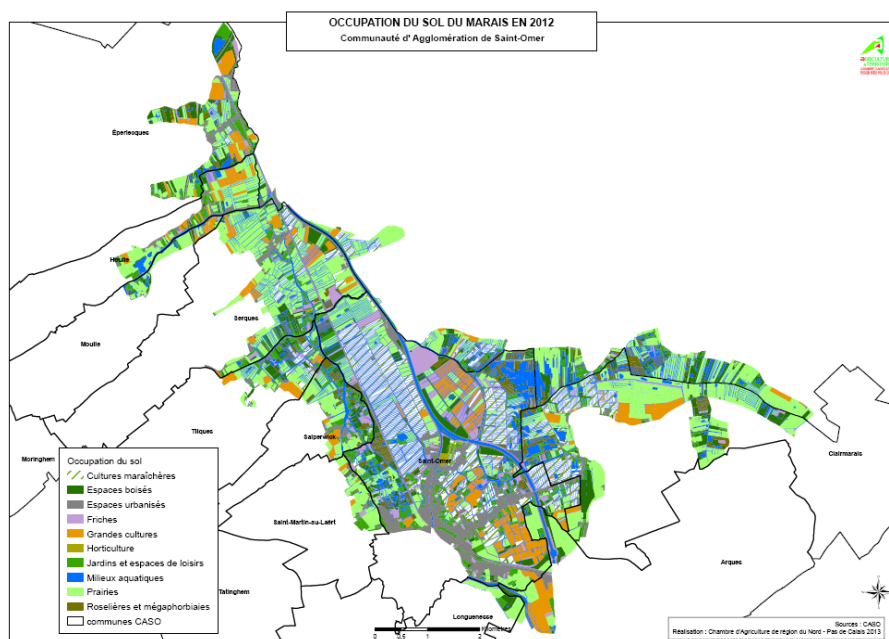
Certaines communes sont en grande partie mises en valeur par le Marais Audomarois. Pour quelques unes d'entre elles, la surface dans le marais dépasse 1/3 de leur surface totale, c'est le cas de Saint-Omer qui est la plus concernée (87%) suivie de Serques (42%), Salperwick (36%)....

Occupation des sols du marais en 2012

	Surfaces (en ha)	%		Surfaces (en ha)	%
Grandes cultures	347	9.2	Friches	161	4.3
Cultures maraîchères	440	12	Roselières- mégaphorbiaies	159	4.25
Cultures horticoles	6.4	0.17	Espaces boisés	350	9
Prairies	1073	29	Jardin-espace de loisirs	302	8.08
Milieux aquatiques	580	15.5	Espace urbanisé	318	8.5
Total				3736	100

Source :PNR CMO 2012

Occupation du sol du Marais Audomarois en 2012 (Atlas cartographique, Carte 21)



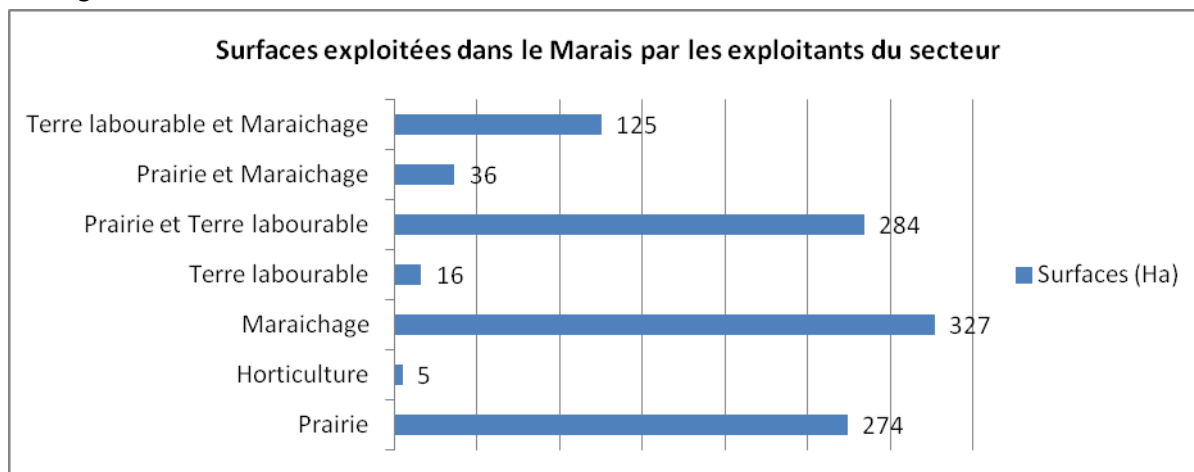
Source : Chambre d'agriculture, données CASO – SIG CA

Les sols du Marais Audomarois sont principalement occupés en prairies, milieux aquatiques et cultures maraîchères.

Il est déploré que la surface en friches a augmenté, les principales raisons sont la difficulté d'accéder aux parcelles du fait du gabarit du matériel, l'abandon des parcelles dans le Marais lors de cession de l'exploitation et le développement des terrains de loisir.

Sur les 161 exploitations enquêtées **88** exploitations ont au moins une parcelle dans le Marais, ce qui représente **55%** des exploitations et **1067 Ha** renseignés soit une moyenne de **12 Ha** par exploitation.

En ce qui concerne les surfaces exploitées, la majorité des surfaces exploitées dans le Marais sont dédiées au maraîchage et aux prairies liées à l'élevage.



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

L'activité maraîchère : une organisation spatiale spécifique

L'agriculture maraîchère s'organise sur un parcellaire en lanière tout à fait caractéristique du mode de culture, reposant sur une organisation spatiale d'ensemble.

Certaines parcelles sont difficiles d'accès avec le matériel agricole, voir même impraticables, ce point a fait l'objet d'une étude particulière « Schéma directeur agri-environnemental », dont le conseil général était le commanditaire.

L'agriculture constitue un des piliers essentiels de l'économie locale : de nombreux emplois directs ou indirects en découlent.

En 2013, le Marais décroche un label de l'Unesco : l'homme et la biosphère

La désignation de la réserve de biosphère du Marais Audomarois est intervenue lors de la 25ème session du conseil international de coordination du programme Man and Biosphère à l'UNESCO. Le marais et le territoire de l'agglomération de Saint-Omer ont reçu ce prestigieux label et rejoignent les 11 autres Réserves de Biosphère classées à ce jour.

L'obtention du label est une marque de reconnaissance nationale et internationale du travail mené depuis plus de 10 ans par le groupe de travail pour la sauvegarde du Marais Audomarois.

Cette marque de reconnaissance permettra de valoriser le territoire.

6- Difficultés pouvant être rencontrées au cours de l'activité agricole

6.1 Une agriculture « périurbaine » soumise à une forte pression foncière

Une particularité forte de l'agriculture régionale est son caractère périurbain.

53% des exploitations régionales et **50%** de la surface régionale se situent dans les zones urbaines et leur couronne.

Si la localisation des exploitations en zone périurbaine procure des avantages réels essentiellement liés à la proximité des consommateurs pour la vente directe, le tourisme..., elle induit également des contraintes : foncier plus rare et plus cher qui peut pénaliser l'installation d'agriculteurs, risques de conflits entre différents usagers, risques de vols, risques de vandalisme...

L'étalement urbain, qu'il soit diffus ou linéaire entraîne une fragmentation des espaces et augmente les contraintes d'exploitation.

6.2 Emprises de foncier

Nombreux sont les exploitants qui nous ont indiqué lors des rencontres collectives et individuelles avoir subi des emprises.

Le foncier est le support de l'activité agricole, en effet, il constitue la base de travail de l'exploitation et permet à l'exploitant de tirer un revenu de son activité.

Outre sa valeur agronomique, le foncier est également le support :

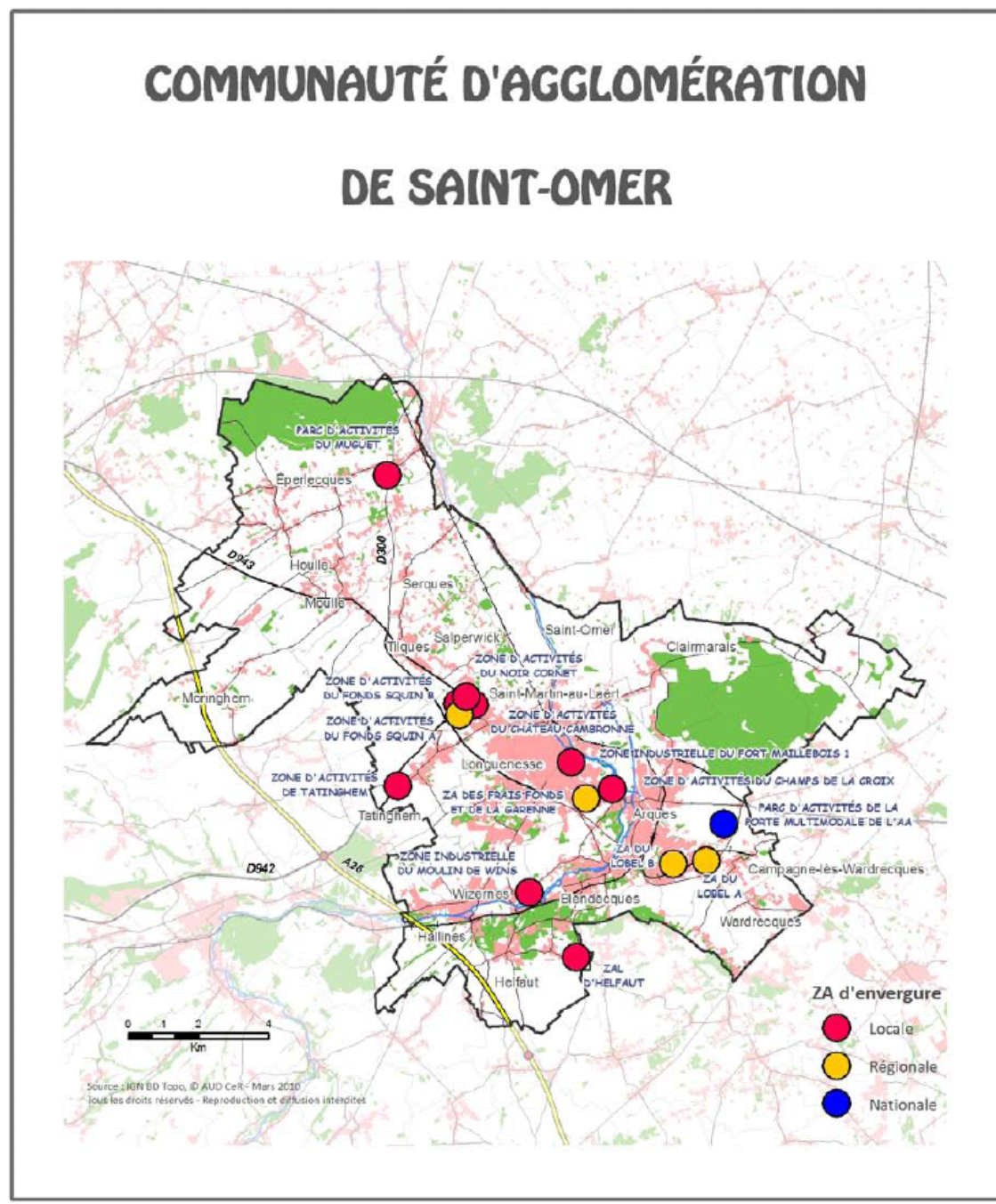
*de Droits à Paiement Unique (DPU)

*de plans d'épandage conditionnant la détention d'un cheptel

Les dispositions réglementaires nationales et européennes renforcent l'importance du foncier dans la fonctionnalité de l'exploitation et de son revenu. C'est ce qui explique que certains exploitants soient davantage intéressés par des compensations en nature plutôt que des compensations financières en cas d'expropriation.

Une réflexion sur un dispositif permettant de réaliser des réserves foncières destinées à des compensations foncières en cas d'expropriations devrait être poursuivie avec la profession agricole.

Zones d'activités sur la Communauté d'agglomération de Saint Omer



Source : Agence d'urbanisme de Saint Omer

	Localisation	Année	Surface
Zone d'activités du Fonds Squin A	Saint Martin au Laërt	1968	25.40 Ha
Zone industrielle du Moulin de Wins	Blendecques	1971	10.63 Ha
Zone industrielle de Fort Maillebois 1	Longuenesse	1971	9.17 Ha
ZA du Lobel B	Arques et Blendecques	1974 et 1978	114.50 Ha
ZA du Lobel A	Arques et Campagne lez Wardrecques	1982	43.95 Ha
Zone d'activités du Fonds Squin B	Saint Martin au Laert	1982	6.21 Ha
Zone d'activités du Noir Cornet	Saint Martin au Laert	1982	3.57 Ha

Zone d'activités de Tatinghem	Tatinghem	1985	11.48 Ha
Zone d'activités du Château Cambronne	Saint Martin au Laert	1994	5.80 Ha
ZAL d'Helfaut	Helfaut	1999	4 Ha
Parc d'activités du Muguet	Eperlecques	2000	10.68 Ha
ZA des Frais Fonds et de la Garenne	Arques, Blendecques, Longuenesse	2000	74.37 Ha
Zone d'activités du champ de la Croix	Arques	2006	2.79 Ha
Parc d'activités de la Porte Multimodale de l'Aa	Arques, Campagne lez Wardrecques	2006	

Il est important d'ajouter que les emprises ne concernent pas uniquement les zones d'activités, mais également l'habitat et les infrastructures.

6.3 Problèmes de circulation : point noir de l'activité agricole

Nombreux sont les exploitants qui ont déclaré rencontrer des problèmes de circulation dans la pratique de leur activité agricole. Ces problèmes de circulation concernent essentiellement des difficultés d'accès aux parcelles.

Le développement urbain a fortement modifié les trajets des exploitants, notamment en augmentant la distance entre les parcelles agricoles.

Plusieurs facteurs explicatifs ont été soulevés lors des enquêtes : le **trafic routier dense**, les **aménagement urbains** (ralentisseurs, chicanes ...).

Ce ressenti est néanmoins très variable d'un pôle à l'autre: moins prononcé sur les pôles 1 et 2, très fortement exprimé sur les pôles 3 et 4.

Les pôles 3 et 4 se caractérisent par une forte présence d'exploitations ayant des cultures spécialisées, parfois sur de petites surfaces (marais) : elles ont donc des déplacements plus fréquents sur des plus courtes distances.

De manière générale, lors de leurs déplacements, les exploitants tiennent compte de ces facteurs et s'y adaptent : ils évitent ainsi les heures de pointe des industriels locaux (Arc International par exemple) afin de circuler plus librement avec leurs engins agricoles souvent imposants et effectuent régulièrement des détours pour éviter les passages étroits, encombrés ou au niveau desquels les aménagements ne correspondent pas au gabarit du matériel.

Malgré tout, ils rencontrent souvent des difficultés dans les centres bourgs où les voies ne sont pas aménagées pour la circulation du matériel agricole (traversée de Saint Martin au Laert, Saint-Omer, Arques).

Les enquêtes ont permis de mieux cerner les problèmes de circulation auxquels les agriculteurs sont confrontés quotidiennement. Les déplacements agricoles ne se résument pas uniquement aux trajets que l'agriculteur effectue entre son siège d'exploitation et ses parcelles.

Néanmoins, cette problématique des déplacements agricoles recoupe deux aspects qu'il convient de distinguer :

- les déplacements individuels de chaque exploitant
 - pour aller travailler leurs parcelles (semis, traitements, récoltes...),
 - passage d'une parcelle à une autre

- l'entraide : des agriculteurs interviennent sur des parcelles de collègues lors des récoltes (maïs ensilage par exemple)
 - les distances réalisées entre les parcelles et la coopérative en période de moisson
 - les distances réalisées pour rejoindre d'éventuels bâtiments délocalisés de l'exploitation (stockage de fourrage...)
 - les distances réalisées pour se rendre chez le concessionnaire de matériel agricole (maintenance, réparation...)
- les flux et agro-alimentaire
 - les travaux exécutés par les Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) et les Coopératives d'Utilisation de Matériel en Commun (CUMA) qui peuvent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour rejoindre un chantier
 - les industriels venant récupérer la récolte sur une parcelle (betteraves, pommes de terre, légumes de plein champ) ou collecter le lait...

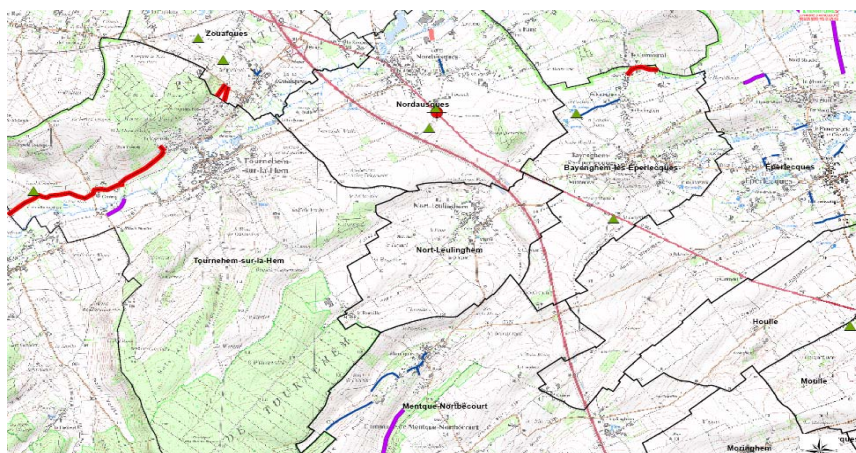
Les enquêtes réalisées n'apportent pas d'éléments chiffrés sur la façon dont ces opérateurs agricoles perçoivent cette thématique de la circulation.

Néanmoins les agriculteurs ont généralement fait part que ces opérateurs rencontraient des difficultés à accéder aux parcelles. Si ces difficultés perdurent, il existe un risque que ceux-ci décident de ne plus se déplacer dans les zones où l'accès aux parcelles pose problème (perte de temps, charges supplémentaires...).

Du fait du nombre élevé d'exploitations concernées par cette problématique de la circulation mais aussi des autres opérateurs agricoles, il paraît nécessaire d'envisager un travail d'identification des éléments agricoles à prendre en compte lors des aménagements urbains ainsi qu'un travail de repérage des itinéraires agricoles empruntés par ces opérateurs.

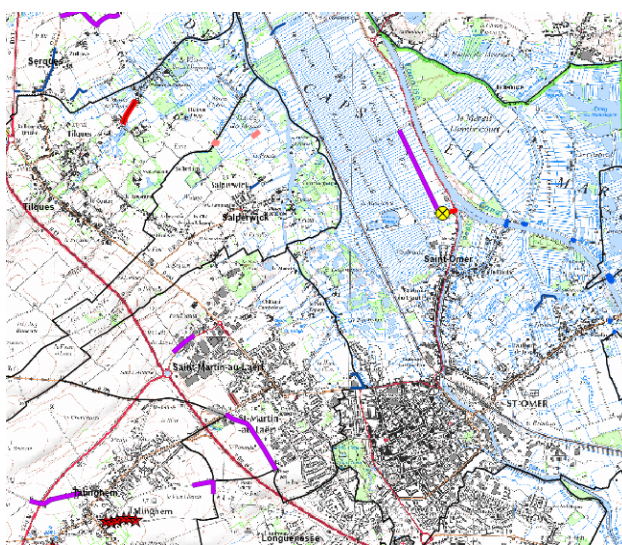
De plus, les exploitants ont également soulevé le fait qu'avec davantage de concertation sur les aménagements routiers ainsi que sur des accès à préserver, de nombreux problèmes pourraient facilement être évités, sans nuire à la sécurité des usagers de la route.

Difficultés liées aux infrastructures et accès à préserver (Atlas cartographique, Carte 22)



Difficultés liées aux infrastructures	
	Accès et routes limités en largeur
	Accès dangereux
	Accès et routes limités en tonnage
	Routes mal entretenues
	Panneaux signalétiques et pylônes gênants
	Ponts étroits, limités en tonnage ou en mauvais état
	Stationnement de véhicules gênants
	Route à circulation importante
	Chemin communal fermé
	Contresens (bretelles, voie ferrée à traversée)
	Sens unique

Accès à préserver	
	Accès aux pâtures
	Accès aux marais
	Servitude
	Stockages, dépôts de betteraves



Source : Enquête Chambre d'agriculture, diagnostic agricole 2013

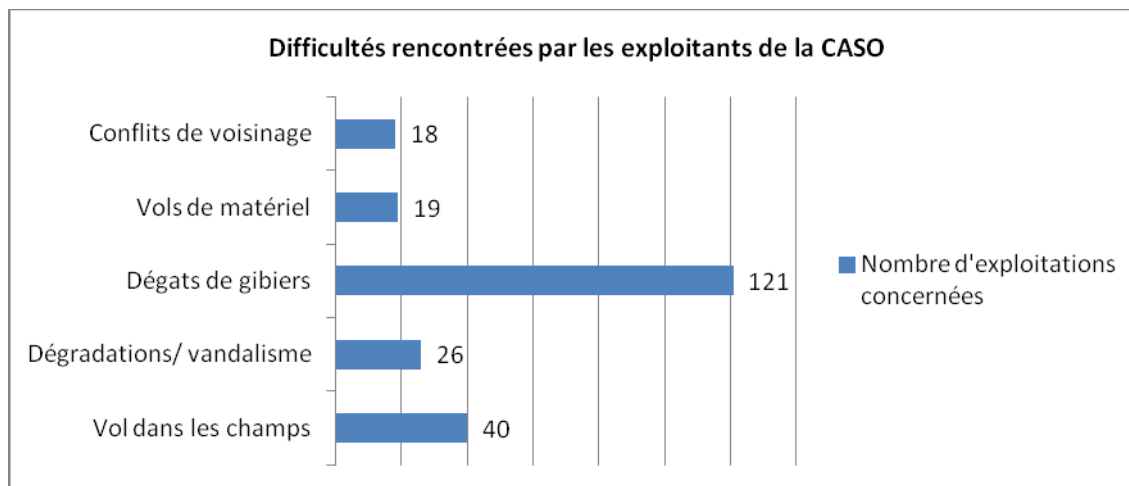
→ **Instaurer un dispositif visant à consulter la profession agricole** (avec un référent par commune) lors des projets d'aménagements permettrait d'engager un dialogue entre agriculteurs et aménageurs et devrait limiter les problèmes rencontrés.

Il faut ajouter que les circulations agricoles sont caractérisées par leur périodicité. Elles se rencontrent principalement entre avril et novembre avec des périodes de pointes correspondant aux semis, aux fenaisons, moissons et ensilages.

- ce sont surtout les déchets retrouvés dans ou en bordure des parcelles qui sont les plus fréquents. Les problèmes sont accentués sur les parcelles isolées (décharges sauvages...), les parcelles en bordure de route à forte circulation (canettes, bouteilles et papiers dans les bas cotés...).

Ces dégradations ont un impact sur les exploitations et peuvent engendrer des pertes économiques importantes notamment pour les exploitations avec de l'élevage (corps étrangers qui touchent les organes vitaux de l'animal) ou des cultures légumières de plein champ (refus de la récolte par les industriels).

Victimes de ces incivilités, les agriculteurs se voient dans l'obligation d'effectuer un ramassage régulier dans leurs parcelles. Néanmoins, une sensibilisation des citoyens ne pourrait qu'améliorer ce constat (opérations de sensibilisation dans les écoles, encarts dans les journaux ...).



Source : Enquête Diagnostic Agricole, Chambre d'agriculture 2013

6.5 Conflits de voisinage

En milieu périurbain, la proximité entre activités agricoles et citoyens résidents n'est pas toujours évidente.

Le métier n'est pas souvent reconnu comme il se doit. On peut même aller jusqu'à parler de vision contradictoire. En effet, en général les personnes se représentent l'espace agricole comme un espace vert accessible à tous alors que l'agriculteur le voit comme un espace de travail et de production.

Il est important donc de communiquer sur le métier car ces différences de points de vue engendrent des incompréhensions. Ainsi, chacun se plaint du comportement de l'autre même si les situations ne vont souvent pas plus loin que des remarques.

Il faut souligner que les urbains qui viennent habiter à la campagne cherchent les avantages de la campagne et ignorent souvent les nuisances liées aux activités agricoles (olfactives, visuelles et auditives).

De plus en plus, les agriculteurs prennent des précautions pour limiter ces conflits de voisinage.

Certains exploitants regrettent la mauvaise image de l'agriculture transcrite par les médias. Les agriculteurs considèrent que les médias renvoient une image très négative de l'agriculture parfois caricaturale.

Malgré ces observations, on constate que **90%** des exploitants entretiennent de bonnes voire très bonnes relations avec leur voisinage.

Seules 10 % des exploitations ont déclaré avoir des relations « mitigées voire mauvaises » avec leur voisinage. Ces aspects négatifs sont peu fréquents, il convient tout de même de veiller à maintenir un climat favorable aux discussions entre les différents résidents du territoire.

En effet, un grand nombre des conflits cités lors des enquêtes portent sur le salissement des routes, la réalisation de travaux des champs en soirée ou week-end (hors des horaires de travail), nuisances sonores ou olfactives qui sont inhérents à l'activité agricole. Mais aussi l'absence d'entretien des arbres en bordure des chemins gênant l'accès aux parcelles ou le stationnement de véhicules sur les chemins de desserte agricole qui sont le fait de citoyens étrangers au fonctionnement agricole.

Ces exemples identifient des situations généralement occasionnelles :

- Le salissement des routes est surtout lié aux conditions météorologiques peu favorables lors des récoltes d'automne. Ces opérations de récoltes sont peu nombreuses pour les cultures types betteraves, plus régulières pour les productions légumières (poireaux, choux) qui nécessitent d'être récoltées quotidiennement. Les exploitants agricoles sont conscients de ces désagréments et une fois la récolte faite et stockée sur l'exploitation, ils nettoient généralement les routes salies lors du transport.
- La réalisation de travaux agricoles en nocturne ou week-end est elle aussi une conséquence des conditions météorologiques. En effet, les opérations de semis, traitements ou récoltes ne peuvent être effectuées de façon optimales que lorsque certaines conditions météo sont remplies : taux d'humidité ou de sécheresse du sol, absence de vent ou vent très faible, ...
- Nuisances sonores ou olfactives pouvant être dues à un épandage de fumier ou lisier sur une parcelle, à la présence d'un élevage à proximité des habitations ...

**LA COMMUNICATION ENTRE AGRICULTEURS ET CITOYENS
EST LA CLE DE LA BONNE ENTENTE ET CONSTITUE UN
MOYEN DE VEHICULER UNE BONNE IMAGE DU METIER**

Les échanges entre citoyens et agriculteurs constituent un moyen efficace de pallier à ce type de conflits. Des opérations de sensibilisation ponctuelles réalisées au moment d'opérations agricoles de grandes envergures (périodes de moissons, de récoltes des betteraves ...) pourraient compléter cette sensibilisation sur ces aspects du métier d'agriculteur.

PARTIE 3 : LES ENJEUX AGRICOLES VIS-A-VIS DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Les espaces agricoles représentent **un peu plus de 60 %** du territoire intercommunal. Il est donc important de prendre en compte le rôle de l'activité sur le territoire et de ses logiques de fonctionnement.

Afin de maintenir l'activité à son niveau actuel, il est essentiel de donner des perspectives d'avenir et de favoriser la reprise des exploitations existantes.

En effet, l'activité agricole est une activité lourde en raison des investissements réalisés sur le long terme.

L'agriculture du territoire est une agriculture aux multiples facettes et est complexe dans son mode de fonctionnement.

L'ensemble des activités agricoles décrites précédemment nous amène à dégager des enjeux agricoles pour le territoire de la CASO.

3.1 Eléments de synthèse à partir de la méthode AFOM

DIMENSION HUMAINE : AFOM

ATOUTS « Des démarches de chef d'entreprise »

Age et transmission :

- Moyenne d'âge légèrement < à la moyenne régionale
- Une part assez importante de chefs d'exploitation de moins de 40 ans
- Perspective d'évolution des exploitations pour la majorité des exploitants de plus de 50 ans

Formation :

- Un centre d'apprentissage local (CFA horticole du Doulac)
- Niveau de formation des agriculteurs en progression : formation initiale et continue

Emploi et Main d'œuvre :

- Une agriculture pourvoyeuse d'emplois: main d'œuvre permanente, saisonnière et familiale

FAIBLESSES

Age et transmission :

- Des taux de renouvellement variants selon les cantons et les orientations technico économiques

Emploi et Main d'œuvre :

- Un taux de pluriactivité plus élevé que sur Fruges et similaire à Fauquembergues
- Présence de main d'œuvre: un poids administratif et financier lourd

OPPORTUNITES

Age et transmission :

- Une transmission essentiellement familiale

MENACES

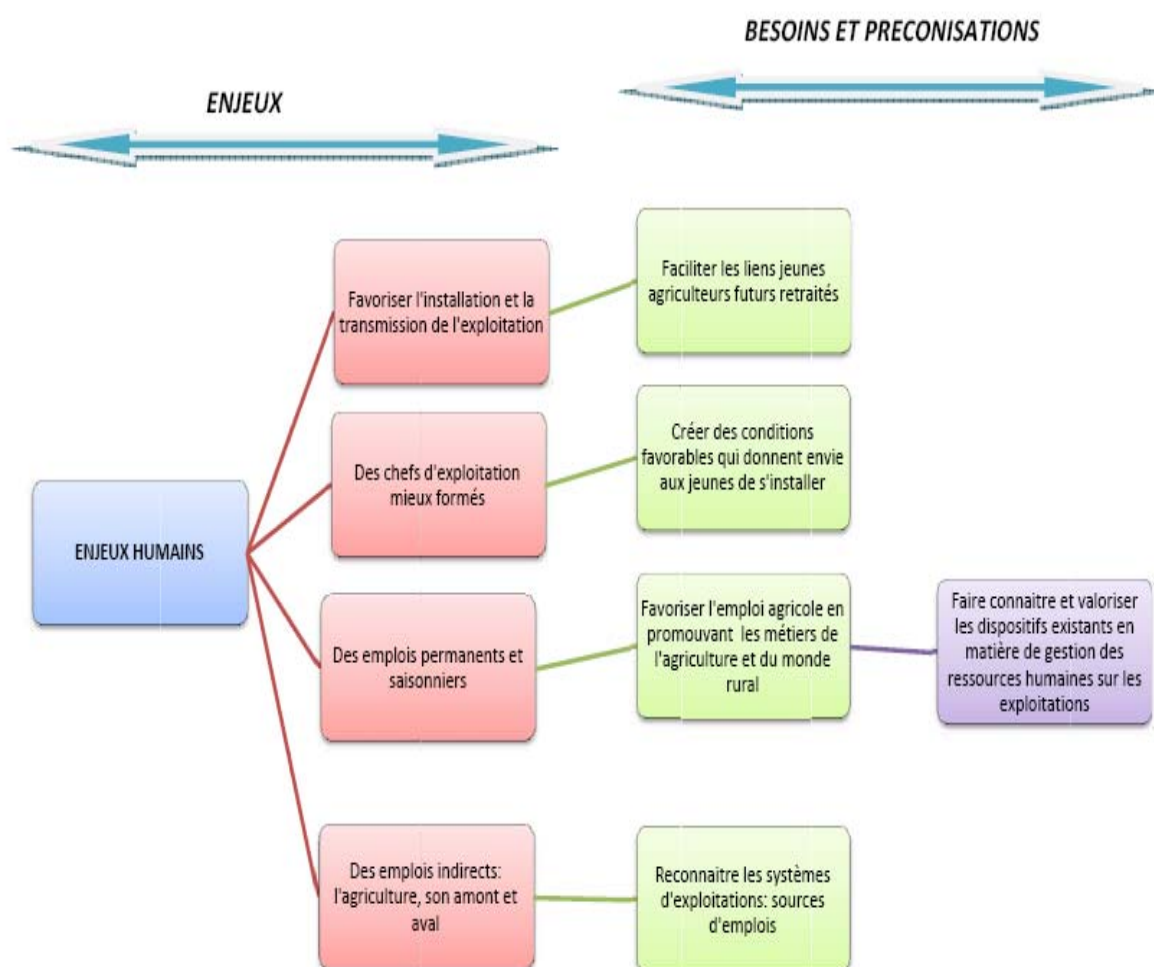
Age et transmission :

- Transmission hors cadre familial plus difficile

Emploi et Main d'œuvre :

- Exigence de rentabilité
- Risque de diminution de la main d'œuvre familiale non rémunérée

DIMENSION HUMAINE : ENJEUX, BESOINS ET PRECONISATIONS



DIMENSION FONCIERE : AFOM

ATOUS

A l'échelle des exploitations agricoles :

-Les 2/3 de l'exploitation sur la commune du siège

A l'échelle de l'espace agricole :

- Un bon potentiel agronomique des sols

-Une bonne structuration du parcellaire : des aménagements fonciers réalisés

FAIBLESSES

A l'échelle des exploitations agricoles :

-4 ha/5 sous le statut du fermage et 3/4 des bâtiments propriétés de l'exploitant : problématique potentielle lors de l'extension de bâtiment ou MON

-Multitude de propriétaires par exploitation

-Plans d'épandage, des échanges paille-fumier

A l'échelle de l'espace agricole :

-Une agriculture soumise à une pression urbaine forte sur certains territoires

-Risques de problème de cohabitation avec les tiers, exploitations situées au cœur des villages

-Difficultés de déplacements notamment dans le Marais (parcelles enclavées)

-Des dégradations subies (vols, vandalisme...)

OPPORTUNITES

A l'échelle de l'espace agricole :

-Densification des secteurs de développement: gestion économe de l'espace

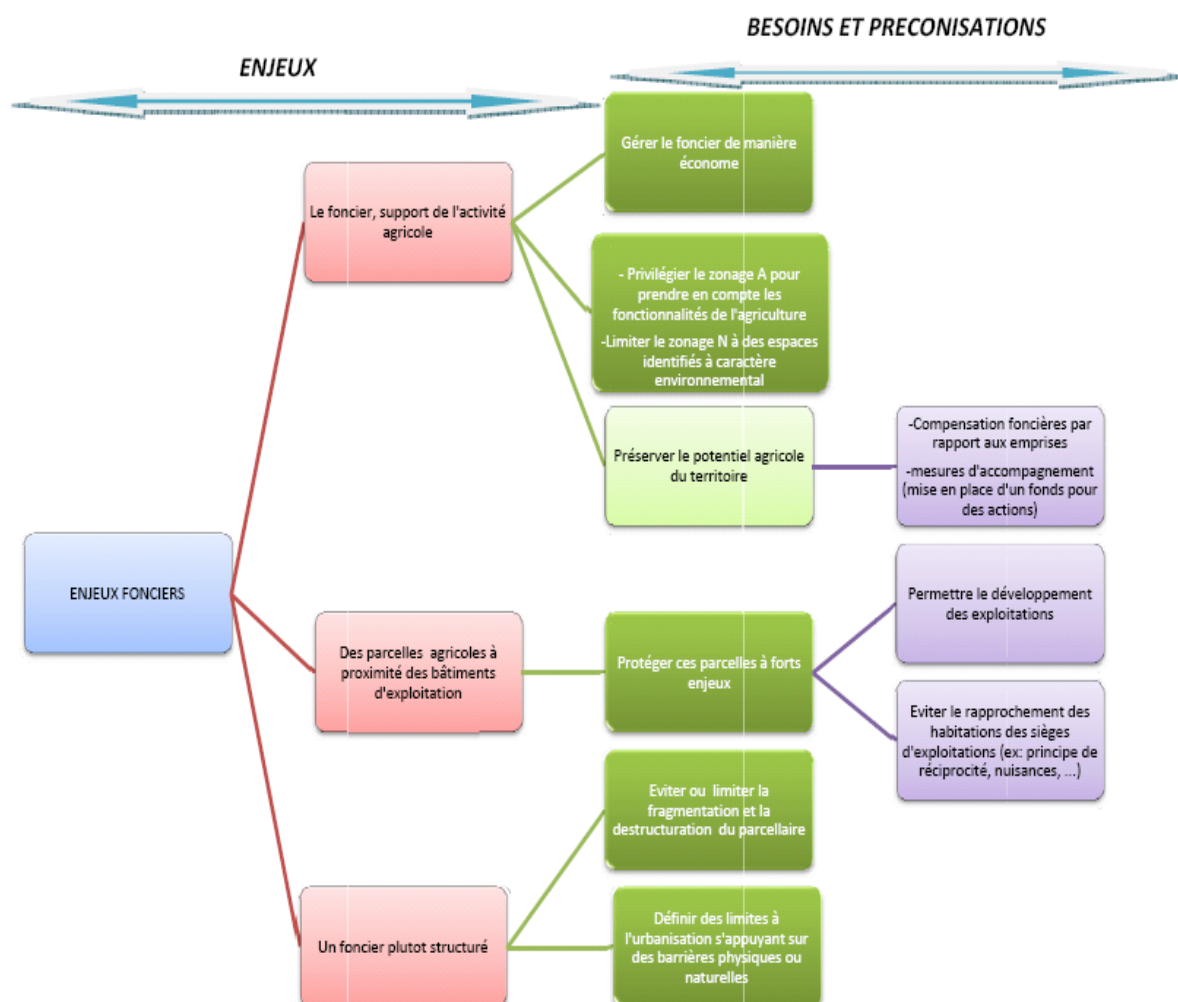
- En cas d'emprise, reconstitution du potentiel économique (compensation foncière)

MENACES

-Risque d'abandon par les agriculteurs de parcelles enclavées

-Risque de conflit de voisinage (principe de réciprocité)

DIMENSION FONCIERE : ENJEUX, BESOINS ET PRECONISATIONS



DIMENSION ECONOMIQUE : AFOM

ATOUTS «Une agriculture qui contribue à l'identité du territoire avec des emplois non délocalisables»

Productions animales et végétales : une diversité des productions

- L'élevage bovin domine
- Des cultures de vente et des cultures à haute valeur ajoutée

Activités de diversification : le développement d'une valeur ajoutée sur l'exploitation

- 1 exploitation sur 4 commercialise des produits en circuits courts

Organisation du travail : travail en réseaux et prestations de services :

- Des exploitations et des activités de services réparties sur l'ensemble du territoire: des emplois directs et indirects
- Une démarche collective (GEDA, association des éleveurs, SIPEMA...)
- Recours à l'Entreprise de Travaux Agricole (ETA) et /ou la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)

Débouchés : une bonne articulation entre filières courtes et filières longues :

- Présence d'un bassin de consommateurs: importante valorisation des produits agricoles en local
- Une gamme de produits très étendue et à forte valeur ajoutée
- Un tissu agro-alimentaire développé (Bonduelle, Mc Cain), présence également de coopératives (SIPEMA, FRIGEMA, Téreos...)

FAIBLESSES Une réduction du nombre d'exploitations plus importante en 30 ans qu'au niveau régional

Difficultés rencontrées au cours de l'activité agricole :

- Difficultés de circulation des engins agricoles

Productions animales et végétales :

- Des systèmes d'exploitation assez contraignants en temps de travail : élevage, maraîchage (fortement soumis aux aléas climatiques)
- Des investissements lourds dans les filières dominantes
- Un constat: une agriculture biologique peu développée

OPPORTUNITES

Débouchés : filières courtes et filières longues :

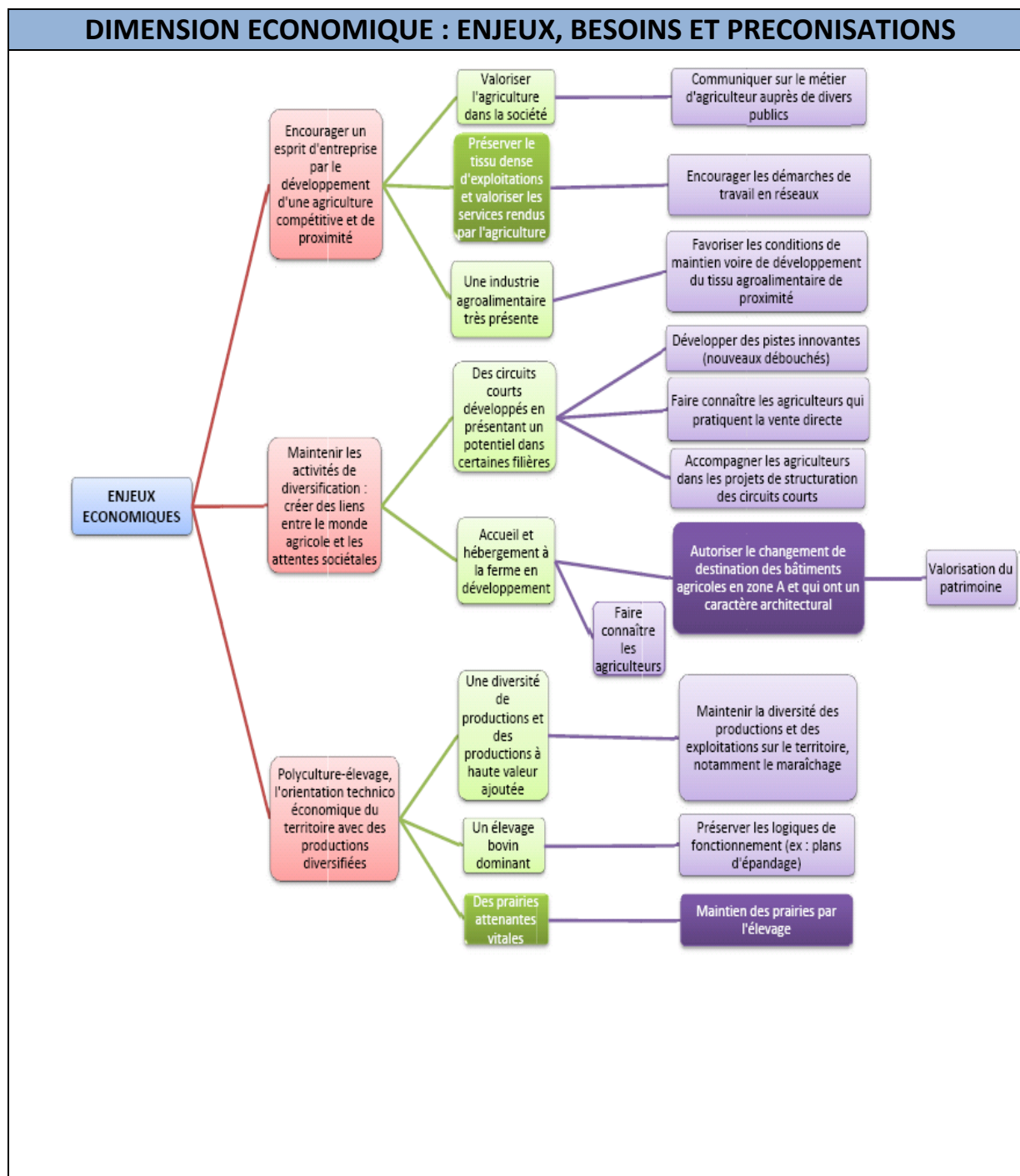
- Opportunité des débouchés : présence d'un tissu agro-alimentaire « de proximité » bien développé en région et à proximité du territoire, générateur d'emplois et de maintien des exploitations en place

Pérennité des exploitations :

- Permettre l'évolution et l'extension des bâtiments agricoles
- Permettre aux bâtiments agricoles situés en zone A , ayant un caractère architectural de changer de destination

MENACES

- Difficulté du métier liée au temps de travail, aux conditions de travail et de vie



DIMENSION PAYSAGE, EAU ET ENVIRONNEMENT : AFOM

ATOUS

- Une agriculture qui s'adapte au contexte pédoclimatique, une diversité de paysages liée à la diversité de productions
- Les contributions de l'agriculture à l'environnement: savoir les identifier et les encourager
- Des massifs boisés groupés (Eperlecques, Clairmarais, Tournehem)... :
 - moins gênant pour l'activité agricole qu'un boisement dispersé
 - plus grand intérêt écologique

FAIBLESSES

- Un « feuilleté » réglementaire, lourd de conséquence pour l'activité agricole, des contraintes potentielles pour l'évolution des bâtiments agricoles
- Quelques communes sensibles à l'érosion
- A proximité des bois, friches...: risque de développement des espèces nuisibles

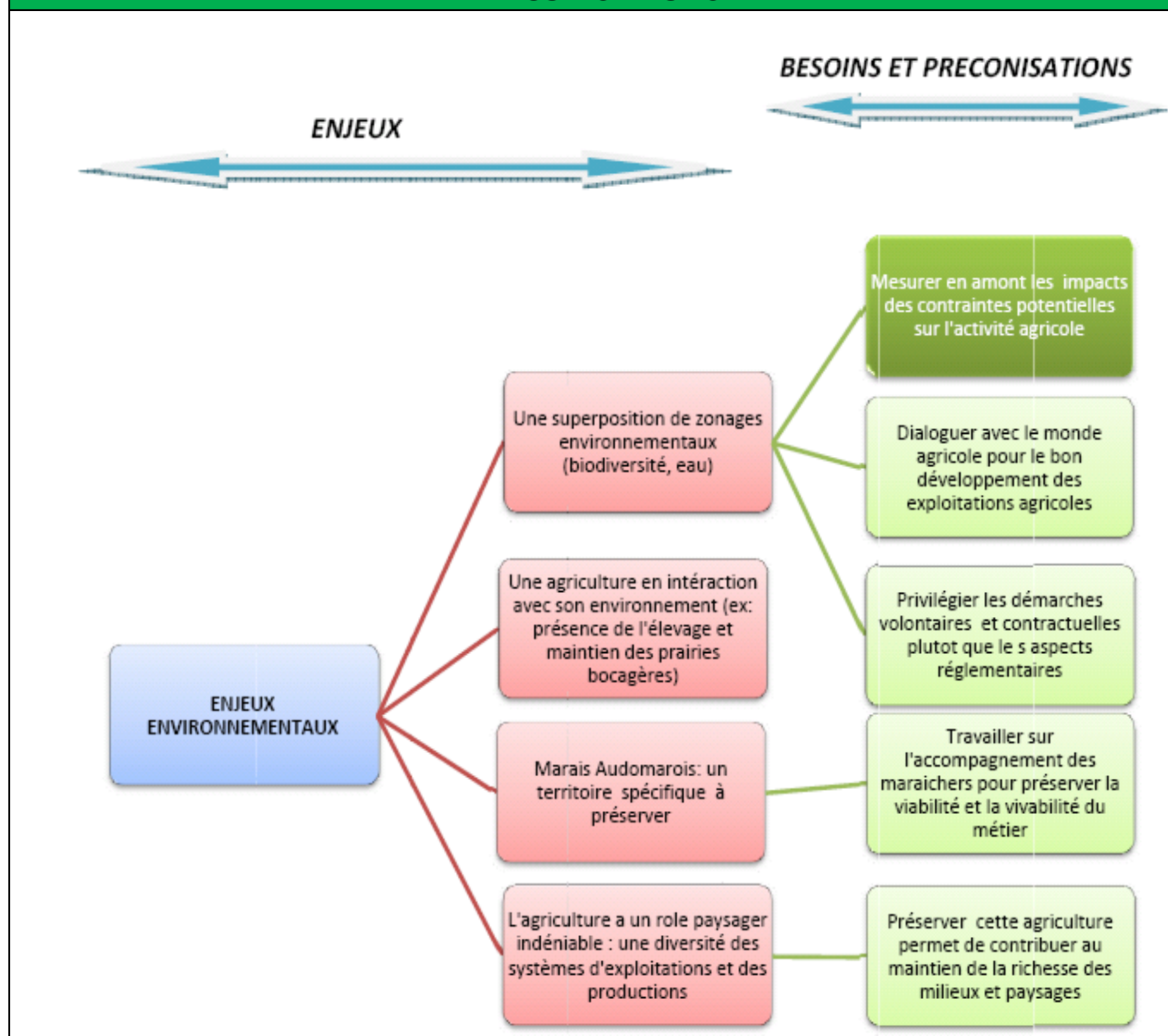
OPPORTUNITES

- Evaluer les impacts globaux (multitude de zonages) sur l'activité agricole d'où la nécessité d'associer le monde agricole en amont
- Permettre les adaptations grâce à des mesures contractuelles négociées plutôt que le réglementaire. Assurer une pérennité de ces mesures et une simplification administrative

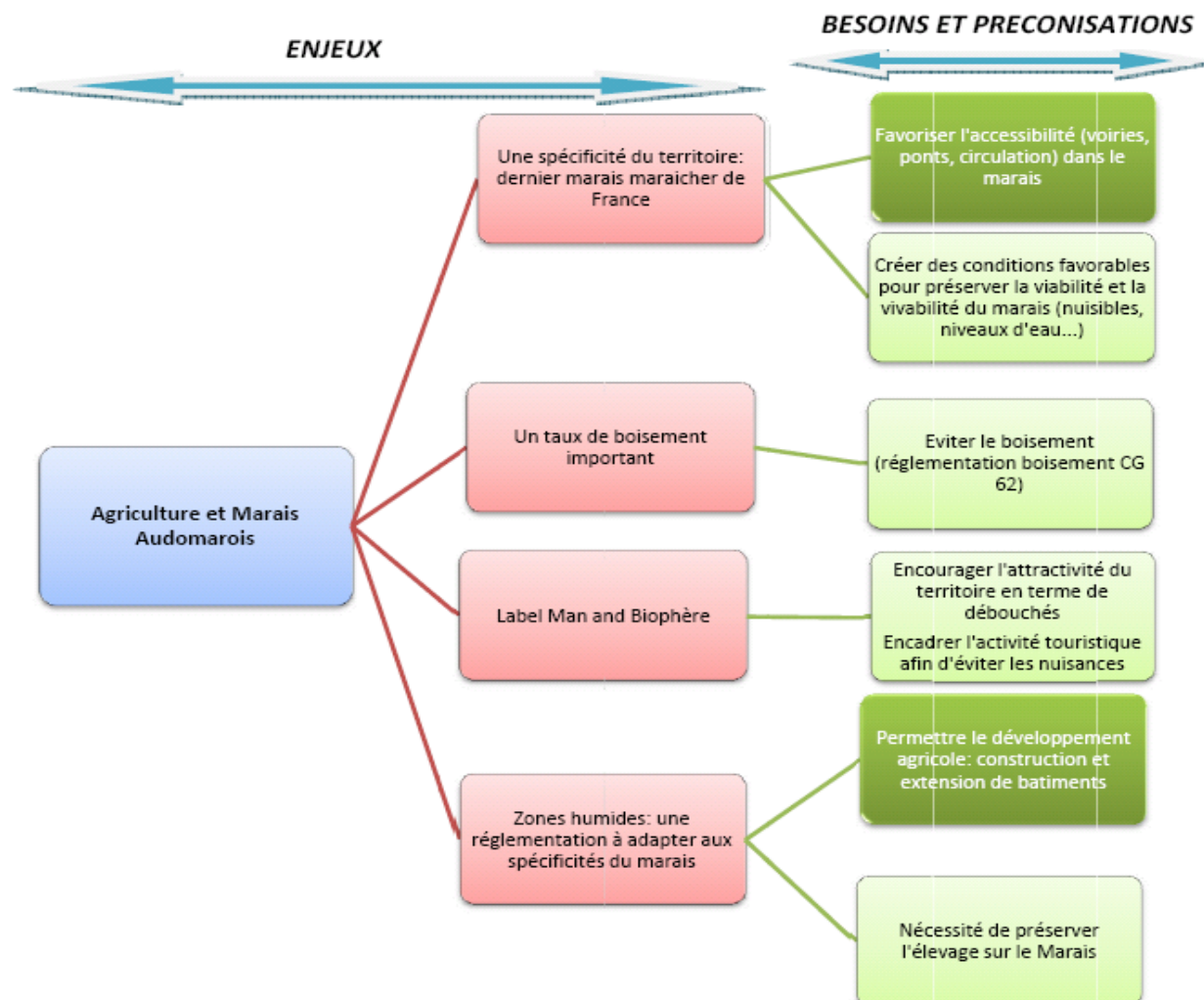
MENACES

- Le poids actuel des multiples réglementations et la crainte d'un renforcement
- Risque des boisements anarchiques (des nuisibles que cela peut entraîner)
- Le classement Label de l'Unesco : veiller à ne pas accroître les conflits entre le monde urbain et le monde agricole et savoir anticiper ces risques (éviter voir limiter certains problèmes potentiels, prévoir des mesures d'accompagnement si nécessaire)

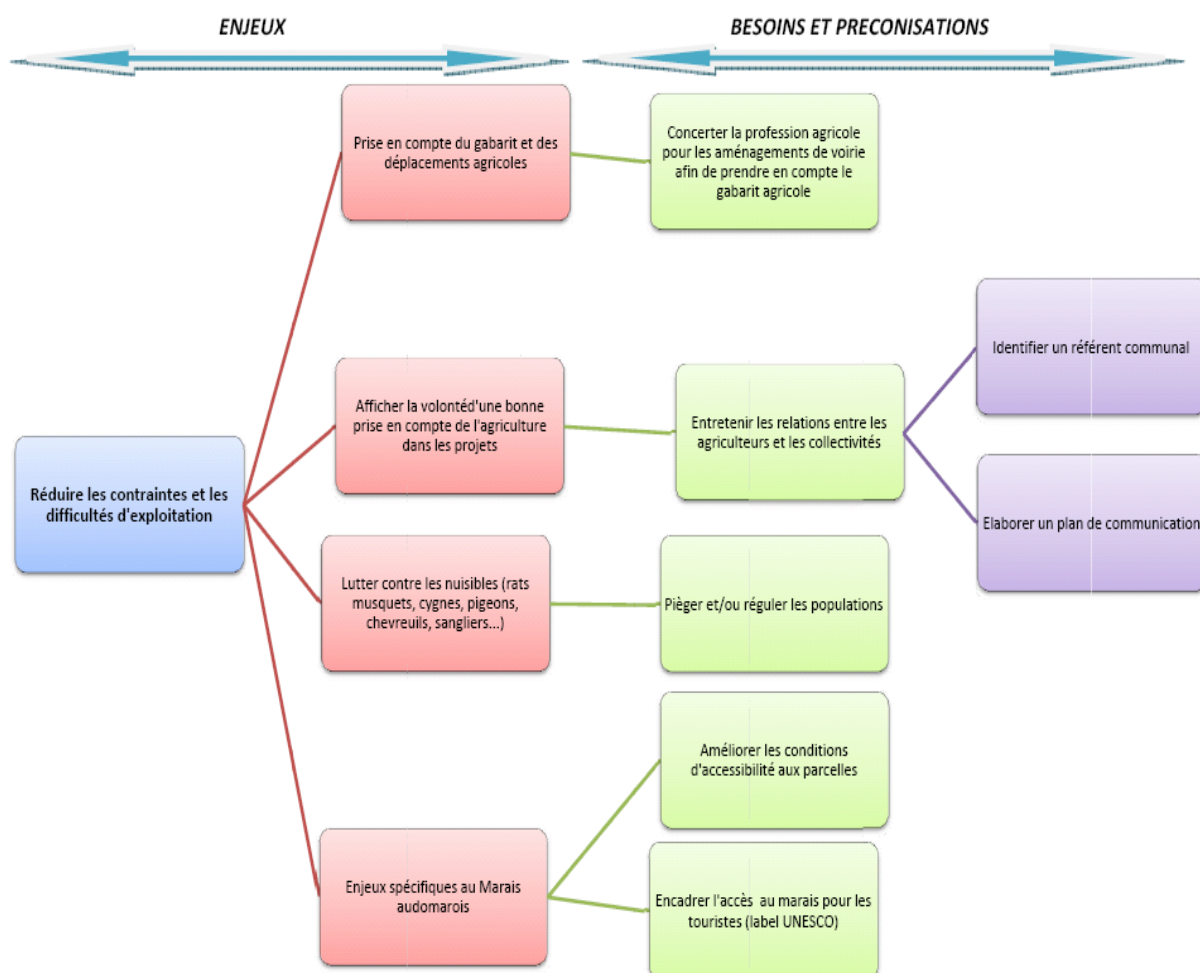
DIMENSION PAYSAGE, EAU ET ENVIRONNEMENT : ENJEUX, BESOINS ET PRECONISATIONS



AGRICULTURE ET MARAIS AUDOMAROIS : ENJEUX, BESOINS ET PRECONISATIONS



REDUIRE LES CONTRAINTES ET LES DIFFICULTES D'EXPLOITATION : ENJEUX, BESOINS ET PRECONISATIONS



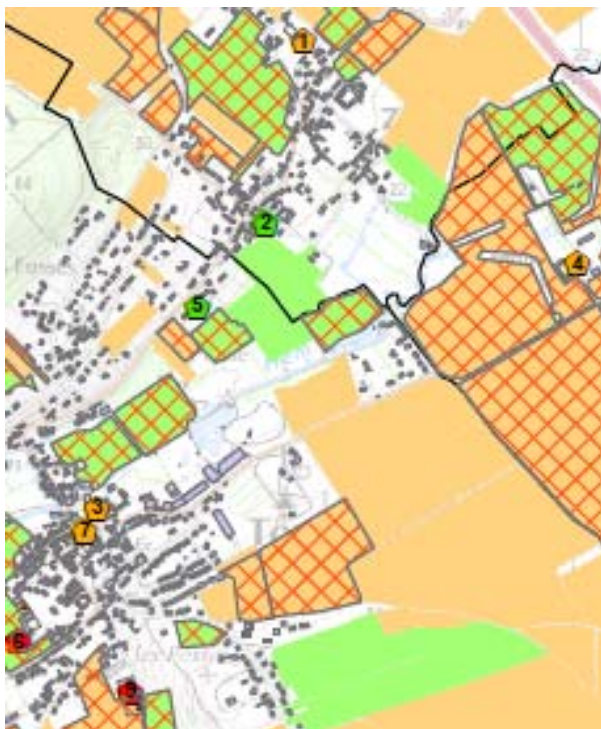
3.2 Présentation des enjeux cartographiés

L'exploitation agricole est une entité économique basée sur le bâti et son parcellaire.

Selon les types d'enjeux, différents points de vigilances ont pu être matérialisés :

- Des enjeux liés aux sièges et sites d'exploitation

Carte des enjeux liés aux exploitations (Atlas cartographique, Carte 23)

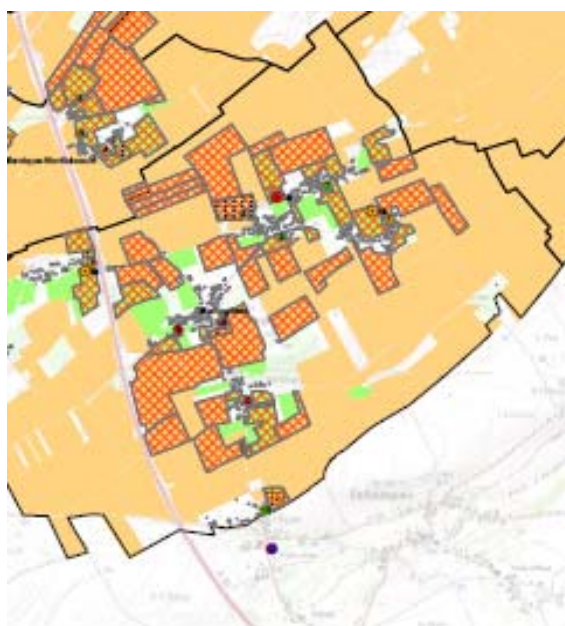


- Une localisation des bâtiments composant l'exploitation : sièges et bâtiments délocalisés
- L'orientation technico-économique :
 - Présence ou non d'élevage
 - Equipements spéciaux : endiveries, serres...

Source : Enquête, Chambre d'agriculture 2013

- Des enjeux liés au parcellaire

La situation entre les bâtiments d'exploitation et le parcellaire exploité : critère de proximité



Carte des enjeux (Atlas cartographique, Carte 23)

Les parcelles dites « **de proximité** » sont situées dans un environnement proche des bâtiments d'exploitation (îlots d'exploitation situés dans un rayon de 500 m du bâtiment).

Ce critère de proximité apparaît comme essentiel pour toutes les exploitations quelque soient leurs productions.

Les parcelles les plus proches peuvent en effet permettre de stocker des récoltes (maïs ensilage, ...), du matériel, ou être le support de nouveaux bâtiments

Source : Enquête, Chambre d'agriculture 2013

Elevage : Ce critère de proximité est plus prononcé du fait de la nécessité de surveillance des animaux, la nécessité de faciliter la circulation du cheptel et l'accès aux prairies pâturées, notamment dans le cas des troupeaux de vaches laitières avec la traite quotidienne et également afin de limiter les nuisances (quelles soient sonores ou olfactives) par rapport au voisinage.

Maraîchage : cette proximité est aussi importante pour les exploitations avec des productions spécialisées (maraîchage, horticulture, pépinières...) pour qui la surveillance est un élément central au moment des récoltes qui s'échelonnent dans le temps. Les déplacements des exploitants sont très fréquents lors des périodes de récolte : jusqu'à plusieurs fois par jour selon les productions.

Un critère de proximité lié à la fonctionnalité : les parcelles de proximité sont indispensables au bon fonctionnement de l'exploitation et à l'évolution des bâtiments. Elles permettent d'améliorer la fonctionnalité de leur outil de travail tout en cherchant à réduire les déplacements avec leurs matériels ; ceux-ci étant de plus en plus problématiques, compte tenu des flux de déplacements et de la circulation dans l'Audomarois.

Compte tenu de ces caractéristiques, les agriculteurs restent attentifs aux possibilités de conforter leur parcellaire à proximité du siège.

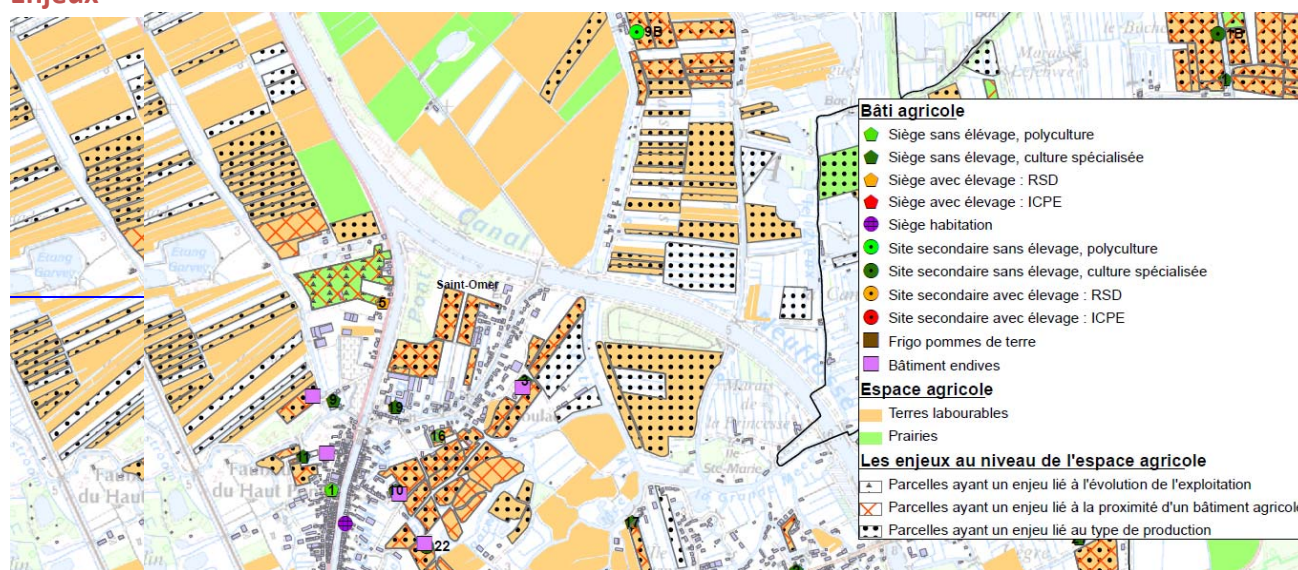
Les surfaces liées au développement économique de l'exploitation : critère d'évolution

Il s'agit de parcelles à maintenir en zone agricole au PLU afin de ne pas bloquer le développement économique d'une exploitation. Ces parcelles correspondent à des projets de construction de bâtiments, ou de serres, à court et moyen termes. Ces parcelles peuvent, également servir aux délocalisations des bâtiments d'élevage pour les exploitations ne pouvant se développer sur le siège d'exploitation ou permettre l'installation d'un jeune agriculteur sur le siège lors de la transmission de l'exploitation ou l'arrivée un nouvel associé sur l'exploitation.

Les surfaces dont l'enjeu est lié au type de production de l'exploitation : critère de production

Nombreuses sont les parcelles du secteur qui ont été reprises sous cette forme. En effet, cet enjeu correspond aux productions ayant une forte valeur ajoutée (maraîchage, fruits...).

Atlas cartographique, Carte 23 : Carte des Enjeux



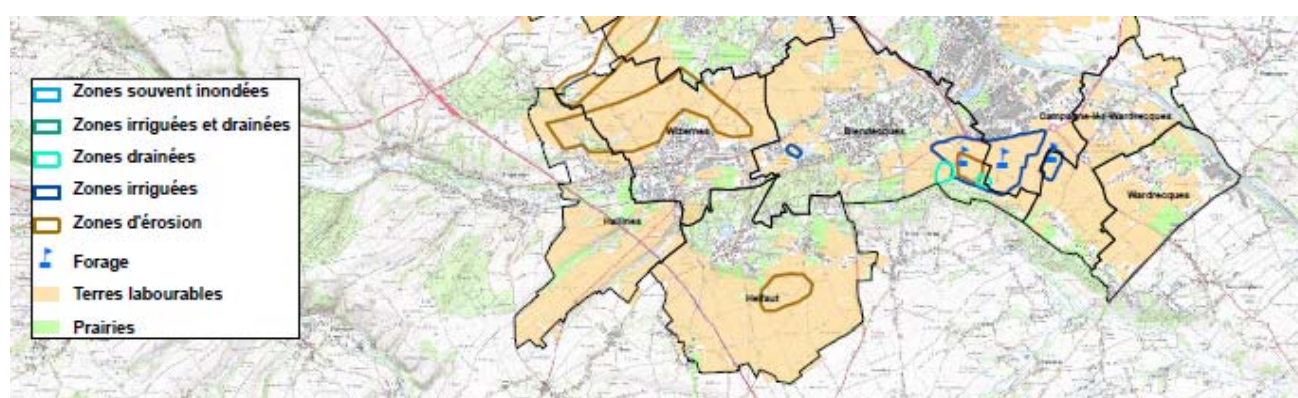
La possibilité d'irriguer les cultures : principalement les légumes de plein champ et le maraîchage

L'irrigation est une technique couramment utilisée pour les cultures maraîchères et légumières, parfois en légumes de plein champ (pommes de terre, haricots verts...). Cette pratique correspond à un choix stratégique de l'exploitant : elle permet de créer davantage de valeur ajoutée à la production. Certaines industries agro-alimentaires locales, c'est le cas de l'usine Bonduelle, rendent l'irrigation obligatoire pour certaines cultures.

La pratique de l'irrigation est surtout synonyme d'investissements et d'aménagements financièrement importants pour l'agriculteur (forages et équipements s'y rapportant).

L'artificialisation de parcelles équipées serait de ce fait fortement préjudiciable à l'activité de l'exploitation.

Etat des lieux hydraulique (Atlas cartographique, Carte 18)



Source : Enquête Chambre d'agriculture, Diagnostic agricole 2013

PARTIE 4: FICHES COMMUNALES

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE ARQUES

Nombre d'exploitations recensées : **2** dont **2** enquêtées

Densité de population : **446 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **2241 Ha**

Surface agricole communale : **21 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Grandes cultures** (RA 2010)

Région agricole : **Pays d'Aire** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **2** dont **0** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
0	1	1

Moyenne d'âge : **56 ans**

Nombre de salariés permanents : **0**

Nombre de saisonniers et apprentis : **1**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **4**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **125 Ha** soit une SAU moyenne : **62.5 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **2** exploitations individuelles **0** exploitation sociétaire

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
0	0	0	0

Typologie des exploitations : Cultures seules : **2** exploitations

Régime sanitaire des élevages : RSD : **0** exploitation ICPE : **0** exploitation

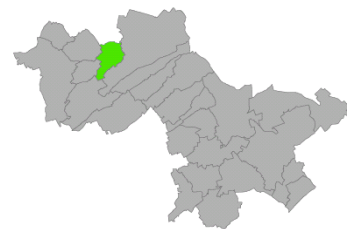
Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation

Activité d'accueil : **0** exploitation

Autre(s) type(s) de diversification : **0** exploitation

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE BAYENGHEM LES EPERLECQUES



Nombre d'exploitations recensées : **4** dont **4** enquêtées

Densité de population : **204 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **451 Ha**

Surface agricole communale : **73 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage** (RA 2010)

Région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RA 2010)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **4** dont **0** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
0	2	2
Moyenne d'âge : 52 ans		

Nombre de salariés permanents : **0**

Nombre de saisonniers et apprentis : **1**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **3**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **202 Ha** soit une SAU moyenne : **50.5 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **3** exploitations individuelles **1** exploitation sociétaire

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
0	1	0	0

Typologie des exploitations :

Polyculture-élevage : **4** exploitations

Elevage seul : **0** exploitation

Régime sanitaire des élevages : RSD : **2** exploitations ICPE : **2** exploitations

Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **0** exploitation

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE BLENDÉCQUES

Nombre d'exploitations recensées : **3** dont **1** enquêtée

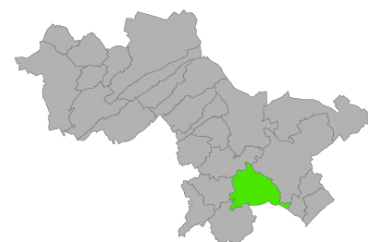
Densité de population : **542 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **956 Ha**

Surface agricole communale : **40 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Grandes cultures** (RA 2010)

Région agricole : **Pays d'Aire** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **1** dont **1** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
0	1	0
Moyenne d'âge :		42 ans

Nombre de salariés permanents : **0**

Nombre de saisonniers et apprentis : **0**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **0**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **70 Ha** soit une SAU moyenne : **70 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **1** exploitation individuelle **0** exploitation sociétaire

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
0	0	0	0

Typologie des exploitations : Cultures seules : **1** exploitation

Régime sanitaire des élevages : RSD : **0** exploitation ICPE : **0** exploitation

Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **0** exploitation

Activité d'accueil : **0** exploitation

Autre(s) type(s) de diversification : **0** exploitation

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE CAMPAGNE LES WARDRECQUES

Nombre d'exploitations recensées : **7** dont **6** enquêtées

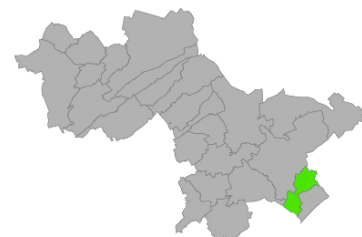
Densité de population : **243 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **469 Ha**

Surface agricole communale : **57 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Grandes cultures** (RA 2010)

Région agricole : **Pays d'Aire** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **7** dont **0** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
2	2	3
Moyenne d'âge : 47 ans		

Nombre de salariés permanents : **2**

Nombre de saisonniers et apprentis : **6**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **5**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **409 Ha** soit une SAU moyenne : **68 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **4** exploitations individuelles **2** exploitations sociétaires

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
0	1	1	0

Typologie des exploitations : Cultures seules : **3** exploitations

Polyculture-élevage : **3** exploitations

Régime sanitaire des élevages : RSD : **0** exploitation ICPE : **3** exploitations

Diversification des exploitations : **aucune**

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE CLAIMARAIS

Nombre d'exploitations recensées : **11** dont **11** enquêtées

Densité de population : **35 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **1802 Ha**

Surface agricole communale : **45 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage** (RA 2010)

Région agricole : **Wateringues** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **15** dont **0** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
5	7	3
Moyenne d'âge : 44 ans		

Nombre de salariés permanents : **5**

Nombre de saisonniers et apprentis : **14**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **4**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **705 Ha** soit une SAU moyenne : **64Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **5** exploitations individuelles **6** exploitations sociétaires

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
4	1	0	1

Typologie des exploitations : Cultures seules : **1** exploitation

Maraîchage : **4** exploitations

Polyculture-élevage : **5** exploitations

Régime sanitaire des élevages : RSD : **3** exploitations ICPE : **2** exploitations

Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **3** exploitations

Activité d'accueil : **3** exploitations

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE D'EPERLECQUES

Nombre d'exploitations recensées : **14** dont **11** enquêtées

Densité de population : **126 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **2556 Ha**

Surface agricole communale : **45 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage** (RA 2010)

Région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **14** dont **1** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
3	6	5
Moyenne d'âge : 47 ans		

Nombre de salariés permanents : **4**

Nombre de saisonniers et apprentis : **10**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **11**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **883 Ha** soit une SAU moyenne : **80 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **7** exploitations individuelles **4** exploitations sociétaires

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
1	3	0	0

Typologie des exploitations : Cultures seules : **2** exploitations

Polyculture-élevage : **9** exploitations

Régime sanitaire des élevages : RSD : **4** exploitations ICPE : **5** exploitations

Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **3** exploitations

Activité d'accueil : **1** exploitation

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE HALLINES

Nombre d'exploitations recensées : **3** dont **3** enquêtées

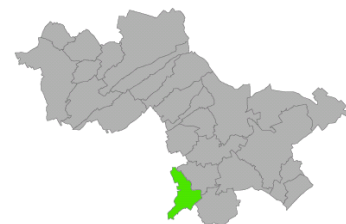
Densité de population : **226 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **572 Ha**

Surface agricole communale : **65 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Grandes cultures** (RA 2010)

Région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **3** dont **0** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
2	0	1
Moyenne d'âge : 47 ans		

Nombre de salariés permanents : **1**

Nombre de saisonniers et apprentis : **2**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **2**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **318 Ha** soit une SAU moyenne : **106 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **2** exploitations individuelles **1** exploitation
sociétaire

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
0	1	0	0

Typologie des exploitations : Cultures seules : **2** exploitations

Polyculture-élevage : **1** exploitation

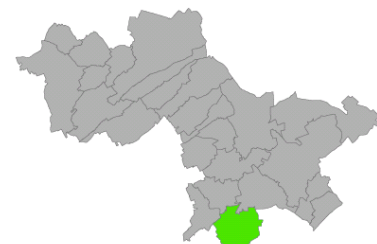
Régime sanitaire des élevages : RSD : **0** exploitation ICPE : **1** exploitation

Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **2** exploitations

Activité d'accueil : **0** exploitation

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE HELFAUT



Nombre d'exploitations recensées : **7** dont **3** enquêtées

Densité de population : **189 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **892 Ha**

Surface agricole communale : **65 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage** (RA 2010)

Région agricole : **Pays d'Aire** (RA 2010)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **4** dont **2** pluriactifs

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
3	1	0
Moyenne d'âge : 38 ans		

Nombre de salariés permanents : **1**

Nombre de saisonniers et apprentis : **1**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **2**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **342Ha** soit une SAU moyenne : **114 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **1** exploitation individuelle **2** exploitations sociétaires

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
0	2	0	0

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **3** exploitations

Régime sanitaire des élevages : RSD : **3** exploitations ICPE : **0** exploitation

Diversification des exploitations : **aucune**

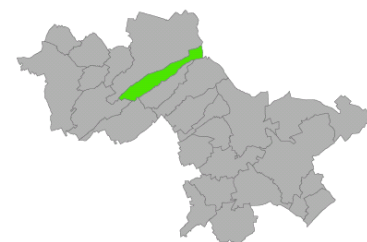
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE HOULLE

Nombre d'exploitations recensées : **3** dont **3** enquêtées

Densité de population : **151 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **652 Ha**

Surface agricole communale : **68 %** de la surface totale de la commune



Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage** (RA 2010)

Région agricole : **Wateringues** (RA 2010)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **5** dont **0** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
2	2	1
Moyenne d'âge : 45 ans		

Nombre de salariés permanents : **1**

Nombre de saisonniers et apprentis : **0**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **3**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **274 Ha** soit une SAU moyenne : **91 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **2** exploitations individuelles **1** exploitation sociétaire

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
1	0	0	0

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **3** exploitations

Régime sanitaire des élevages : RSD : **1** exploitation ICPE : **2** exploitations

Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **0** exploitation

Activité d'accueil : **1** exploitation

Autre(s) type(s) de diversification : **0** exploitation

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE LONGUENESSE

Nombre d'exploitations recensées : **1** dont **1** enquêtée

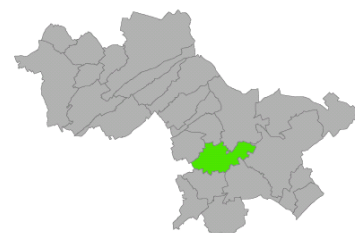
Densité de population : **1301 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **84 Ha**

Surface agricole communale : **30 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Grandes cultures** (RA 2010)

Région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **1** dont **1** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
1	0	0
Moyenne d'âge : 33 ans		

Nombre de salariés permanents : **0**

Nombre de saisonniers et apprentis : **0**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **1**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **37 Ha** soit une SAU moyenne : **37 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **1** exploitation individuelle **0** exploitation sociétaire

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
0	0	0	0

Typologie des exploitations : Cultures seules : **1** exploitation

Régime sanitaire des élevages : RSD : **0** exploitation ICPE : **0** exploitation

Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation

Activité d'accueil : **1** exploitation

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE MENTQUE NORTBECOURT

Nombre d'exploitations recensées : **9** dont **8** enquêtées

Densité de population : **56 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **1078 Ha**

Surface agricole communale : **78 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage** (RA 2010)

Région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **10** dont **1** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
2	5	3
Moyenne d'âge : 48 ans		

Nombre de salariés permanents : **1**

Nombre de saisonniers et apprentis : **2**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **6**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **568 Ha** soit une SAU moyenne : **71Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **6** exploitations individuelles **2** exploitations sociétaires

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
0	2	0	0

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **7** exploitations

Elevage seul : **1** exploitation

Régime sanitaire des élevages : RSD : **7** exploitations ICPE : **1** exploitation

Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE MORINGHEM

Nombre d'exploitations recensées : **10** dont **10** enquêtées

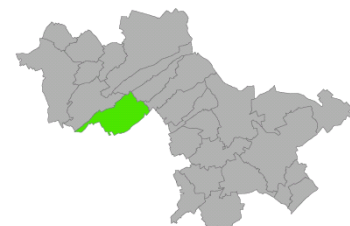
Densité de population : **50 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **898 Ha**

Surface agricole communale : **79 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage** (RA 2010)

Région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **11** dont **2** pluriactifs

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
3	7	1
Moyenne d'âge : 44 ans		

Nombre de salariés permanents : **1**

Nombre de saisonniers et apprentis : **1**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **8**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **557 Ha** soit une SAU moyenne : **56 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **8** exploitations individuelles **2** exploitations sociétaires

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
1	1	0	0

Typologie des exploitations : Cultures seules : **4** exploitations

Polyculture-élevage : **6** exploitations

Régime sanitaire des élevages : RSD : **3** exploitations ICPE : **3** exploitations

Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE MOULLE

Nombre d'exploitations recensées : **6** dont **6** enquêtées

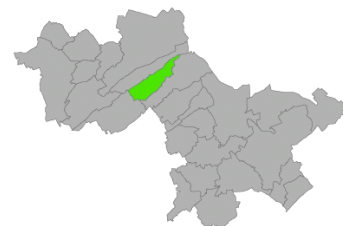
Densité de population : **186 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **539 Ha**

Surface agricole communale : **67 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage** (RA 2010)

Région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **6** dont **0** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
0	1	5
Moyenne d'âge : 62 ans		

Nombre de salariés permanents : **0**

Nombre de saisonniers et apprentis : **0**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **1**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **416 Ha** soit une SAU moyenne : **69 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **5** exploitations individuelles **1** exploitation sociétaire

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
0	0	0	1

Typologie des exploitations : Cultures seules : **2** exploitations

Polyculture-élevage : **4** exploitations

Régime sanitaire des élevages : RSD : **4** exploitations ICPE : **1** exploitation

Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation

Activité d'accueil : **1** exploitation

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE NORDAUSQUES

Nombre d'exploitations recensées : **4** dont **4** enquêtées

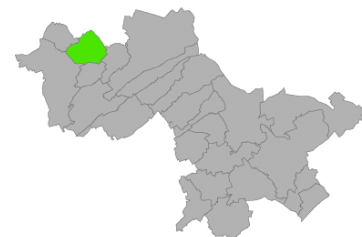
Densité de population : **161 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **594 Ha**

Surface agricole communale : **72 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage** (RA 2010)

Région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **4** dont **1** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
1	1	2
Moyenne d'âge : 54 ans		

Nombre de salariés permanents : **3**

Nombre de saisonniers et apprentis : **3**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **5**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **461 Ha** soit une SAU moyenne : **115 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **2** exploitations individuelles **2** exploitations sociétaires

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
0	1	1	0

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **4** exploitations

Régime sanitaire des élevages : RSD : **3** exploitations ICPE : **1** exploitation

Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **0** exploitation

Activité d'accueil : **0** exploitation

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE NORT LEULINGHEM

Nombre d'exploitations recensées : **5** dont **5** enquêtées

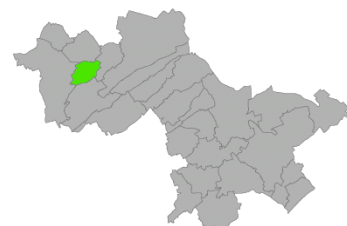
Densité de population : **59 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **345 Ha**

Surface agricole communale : **95 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage** (RA 2010)

Région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **6** dont **0** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
2	3	1
Moyenne d'âge : 47 ans		

Nombre de salariés permanents : **1**

Nombre de saisonniers et apprentis : **2**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **2**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **441 Ha** soit une SAU moyenne : **88 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **4** exploitations individuelles **1** exploitation sociétaire

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
1	0	0	0

Typologie des exploitations : Cultures seules : **1** exploitation

Polyculture-élevage : **4** exploitations

Régime sanitaire des élevages : RSD : **2** exploitations ICPE : **2** exploitations

Diversification des exploitations : **Aucune**

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN AU LAERT

Nombre d'exploitations recensées : **1** dont **1** enquêtée

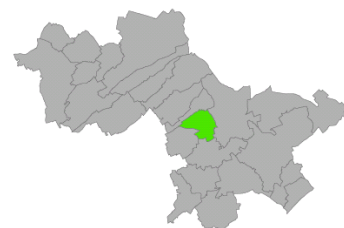
Densité de population : **755 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **494 Ha**

Surface agricole communale : **42 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage** (RA 2010)

Région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **2** dont **0** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
0	2	0
Moyenne d'âge : 44 ans		

Nombre de salariés permanents : **0**

Nombre de saisonniers et apprentis : **0**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **1**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **75 Ha** soit une SAU moyenne : **75 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **0** exploitation individuelle **1** exploitation sociétaire

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
1	0	0	0

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **1** exploitation

Régime sanitaire des élevages : RSD : **1** exploitation ICPE : **0** exploitation

Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation

Activité d'accueil : **0** exploitation

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE SAINT-OMER

Nombre d'exploitations recensées : **27** dont **23** enquêtées

Densité de population : **885 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **1640 Ha**

Surface agricole communale : **28 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Maraîchage, horticulture** (RA 2010)

Région agricole : **Wateringues** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **32** dont **1** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
7	17	8
Moyenne d'âge : 48 ans		

Nombre de salariés permanents : **25**

Nombre de saisonniers et apprentis : **34**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **19**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **296 Ha** soit une SAU moyenne : **13 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **15** exploitations individuelles **8** exploitations sociétaires

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
6	1	0	1

Typologie des exploitations : Maraîchage : **19** exploitations

Horticulture : **1** exploitation

Polyculture-élevage : **3** exploitations

Régime sanitaire des élevages : RSD : **3** exploitations ICPE : **0** exploitation

Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **12** exploitations

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE SALPERWICK

Nombre d'exploitations recensées : **3** dont **3** enquêtées

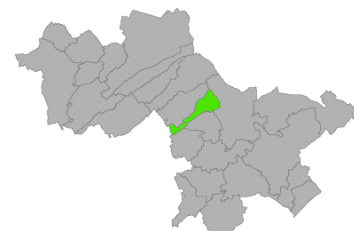
Densité de population : **126 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **400 Ha**

Surface agricole communale : **62 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage** (RA 2010)

Région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **5** dont **1** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
1	1	3
Moyenne d'âge :		49 ans

Nombre de salariés permanents : **0**

Nombre de saisonniers et apprentis : **8**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **1**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **157 Ha** soit une SAU moyenne : **52 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **1** exploitation individuelle **2** exploitations sociétaires

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
1	0	1	0

Typologie des exploitations : Cultures seules : **1** exploitation

Polyculture-élevage : **2** exploitations

Régime sanitaire des élevages : RSD : **2** exploitations ICPE : **0** exploitation

Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation

Activité d'accueil : **0** exploitation

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE SERQUES

Nombre d'exploitations recensées : **13** dont **13** enquêtées

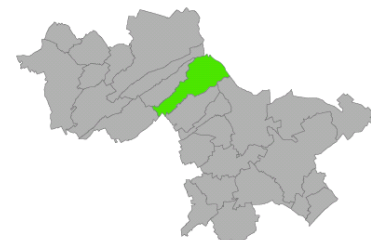
Densité de population : **110 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **1043 Ha**

Surface agricole communale : **71 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage** (RA 2010)

Région agricole : **Wateringues** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **17** dont **3** pluriactifs

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
2	11	4
Moyenne d'âge : 51 ans		

Nombre de salariés permanents : **7**

Nombre de saisonniers et apprentis : **6**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **12**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **728 Ha** soit une SAU moyenne : **56 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **5** exploitations individuelles **8** exploitations sociétaires

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
2	5	1	0

Typologie des exploitations : Cultures seules : **1** exploitation

Maraîchage : **3** exploitations

Polyculture-élevage : **9** exploitations

Régime sanitaire des élevages : RSD : **4** exploitations ICPE : **5** exploitations

Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **4** exploitations

Activité d'accueil : **1** exploitation

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE TATINGHEM

Nombre d'exploitations recensées : **5** dont **5** enquêtées

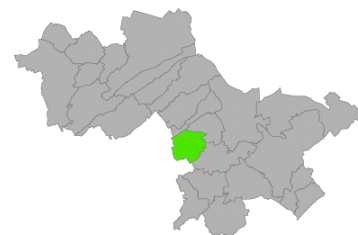
Densité de population : **317 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **560 Ha**

Surface agricole communale : **74 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage** (RA 2010)

Région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **8** dont **1** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
1	5	2
Moyenne d'âge : 48 ans		

Nombre de salariés permanents : **2**

Nombre de saisonniers et apprentis : **2**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **6**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **427 Ha** soit une SAU moyenne : **85 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **2** exploitations individuelles **3** exploitations sociétaires

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
2	0	0	1

Typologie des exploitations : Cultures seules : **1** exploitation

Polyculture-élevage : **4** exploitations

Régime sanitaire des élevages : RSD : **2** exploitations ICPE : **2** exploitations

Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **2** exploitations

Activité d'accueil : **1** exploitation

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE TILQUES

Nombre d'exploitations recensées : **18** dont **17** enquêtées

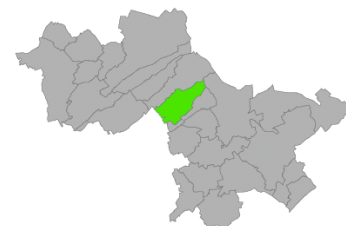
Densité de population : **152 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **729 Ha**

Surface agricole communale : **69 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage**
(RA 2010)

Région agricole : **Wateringues** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **20** dont **2** pluriactifs

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
4	10	16
Moyenne d'âge : 49 ans		

Nombre de salariés permanents : **8**

Nombre de saisonniers et apprentis : **12**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **16**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **682 Ha** soit une SAU moyenne : **40 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **15** exploitations individuelles **2** exploitations sociétaires

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
1	0	1	0

Typologie des exploitations : Cultures seules : **3** exploitations

Maraîchage : **3** exploitations

Polyculture-élevage : **10** exploitations

Elevage seul : **1** exploitation

Régime sanitaire des élevages : RSD : **10** exploitations ICPE : **1** exploitation

Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **6** exploitations

Activité d'accueil : **2** exploitations

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE TOURNEHEM SUR LA HEM

Nombre d'exploitations recensées : **9** dont **9** enquêtées

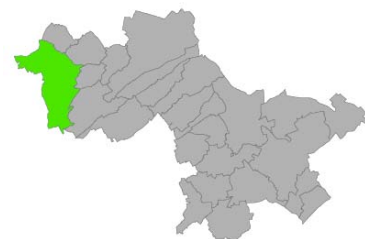
Densité de population : **78 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **1814 Ha**

Surface agricole communale : **42 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage** (RA 2010)

Région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **17** dont **3** pluriactifs

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
7	17	8
Moyenne d'âge : 46 ans		

Nombre de salariés permanents : **68**

Nombre de saisonniers et apprentis : **4**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **129**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **887 Ha** soit une SAU moyenne : **63 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **5** exploitations individuelles **4** exploitations sociétaires

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
1	1	2	0

Typologie des exploitations : Cultures seules : **1** exploitation

Polyculture-élevage : **8** exploitations

Régime sanitaire des élevages : RSD : **5** exploitations ICPE : **3** exploitations

Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation

Autre(s) type(s) de diversification : **1** exploitation

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE WARDRECQUES

Nombre d'exploitations recensées : **5** dont **5** enquêtées

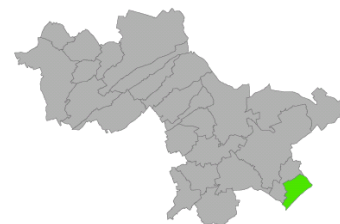
Densité de population : **316 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **372 Ha**

Surface agricole communale : **59 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage**
(RA 2010)

Région agricole : **Pays d'Aire** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **5** dont **0** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
1	2	2
Moyenne d'âge : 50 ans		

Nombre de salariés permanents : **2**

Nombre de saisonniers et apprentis : **1**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **4**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **344 Ha** soit une SAU moyenne : **69 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **4** exploitations individuelles **1** exploitation sociétaire

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
0	1	0	0

Typologie des exploitations : Cultures seules : **1** exploitation

Polyculture-élevage : **3** exploitations

Elevage seul : **1** exploitation

Régime sanitaire des élevages : RSD : **2** exploitations ICPE : **2** exploitations

Diversification des exploitations : **Aucune**

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE WIZERNES

Nombre d'exploitations recensées : **5** dont **4** enquêtées

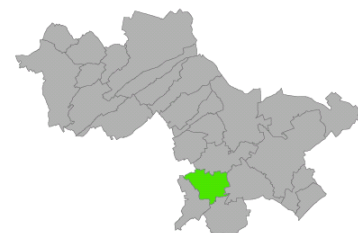
Densité de population : **537 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **616 Ha**

Surface agricole communale : **63 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Grandes cultures** (RA 2010)

Région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **4** dont **2** pluriactifs

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
1	2	1
Moyenne d'âge : 49 ans		

Nombre de salariés permanents : **1**

Nombre de saisonniers et apprentis : **0**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **1**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **299 Ha** soit une SAU moyenne : **75Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **3** exploitations individuelles **1** exploitation sociétaire

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
0	1	0	0

Typologie des exploitations : Cultures seules : **2** exploitations

Polyculture-élevage : **1** exploitation

Elevage seul : **1** exploitation

Régime sanitaire des élevages : RSD : **1** exploitation ICPE : **1** exploitation

Diversification des exploitations : **Aucune**

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE DE ZOUAFQUES

Nombre d'exploitations recensées : **3** dont **3** enquêtées

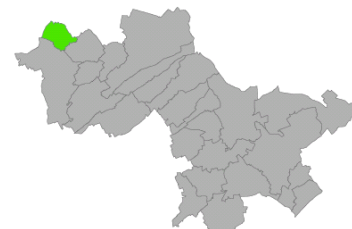
Densité de population : **145 Habitants / Km2** (INSEE, 2010)

Surface cadastrale : **393 Ha**

Surface agricole communale : **49 %** de la surface totale de la commune

Production dominante de la commune : **Polyculture, polyélevage**
(RA 2010)

Région agricole : **Collines Guinoises** (RA 2010)



DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **3** dont **0** pluriactif

Age des chefs d'exploitations :

Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
0	2	1
Moyenne d'âge : 57 ans		

Nombre de salariés permanents : **0**

Nombre de saisonniers et apprentis : **0**

Main d'œuvre familiale non rémunérée : **3**

DIMENSION FONCIERE

SAU des exploitations agricoles de la commune : **139 Ha** soit une SAU moyenne : **46 Ha**

DIMENSION ECONOMIQUE

Statut juridique des exploitations : **3** exploitations individuelles **0** exploitation sociétaire

GAEC	EARL	SCEA	AUTRE
0	0	0	0

Typologie des exploitations : Cultures seules : **1** exploitation

Polyculture-élevage : **2** exploitations

Régime sanitaire des élevages : RSD : **2** exploitations ICPE : **0** exploitation

Diversification des exploitations :

Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation

Conclusion

La Communauté d'agglomération de Saint-Omer est un territoire diversifié : un pôle urbain et un espace rural important, une dominante polyculture-élevage avec la spécificité du Marais Audomarois et la forte présence de l'eau.

L'exploitation agricole, véritable entreprise économique, est complexe dans son mode de fonctionnement.

La présente étude a permis l'identification des différentes dynamiques qui construisent le territoire. Ces différentes dynamiques ont pu être classées en différentes dimensions, la dimension humaine, la dimension foncière, la dimension économique et la dimension environnementale.

L'agriculture du territoire est une agriculture aux multiples facettes et est complexe dans son mode de fonctionnement. L'ensemble des activités agricoles décrites précédemment nous amène à dégager des enjeux agricoles pour le territoire de la CASO :

Une concentration forte d'emplois directs et indirects générés par l'amont et l'aval de l'agriculture

- Atouts : répartis sur l'ensemble du territoire,
- Contraintes ou risques : des exigences de qualification et aspects gestion de la main d'œuvre.

Des exploitations avec une multitude de productions

- Atouts : une diversité de produits pour les circuits courts, une meilleure résistance à la fluctuation des marchés et des crises,
- Contraintes et risques : un investissement très fort : humain (temps de travail, compétences, ...), financier (équipements, ...).

Des productions bénéficiant de multiples débouchés (circuits courts, filières longues, ..)

- Atouts : en lien avec un puissant bassin de consommateurs,
- Contraintes et risques : une forte concurrence, savoir répondre aux exigences : cahiers des charges et des réglementations multiples.

Des créneaux plus accessibles en milieu « périurbain » :

- Atouts : une vente directe et des activités de diversification très développées, des productions à haute valeur ajoutée développées sur des exploitations de taille plus limitée,
- Contraintes ou risques : une emprise foncière peut provoquer un grave déséquilibre d'exploitation.

Une activité d'élevage encore très présente sur le territoire :

- Atouts : des savoir-faire qui se transmettent de génération en génération, offrir une gamme de produits et intérêt pour les fermes pédagogiques, mise en valeur des pâtures, une contribution à la qualité des paysages,
- Contraintes et risques : permettre leur évolution et préserver leurs fonctionnalités : protéger les prairies attenantes aux bâtiments et veiller au respect du principe de réciprocité ; l'accessibilité, plan d'épandage, ...

Des activités qui doivent composer avec le pôle urbain et son développement :

- Atouts : un potentiel économique, des opportunités à saisir, ...
- Contraintes et risques : des charges supplémentaires générées par une circulation agricole complexe : une accessibilité rendue plus difficile (temps passé, conditions de travail, ...), un parcellaire morcelé avec une notion d'éloignement par rapport aux bâtiments d'exploitation.

Des zonages environnementaux en développement impliquant des adaptations dans le temps

- Atouts : l'activité agricole freine l'étalement urbain, elle met en valeur de vastes territoires : identifier ses contributions, ses évolutions déjà réalisées et les défis à relever ensemble,
- Contraintes et risques : des contraintes réglementaires sans accompagnement adaptés aux spécificités du territoire risquent de fragiliser l'activité agricole sur certains territoires.

Le métier n'est pas souvent reconnu comme il se doit. En effet, en général les personnes se représentent l'espace agricole comme un espace vert accessible à tous alors que l'agriculteur le voit comme un espace de travail et de production. Il est important donc de communiquer sur le métier car ces différences de points de vue engendrent des incompréhensions. Ainsi, chacun se plaint du comportement de l'autre même si les situations ne vont souvent pas plus loin que des remarques. Il faut souligner que les urbains qui viennent habiter près des exploitations agricoles cherchent les avantages de la campagne sans les inconvénients, l'agriculture pouvant présenter des désagréments olfactifs, visuels et auditifs.

Sigles, abréviations et définitions

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole. C'est une forme de société coopérative agricole permettant aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel agricole.

Chef d'exploitation : Personne physique qui assure la gestion courante de l'exploitation. Dans le cas d'une forme sociétaire, où plusieurs personnes peuvent remplir cette fonction, on retient celle qui assure la plus grande part de responsabilités, les autres étant définies comme coexploitants.

Drainage : Opération qui consiste à favoriser artificiellement l'évacuation de l'eau gravitaire présente dans la macroporosité du sol à la suite de précipitation.

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Forme de société civile spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, elle est plus souple que le GAEC

ETA : Entreprise de Travaux Agricoles

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Forme de société spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, le GAEC se caractérise principalement par la participation de tous les associés aux travaux, une responsabilité financière limitée et le principe de transparence : les associés conservent sur le plan économique, social et fiscal leur statut de chef d'exploitation.

GEDA : Groupement d'Etudes et de Développement Agricole

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. La réglementation détermine les conditions de stockage et d'épandage des effluents des élevages ainsi que les conditions d'implantation des bâtiments pour les élevages en fonction de leur effectif. Au delà de 400 bovins à l'engraissement, de 100 vaches laitières ou de 100 vaches (laitières et allaitantes) et plus de 300.000 litres de lait, une étude d'impact est nécessaire pour démontrer le bon fonctionnement des installations.

MAE : Mesure Agro-environnementale. Cette notion recouvre toutes les mesures mises en place dans l'Union Européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune, en contrepartie de versements aux agriculteurs volontaires.

OTEX : Orientation Technico-économique des Exploitations : notion développée par la DRAAF et permettant de classer les exploitations selon leur activité principale

PAC : La Politique Agricole Commune (PAC) est une politique mise en place à l'échelle de l'Union européenne, fondée principalement sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement, visant à moderniser et développer l'agriculture.

PEA : Programme Eau et Agriculture

PVE : Plan Végétal pour l'Environnement

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondations

Quota laitier : Le régime des quotas laitiers est une politique mise en place dans l'Union européenne, dans le cadre de la politique agricole commune, à partir de 1984 pour limiter et stabiliser la production laitière. Elle avait pour but d'enrayer la croissance continue de la production laitière et de la ramener progressivement au niveau de la consommation intérieure et des exportations non subventionnées.

Remembrement : Opération d'aménagement foncier rural. Il consiste à regrouper des terres agricoles appartenant à un ou plusieurs propriétaires divisées en de nombreuses parcelles dispersées. La règle est que « chaque propriétaire reçoive, par le nouveau parcellaire, une superficie globale équivalente, en valeur de productivité réelle, à celle des terrains qu'il a apportés.

RGA : Recensement Général Agricole .Il s'agit d'une collecte d'informations, organisée tous les 10 ans par les services de la DRAAF, auprès de l'ensemble des exploitants agricoles du territoire national et qui constitue une photographie de l'agriculture française.

RSD : Le Règlement Sanitaire Départemental détermine les conditions de stockage et d'épandage des effluents des élevages de moins de 50 vaches laitières, 100 vaches allaitantes ou 49 bovins à l'engraissement.

SAU : Superficie Agricole Utile. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole, régie par les dispositions du code civil et ayant pour objet d'exercer une activité agricole. La responsabilité financière des associés n'est pas limitée.

UTA : L'Unité de Travail Annuel est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Atlas cartographique

Carte 1 : Situation géographique de la CASO

Carte 2 : Carte d'identité des 25 communes composant l'intercommunalité

Carte 3 : Petites régions agricoles

Carte 4 : Occupation du sol en 2009

Carte 5 : De nombreuses structures sur le territoire

Carte 6 : Répartition par pôle des chefs d'exploitation selon leur âge

Carte 7 : Aménagements fonciers

Carte 8 : Répartition des îlots d'exploitation selon leur superficie

Carte 9 : Evolution du nombre d'exploitations entre 1979 et 2010

Carte 10 : Répartition par pôle des statuts d'exploitation

Carte 11 : Les orientations technico-économiques des exploitations

Carte 12 : Répartition des terres labourables et des prairies

Carte 13 : Une diversité de produits commercialisés en circuits courts

Carte 14 : Localisation des exploitations pratiquant une activité d'accueil

Carte 15 : Recours aux ETA et CUMA par pôle

Carte 16 : Coopérative d'utilisation de matériel agricole et entreprise de travaux agricoles

Carte 17 : L'eau, un enjeu important sur le territoire

Carte 18 : Etat des lieux hydraulique

Carte 19 : Zonages environnementaux

Carte 20 : Interactions des différentes thématiques : eau et environnement

Carte 21 : Occupation du sol du Marais Audomarois en 2012

Carte 22 : Difficultés liées aux infrastructures et accès à préserver

Carte 23 : Enjeux liés aux exploitations